

Français Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express

Volume 62



YEARBOOK OF THE
UNITED NATIONS

2008

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES, 2008
Volume 62
Indice

Prologue	v
Indice	vii
A propos de l'Annuaire 2008	xiv
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xv
Note explicative des documents	xvi
Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation	3

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales	35
--	-----------

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES, 35 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 35 ; Prévention des conflits, 41 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 51 ; Missions politiques spéciales, 59 ; Registre des missions politiques et des bureaux en 2008, 59. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES, 62 : Terrorisme international, 62. OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 74 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 75 ; Examen approfondi des opérations de maintien de la paix, 82 ; Opérations menées en 2008, 83 ; Registre des opérations menées en 2008, 84 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 86.

II. Afrique	104
--------------------	------------

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 108. AFRIQUE CENTRALE ET RÉGION DES GRANDS LACS, 116: Région des Grands Lacs, 116; République démocratique du Congo, 120; Burundi, 146; République centrafricaine, 155; Tchad et République centrafricaine, 159; Ouganda, 169; Rwanda, 171. AFRIQUE DE L'OUEST, 171: Questions régionales, 171; Côte d'Ivoire, 175; Libéria, 198; Sierra Leone, 212; Guinée-Bissau, 220; Cameroun-Nigéria, 230; Guinée, 231; Mauritanie, 231. CORNE DE L'AFRIQUE, 232: Soudan, 232; Somalie, 269; Érythrée-Éthiopie, 302; Djibouti et Érythrée, 315. AFRIQUE DU NORD, 319: Sahara occidental, 319. AUTRES QUESTIONS, 326: Kenya, 326; Zimbabwe, 328; Jamahiriya arabe libyenne, 331; Maurice-Royaume-Uni/France, 331.

III. Amériques

332

AMÉRIQUE CENTRALE, 332: Guatemala, 332. HAÏTI, 334: Situation politique et sécuritaire, 334; Programme d'aide à Haïti, 344; MINUSTAH, 344. AUTRES QUESTIONS, 348: Colombie–Équateur, 348; Cuba–États Unis, 349; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 350.

IV. Asie et Pacifique

353

AFGHANISTAN, 354: Situation politique et sécuritaire, 354; Sanctions, 376. IRAQ, 382: Situation politique et sécuritaire, 382; Force multinationale, 391; Conseil international consultatif et de contrôle, 391; Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 395; Programme Pétrole contre nourriture, 395. IRAQ–KOWEÏT, 397: Prisonniers de guerre, personnes portées disparues et biens du Koweït, 397; Commission et Fonds d'indemnisation des Nations Unies, 398. TIMOR-LESTE, 399: Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, 399; Financement des opérations des Nations Unies, 405. IRAN, 409: Rapports de l'AIEA, 409. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, 415. NÉPAL, 416. MYANMAR, 421. AUTRES QUESTIONS, 423: Différend frontalier entre le Cambodge et la Thaïlande, 423; Cambodge, 424; Inde–Pakistan, 424; Mongolie, 425; Philippines, 425; Tadjikistan, 425; Émirats arabes unis–Iran, 425; Réunions régionales, 426.

V. Europe et Méditerranée

427

Bosnie-Herzégovine, 427: Mise en œuvre de l'accord de paix, 428; Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 433. Serbie, 435: Situation au Kosovo, 435. Géorgie, 448: Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 448; Conflit russo-géorgien, 453. Arménie et Azerbaïdjan, 460. Organisation pour la démocratie et le développement économique, 463. Chypre, 463: Mission de bons offices, 464; UNFICYP, 464. Autres questions, 471: Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 471; Stabilité et développement en Europe du Sud-est, 472; Coopération avec le Conseil de l'Europe, 472; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 474.

VI. Moyen Orient

475

PROCESSUS DE PAIX, 475: Développements politiques, 475; Territoire palestinien occupé, 476. AUTRES QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 515: Aspects généraux, 515; Aide aux Palestiniens, 519; UNRWA, 523. OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 530: Liban, 530; République arabe syrienne, 551.

VII. Désarmement

558

RÔLE DES NATIONS UNIES DANS LE DÉSARMEMENT, 559: Dispositif des Nations Unies, 559; Commission du désarmement, 561. DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE, 564: Conférence sur le désarmement, 567; Accords bilatéraux et mesures unilatérales, 572; Missiles, 576; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 579; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 582; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 583. QUESTIONS DE NON-PROLIFÉRATION, 584: Traité de non-prolifération, 584; Non-prolifération des armes de destruction massive, 585; Multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, 590; Agence internationale de l'énergie atomique, 593; Déchets radioactifs, 598; Zones exemptes d'armes nucléaires, 599. ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 604: Armes bactériologiques (biologiques), 605; Armes chimiques, 606; Protocole de Genève de 1925, 610. ARMES CLASSIQUES, 610: Vers un traité sur le commerce des armes, 611; Armes de petit calibre, 613; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 620; Armes à sous-munitions, 623; Mines antipersonnel, 624; Mesures concrètes de désarmement, 626; Transparence, 627. AUTRES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT, 631: Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 631; Sûreté et sécurité maritimes, 633; Désarmement et développement, 634; Respect des normes environnementales, 636; Effets de l'uranium appauvri, 636; Science, technologie et désarmement, 637. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 638: Études sur le désarmement, 638; Éducation en matière de désarmement, 638. DÉSARMEMENT RÉGIONAL, 642: Contrôle des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional, 643; Mesures de confiance régionales et sous-régionales, 644; Afrique, 646; Asie et Pacifique, 649; Europe, 651; Amérique Latine et Caraïbes, 653; Moyen-Orient, 656.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

657

ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, 657 : Appui aux démocraties, 657. ASPECTS RÉGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, 657 : Atlantique Sud, 657. DÉCOLONISATION, 658 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 658 ; Porto Rico, 670; Territoires en cours d'examen, 670; Autres questions territoriales, 684. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE, 684 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 689 ; Sous-Comité scientifique et technique, 689 ; Sous-Comité juridique, 693. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 694. TÉLÉINFORMATIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, 696. INFORMATIONS MISES À LA DISPOSITION DU PUBLIC PAR L'ONU, 698.

Deuxième partie : Droits de l'homme

I. Promotion des droits de l'homme

711

MÉCANISME DES NATIONS UNIES, 711 : Conseil des droits de l'homme, 711 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 717 ; Défenseurs des droits de l'homme, 720 ; Autres aspects, 722. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 722 : Aspects généraux, 722 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 728 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 728 ; Convention contre la discrimination raciale, 733 ; Convention contre la torture, 736 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 737 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 737 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 748 ; Convention sur le génocide, 749 ; Convention relative aux droits des personnes handicapées, 749 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 751. AUTRES ACTIVITÉS, 751 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 751 ; Éducation dans le domaine des droits de l'homme, 752 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 758.

II. Protection des droits de l'homme

761

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 761 : Suivi de la Conférence mondiale de 2001, 761 ; Formes contemporaines de racisme, 768. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 772: Droit à la nationalité, 772 ; Protection des migrants, 772 ; Discrimination à l'égard des minorités, 776 ; Droit à l'autodétermination, 789 ; Administration de la justice, 794 ; Autres questions, 802. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 818 : Droit au développement, 818 ; Extrême pauvreté, 833 ; Droit à l'alimentation, 835 ; Droit à un logement suffisant, 840 ; Droits culturels, 841 ; Droit à l'éducation, 841 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 842 ; Droit à la santé, 843 ; Esclavage et questions connexes, 845 ; Groupes vulnérables, 846.

III. Situation des pays en matière de droits de l'homme

859

ASPECTS GÉNÉRAUX, 860 : Renforcement de l'engagement des pays, 860. AFRIQUE, 861 : Burundi, 861 ; République démocratique du Congo, 862 ; Kenya, 863 ; Libéria, 864 ; Sierra Leone, 865 ; Somalie, 866 ; Soudan, 867. AMÉRIQUES, 870 : Colombie, 870 ; Guatemala, 871 ; Haïti, 872. ASIE, 872 : Afghanistan, 872 ; Azerbaïdjan, 873 ; Cambodge, 873 ; République populaire démocratique de Corée, 875 ; Iran, 879 ; Myanmar, 881 ; Népal, 889. EUROPE ET MÉDITERRANÉE, 890 : Chypre, 890 ; Géorgie, 891. MOYEN-ORIENT, 892 : Territoires occupés par Israël, 892.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politique de développement et coopération économique internationale 901

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES, 902 : Développement et coopération économique internationale, 902 ; Développement durable, 910 ; Élimination de la pauvreté, 916 ; Science et technologie au service du développement, 927. TENDANCES SOCIOÉCONOMIQUES, 933. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 935 : Comité des politiques de développement, 935 ; Administration publique, 936. GROUPE DE PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE, 938 : Pays les moins avancés, 938 ; Petits États insulaires en développement, 945 ; Pays en développement sans littoral, 948 ; Économies en transition, 955.

II. Activités opérationnelle de développement 957

ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, 957. COOPÉRATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 966 : Conseil d'administration du PNUD / FNUAP, 966 ; Activités opérationnelles du PNUD, 967 ; Questions administratives et financières, 975. AUTRES COOPÉRATIONS TECHNIQUES, 981 : Compte pour le développement, 981 ; Activités des Nations Unies, 981 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 982 ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 983 ; Volontaires des Nations Unies, 986 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 988 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 989.

III. Aide humanitaire et assistance économique spéciale 991

AIDE HUMANITAIRE, 991 : Coordination, 991 ; Mobilisation des ressources, 998 ; Nouvel ordre humanitaire international, 1000 ; Activités humanitaires, 1000. ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, 1007 : Redressement économique et développement de l'Afrique, 1007 ; Autres formes d'assistance économiques, 1020. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 1022 : Coopération internationale, 1023 ; Prévention des catastrophes, 1026 ; Aide en cas de catastrophe, 1032.

IV. Commerce international, finances et transports 1040

CNUCED XII, 1041. COMMERCE INTERNATIONAL, 1047 : Politiques commerciales, 1052 ; Promotion et facilitation du commerce, 1055 ; Produits de base, 1057. FINANCES, 1060 : Politiques financières, 1060 ; Financement du développement, 1072 ; Investissement, technologie et questions financières connexes, 1092. TRANSPORTS, 1096 : Transport maritime, 1096 ; Transport des marchandises dangereuses, 1097. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 1097.

V. Activités sociales et économiques régionales 1101

COOPÉRATION RÉGIONALE, 1101. AFRIQUE, 1103. Tendances économiques, 1103 ; Activités en 2008, 1104 ; Programme et questions organisationnelles, 1108. ASIE ET PACIFIQUE, 1108. Tendances économiques, 1109 ; Activités en 2008, 1109 ; Programme et questions organisationnelles, 1114. EUROPE, 1118 : Tendances économiques, 1118 ; Activités en 2008, 1118. AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES, 1123 : Tendances économiques, 1124 ; Activités en 2008, 1124 ; Programme et questions organisationnelles, 1129. ASIE OCCIDENTALE, 1130 : Tendances économiques, 1131 ; Activités en 2008, 1131 ; Programme et questions organisationnelles, 1134.

VI. Energie, ressources naturelles et cartographie 1136

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1136 : Énergie, 1137 ; Ressources naturelles, 1139. CARTOGRAPHIE, 1140.

VII. Environnement et établissements humains 1141

ENVIRONNEMENT, 1141 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1141 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1154 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1154 ; Activités environnementales, 1163. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1175 : Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de 1996 (Habitat II), 1175 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1179.

VIII. Population 1182

SUIVI DE LA CONFÉRENCE de 1994 SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT, 1182. Mise en œuvre du Programme d'action, 1182. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, 1184. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1188. AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA POPULATION, 1194.

IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines 1197

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1197 : Développement social, 1197 ; Personnes handicapées, 1209 ; Développement culturel, 1215. PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE, 1222 : Préparatifs pour le Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2010), 1222 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1225 ; Programme pour la prévention du crime, 1226 ; Criminalité transnationale organisée, 1233 ; Stratégies de prévention du crime, 1238 ; Normes et règles des Nations Unies, 1243 ; Autres questions relatives à la prévention du crime et la justice pénale, 1244. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1245 : L'Éducation pour tous, 1247 ; Années internationales, 1248.

X. Les femmes 1250

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1250 : Domaines critiques de préoccupation, 1255. MÉCANISME DES NATIONS UNIES, 1277 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1277 ; Commission de la condition de la femme, 1278 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1279 ; Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), 1280.

XI. Les enfants, les jeunes et les personnes âgées 1283

LES ENFANTS, 1283 : Suivi de la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, 1283 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1284. LES JEUNES, 1299. LES PERSONNES AGÉES, 1300 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1300.

XII. Réfugiés et personnes déplacées 1303

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, 1304 : Orientation du programme, 1304 ; Questions administratives et financières, 1309. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS, 1312 : Questions de la protection, 1312 ; Mesures pour l'assistance, 1314 ; Activités régionales, 1316.

XIII. Santé, alimentation et nutrition 1328

SANTÉ, 1329 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1329 ; Drépanocytose, 1332 ; Tabac, 1333 ; Paludisme, 1334 ; Santé publique mondiale, 1338 ; Sécurité routière, 1340. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1341 : Aide alimentaire, 1341 ; Sécurité alimentaire, 1343. NUTRITION, 1344.

XIV. Système international de contrôle des drogues 1346

SUITE DONNÉE À LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1346. CONVENTIONS, 1352 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1354. SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUE, 1356. ACTION DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1369 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1369 ; Commission des stupéfiants, 1371.

XV. Statistiques 1376

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1379 : Statistiques économiques, 1380 ; Statistiques démographiques et sociales, 1386 ; Autres activités statistiques, 1387.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice 1393

ACTIVITÉ JUDICIAIRE DE LA COUR, 1393 : Procédures contentieuses, 1393 ; Procédures consultatives, 1403. AUTRES QUESTIONS, 1404 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1404 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour, 1405.

II. Cour et tribunaux internationaux 1406

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1406 : Chambres, 1407 ; Bureau du Procureur, 1412 ; Greffe, 1413 ; Financement, 1413. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1415 : Chambres, 1415 ; Bureau du Procureur, 1420 ; Greffe, 1420 ; Financement, 1420. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1421 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1423. COUR PÉNALE INTERNATIONALE, 1425 : Chambres, 1427.

III. Questions juridiques internationales 1430

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1430 : Commission du droit international, 1430 ; Relations internationales entre États et droit international, 1439 ; Privilèges et immunités, 1445 ; Relations diplomatiques, 1446 ; Traités et accords, 1447. AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES, 1449 : État de droit aux niveaux national et international, 1449 ; Droit économique international, 1450 ; Organisations internationales et droit international, 1475 ; Relations avec le pays hôte, 1479.

IV. Droit de la mer 1482

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1482 : Institutions créées par la Convention, 1494 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1496 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1511.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

I. Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles 1515

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1515 : Programme de réforme, 1515. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1522 : Mécanisme intergouvernemental, 1522. APPAREIL INSTITUTIONNEL, 1523 : Assemblée générale, 1523 ; Conseil de sécurité, 1525 ; Conseil économique et social, 1526. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPÉRATION, 1527 : Mécanismes institutionnels, 1527 ; Autres questions de coordination, 1527. ONU ET AUTRES ORGANISATIONS, 1529 : Coopération avec les

organisations, 1529 ; Participation aux travaux de l'ONU, 1537.

II. Financement et programmation des Nations Unies 1542

SITUATION FINANCIÈRE, 1542. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1543 : Budget pour l'exercice 2008–2009, 1543 ; Esquisse budgétaire pour 2010–2011, 1555. CONTRIBUTIONS, 1556 : Quotes-parts, 1556. COMPTABILITÉ ET AUDIT, 1559 : Pratiques de gestion financière, 1561 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1562. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1563 : Cadre stratégique pour 2010–2011, 1563 ; Exécution des programmes, 1564.

III. Questions administratives et ayant trait au personnel 1566

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1567 : Réforme et contrôle de la gestion, 1567. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1580 : Gestion des conférences, 1580 ; Systèmes d'information de l'ONU, 1589 ; Locaux et biens de l'ONU, 1597. QUESTIONS AYANT TRAIT AU PERSONNEL, 1601 : Conditions d'emploi, 1601 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1610 ; AUTRES QUESTIONS AYANT TRAIT AU PERSONNEL, 1614 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1632 ; Questions relatives aux voyages, 1635 ; Administration de la justice, 1635.

Appendices

I. Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies	1651
II. Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice	1654
III. Structure des Nations Unies	1672
IV. Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2008	1684
V. Centres et services d'information des Nations Unies	1695
VI. Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies	1698

Indices

Table des matières	1703
Index des résolutions et décisions	1737
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité	1740

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Chapitre I

Introduction

1. Au moment où j'arrive au terme de ma deuxième année à la tête de l'Organisation des Nations Unies, le dévouement et le dynamisme de ceux qui sont à son service me remplissent d'enthousiasme, encore que je n'ignore pas qu'il pèse sur nos épaules des responsabilités de plus en plus lourdes. Au cours de l'année qui s'achève, nous avons été plus que jamais sollicités dans tous les domaines

– développement, sécurité, affaires humanitaires, droits de l'homme. La communauté internationale nous a notamment demandé d'aider les victimes de conflits et de catastrophes, de venir en aide aux pauvres et aux affamés, de rétablir la paix entre belligérants ou de mobiliser l'humanité pour faire face à des défis mondiaux d'un genre nouveau comme le changement climatique et le terrorisme.

2. De plus en plus nombreuses, ces sollicitations mettent nos moyens à rude épreuve; pourtant, je ne doute pas qu'à force de volonté, de concentration dans l'action et de conviction, nous pourrions répondre aux attentes de tous ceux pour qui l'ONU doit aider à bâtir un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

3. Pour acquérir cette nécessaire concentration dans l'action, en 2008 et pendant le reste de mon mandat, nous devons consacrer tous nos efforts à la réalisation de trois objectifs fondamentaux : répondre aux besoins des plus déshérités, sauvegarder les ressources de la planète et renforcer l'Organisation des Nations Unies en étant pleinement comptables de notre action.

4. L'Organisation des Nations Unies peut s'enorgueillir d'avoir, tout au long de son histoire, établi les normes et principes qui gouvernent les relations internationales. Elle peut et doit rester fidèle à cette vocation. Mais aujourd'hui qu'elle est de plus en plus appelée à intervenir dans bien des domaines partout ou presque dans le monde, le pari le plus difficile à tenir pour nous est celui de répondre concrètement aux attentes des plus déshérités, où qu'ils se trouvent. Face à ce redoutable pari, nous nous devons d'être plus efficaces sur le terrain, à savoir concentrer nos ressources là où l'action de l'Organisation peut être la plus décisive. Nous ne pouvons nous contenter de faire des promesses ou d'exhorter les autres à agir; nous ne pouvons attendre que des solutions s'offrent. Nous devons saisir toutes les occasions pour produire dès maintenant des résultats qui autorisent à espérer en un avenir meilleur.

5. Le deuxième objectif qui appelle toute notre attention est la sauvegarde des ressources de la planète. L'Organisation des Nations Unies est seule à pouvoir prendre la direction d'efforts visant à réduire les risques mondiaux qui mettent en péril chaque être humain partout dans le monde et à sauvegarder les ressources menacées. Des problèmes comme le changement climatique et la santé dans le monde méconnaissent les frontières et ne peuvent être réglés par tel ou tel État ou groupe d'États. Seule organisation universelle à vocation générale, l'ONU jouit d'un véritable avantage comparatif s'agissant de mobiliser tous les pays et de forger de nouvelles alliances faisant intervenir divers partenaires. Elle doit se montrer à la hauteur de ce défi car aucune autre entité ne peut véritablement affronter ces questions d'intérêt planétaire aussi décisivement.

6. Disons-le sans ambages : notre réussite ou notre échec se mesureront à l'efficacité de notre réponse commune. Face à ces défis nouveaux, il s'agira d'arrêter des stratégies à l'échelle mondiale, mais c'est principalement à chaque pays qu'il appartiendra d'agir et d'assumer ses responsabilités. J'en appelle aux gouvernements pour qu'ils prennent le parti de l'action car les conséquences de l'inaction n'épargneront personne.

7. Pour aller de l'avant vers un monde meilleur, nous nous devons d'œuvrer à renforcer l'Organisation en la rendant pleinement comptable de son action car ce n'est qu'à ce prix qu'elle donnera le meilleur d'elle-même. Loin d'un simple impératif technique, nous

devons voir dans l'exigence de responsabilité un principe cardinal appelé à guider l'Organisation dans son action, et encourager les États Membres à faire leur ce principe. Toute organisation est d'autant plus forte que chacun y est comptable de l'exercice de ses responsabilités.

8. Ensemble, nous pouvons améliorer les conditions d'existence des habitants de la planète et empêcher que les menaces de portée nationale comme mondiale ne prennent des allures de catastrophe. Comme le proclame la Charte des Nations Unies, nous, peuples des Nations Unies, en avons le devoir et la responsabilité.

Chapitre II

Répondre aux besoins des plus déshérités

9. L'un des rôles les plus importants que peut jouer l'Organisation des Nations Unies est celui d'avocat des faibles, des laissés-pour-compte et des groupes marginalisés. Notre mission première c'est d'œuvrer à améliorer le sort de ces populations – de répondre aux besoins des plus déshérités. Autrement dit, nous devons aider les États Membres à tenir le pari des objectifs du Millénaire pour le développement, consacrer toutes les ressources et compétences que nous avons acquises dans le domaine de la diplomatie préventive et du maintien et de la consolidation de la paix à bâtir et préserver un monde sûr et pacifique, et porter secours aux victimes de conflits et de catastrophes et les aider à se relever, ou encore œuvrer de concert avec la communauté internationale à faire respecter les droits de l'homme, aider les États à asseoir l'état de droit, à prévenir tout génocide, à s'acquitter de leur responsabilité de protection, et à instituer la bonne gouvernance et la démocratie.

A. Développement

10. Nous devons créer les conditions de la prospérité et de la santé dans le monde. Le développement ne doit pas être le privilège d'un petit nombre mais un droit pour tous. Or, la moitié de la population adulte du globe détient à peine 1 % des richesses de la planète. Même si nous avons beaucoup fait pour réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement demeurent hors d'atteinte pour nombre de pays, d'Afrique en particulier. Nous devons faire fond sur nos acquis réels et mesurables et intensifier notre action et notre effort financier. Mais réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ne suffira pas. Nous devons faire face à la crise alimentaire, au changement climatique, aux catastrophes naturelles et aux conflits violents qui menacent de remettre en cause nos avancées sur le front du développement. Enfin, nous devons en priorité nous employer à atténuer les effets de ces périls sur les plus démunis : pauvres, femmes et enfants – qui sont presque toujours les premiers à en être éprouvés et le plus rudement.

11. Pour être le fer de lance du développement et relever les défis planétaires d'aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies devra adopter une démarche plus cohérente, mieux ciblée et plus vigoureuse, qui allierait sa vocation de chef de file aux capacités opérationnelles de l'ensemble de ses composantes. Telle est l'essence de ma proposition qui tend à renforcer le volet développement de l'action du Secrétariat (A/62/708), c'est-à-dire son aptitude à s'acquitter, en toute efficacité et efficience, de sa mission dans ce domaine, à conforter sa position stratégique face aux enjeux et initiatives majeurs de développement, et à apporter d'importants avantages aux États Membres. J'encourage ces derniers à se prononcer sur cette proposition à la session à venir de l'Assemblée générale. L'an passé, j'ai pris également des initiatives dans un certain nombre de domaines prioritaires connexes : meilleure articulation des fonctions normative, analytique et opérationnelle; renforcement des liens entre les échelons mondial et régional, régional et national, et interrégional; développement des synergies entre activités du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies et du système des Nations Unies tout entier, et établissement de partenariats avec les principales parties prenantes capables d'accompagner notre action dans la sphère du développement.

1. Objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international

12. À mi-chemin de l'horizon 2015, il nous faut agir de façon décisive si nous voulons atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Les perspectives dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement sont inégales. Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans le domaine de l'éducation semblent très encourageants, les acquis en matière de santé maternelle étant les plus modestes. Nous devons tenir les engagements que nous avons pris et élargir les succès remportés à d'autres pays. Je demande au système des Nations Unies et aux États Membres de s'attacher en toute priorité à satisfaire les besoins des plus pauvres, singulièrement ceux d'Afrique.

13. Si le nombre de personnes vivant dans la misère a reculé au fil des ans, 1,2 milliard d'êtres humains, dont la plupart dans les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, restent en proie à la pauvreté. Faute d'intervention humanitaire immédiate et de solides investissements à long terme dans l'agriculture, la crise alimentaire va sans doute en plonger 100 millions d'autres dans la misère. Les effets du changement climatique seront tout aussi dramatiques.

14. Nombre de pays sont près d'offrir l'éducation primaire à tous. Nous devons continuer à mettre en œuvre les mesures novatrices, comme les programmes d'alimentation scolaire et l'enseignement gratuit, qui ont contribué à ces progrès, et en imaginer d'autres. Des pays comme le Malawi, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie, qui ont, par exemple, supprimé les frais de scolarité dans l'enseignement primaire, ont vu leurs taux de scolarisation s'accroître spectaculairement. Toutefois, beaucoup d'autres se heurtent encore à des difficultés considérables. C'est ainsi qu'en Afrique subsaharienne, près de 41 millions d'enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés, 31,5 millions ne l'étant pas en Asie du Sud.

15. Membre à part entière de la société, la femme est un important agent du développement. Nous devons poursuivre notre combat pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Certes, la situation de la femme s'est améliorée dans des domaines comme l'éducation, mais les disparités entre les sexes restent omniprésentes. La femme est sous-représentée dans les instances politiques et aux postes de décision, elle est souvent moins payée que l'homme et travaille dans des conditions bien plus difficiles. Phénomène trop répandu encore, la violence contre la femme au sein de la famille ou en temps de guerre est un sérieux obstacle à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement mondiaux. En janvier 2008, j'ai lancé une campagne en vue de mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, le but en étant de mobiliser l'opinion publique, de susciter la nécessaire volonté politique et de voir consacrer des ressources accrues à cette cause.

16. C'est sans doute dans le domaine de la santé que les disparités sont les plus criantes : les femmes représentent plus de la moitié des adultes atteintes du VIH en Afrique subsaharienne, et plus de 500 000 d'entre elles continuent chaque année de mourir de complications de la grossesse et de l'accouchement. Améliorer la santé maternelle demeure parmi les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement celle où les progrès sont les plus lents, et il reste très difficile d'obtenir des données convenables et fiables ventilées par sexe aux niveaux national, régional et international, chose inacceptable. Je suis fermement résolu à aller de l'avant dans le domaine de la santé maternelle et j'engage tous les États Membres à prêter une plus grande attention à cet objectif et à lui consacrer davantage de ressources.

17. Promouvoir et protéger la santé de tous n'est pas seulement un devoir moral, c'est aussi l'un des moyens fondamentaux de favoriser la prospérité, la stabilité et la lutte contre la pauvreté. Nous devons aller de l'avant dans des domaines comme la lutte contre la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, le traitement de la rougeole et la vaccination contre cette maladie, l'éradication de la poliomyélite et de la dracunculose, le renforcement des moyens de lutte contre le paludisme et des traitements antirétroviraux du VIH.

18. La pandémie du sida demeure un péril actuel. Nous avons certes élargi l'accès aux antirétroviraux à 3 millions de personnes, mais l'infection progresse au même rythme, 2,5 millions de nouveaux cas ayant été enregistrés rien qu'en 2007. Plus que jamais, la prévention s'impose. Combattre les préjugés et la discrimination est tout aussi important, sachant que l'on estime aujourd'hui à 33,2 millions le nombre de sidéens. La Réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui s'est tenue cette année a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le sida de 2001¹ et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2006², et nous a rappelé notre devoir de combattre ce fléau.

19. Je suis déterminé à faire avancer la lutte contre les maladies infectieuses. Environ 1,2 milliard de personnes parmi les plus pauvres sont ruinées par des maladies tropicales dont on ne se soucie guère. Le paludisme fait plus d'un million de victimes chaque année. Ces chiffres sont intolérables. Le premier Forum mondial des dirigeants sur le VIH et la tuberculose, organisé cette année en marge de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, a demandé d'intensifier la collaboration sur la question de la coïnfection tuberculose-VIH. Nous devons faire appel aux stratégies éprouvées dans la lutte contre ces maladies. D'ici à 2010, j'entends promouvoir la généralisation de la protection contre la malaria en faisant en sorte que toutes les personnes à risque, en particulier les femmes et les enfants d'Afrique, bénéficient de mesures comme la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent et l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide à action prolongée. Notre action à l'échelle mondiale commence aussi dans chacun de nos pays : j'ai lancé cette année le programme « UN Cares » qui vise à offrir divers services – formation, conseils, tests de séropositivité – aux membres du personnel des Nations Unies et à leur famille.

20. Renforcer les systèmes de santé c'est se donner les moyens de multiplier considérablement les interventions nécessaires pour atteindre les objectifs de santé. Il est essentiel à cet égard de mettre en œuvre une stratégie globale dans le domaine des ressources humaines, en créant au niveau local des équipes d'agents sanitaires capables de fournir des services de base aux déshérités.

21. Il est tout aussi crucial d'atteindre les objectifs qui intéressent l'eau potable et l'assainissement. Près d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards sont privés de services d'assainissement. Nous devons multiplier par deux l'investissement annuel de la communauté internationale dans ce domaine pour le porter à environ 30 milliards de dollars des États-Unis.

22. Les effets induits par les changements climatiques – déboisement, érosion, désertification et dégradation des sols – aggravent la pauvreté et remettent en cause les moyens de subsistance de nombreuses populations. Nous devons prendre, à titre prioritaire, les mesures voulues pour mettre fin à l'appauvrissement de la diversité biologique et assurer la viabilité à long terme des politiques de développement.

23. Pour imprimer un nouvel élan aux efforts consentis pour réaliser les objectifs, il faudra forger un véritable partenariat mondial au service du développement. J'ai exhorté les dirigeants mondiaux à tenir les promesses d'aide publique au développement qu'ils ont faites au Sommet mondial de 2005, à la Conférence internationale de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement, ainsi qu'à Gleneagles et Heiligendamm. Je les exhorte à nouveau à faire des progrès rapides et concrets vers l'objectif de 50 milliards de dollars des États-Unis par an d'aide publique au développement à partir de 2010.

24. Un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire est essentiel pour atteindre les objectifs. Je me réjouis que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ait adopté l'Accord d'Accra à sa douzième session (CNUCED XII)³. Il nous appartient maintenant de mettre en œuvre cet ambitieux programme et de faire de la mondialisation un puissant outil d'élimination de la pauvreté.

¹ Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

³ TD/442, chap. II.

25. Nous devons aussi nous efforcer de clore d'ici à la fin de l'année les négociations commerciales du cycle de Doha. Le blocage persistant de ces négociations fait courir un risque majeur au système commercial multilatéral et compromet la réalisation des objectifs. Les ténors de l'Organisation mondiale du commerce doivent redoubler d'efforts pour s'entendre sur un train de mesures substantielles et concrètes en faveur du développement. La crise alimentaire actuelle a mis en évidence de façon alarmante la nécessité de débloquent les négociations sur la libéralisation du commerce des produits agricoles.

26. Nous nous trouvons à une étape cruciale pour la réalisation des objectifs. La Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui se tiendra le 25 septembre 2008 est d'autant plus importante qu'elle doit être l'occasion de mobiliser les efforts de tous pour rattraper certains retards. J'engage les États Membres à montrer vigoureusement l'exemple. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha à la fin de 2008, sera également l'occasion de réfléchir à des questions dont les enjeux sont considérables. Faisons en sorte que l'année prochaine soit une « année de l'action » qui nous verra traduire nos promesses en actes, c'est-à-dire en aliments, en logements, en éducation et en soins médicaux pour les plus démunis.

2. Besoins spéciaux de l'Afrique

27. Dès que j'ai pris fonction, j'ai souscrit l'engagement de répondre aux besoins de paix, de sécurité et de développement de l'Afrique. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a largement contribué à donner corps à cet engagement; de même que le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, composé de partenaires multilatéraux du développement, qui a présenté en juin 2008 une série de recommandations pratiques et chiffrées pour réaliser d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. J'engage tous les pays à s'employer avec moi à mettre en œuvre ces importantes recommandations.

28. Il est encourageant de constater que l'activité économique globale de l'Afrique est restée forte, le produit intérieur brut du continent ayant enregistré une croissance de 5,7 % et son revenu par habitant ayant progressé de 3,7 % en 2007, grâce à une meilleure gestion macroéconomique, à des flux de capitaux privés plus importants et à une meilleure gouvernance dans plusieurs régions du continent. La bonne gouvernance et la démocratie sont des facteurs essentiels de prospérité, de stabilité et de paix, comme l'ont reconnu les dirigeants africains eux-mêmes dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Je m'engage à apporter l'appui de l'ONU aux efforts déployés par l'Afrique pour protéger et renforcer ses jeunes démocraties.

29. Malheureusement, si le taux de croissance du continent est globalement positif, il subsiste des écarts considérables d'une région à l'autre, et un certain nombre de pays connaissent des taux de croissance du PIB dérisoires, voire négatifs. Même dans les pays qui affichent une croissance positive, rien n'autorise à dire que les conditions de vie des catégories les plus défavorisées de la population se sont améliorées. D'où l'importance cruciale qu'il y aurait de développer l'investissement public et privé et d'exploiter les ressources régionales.

30. Le progrès veut la paix et la sécurité. Je trouve très encourageant le soutien apporté par le Conseil de sécurité aux initiatives et processus de paix régionaux en Afrique, ainsi que les progrès accomplis et par le Conseil de sécurité de l'ONU et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le sens de la réalisation de leur ambition commune de structurer plus étroitement leurs rapports. Quant à la Commission de consolidation de la paix, sa solidarité avec le Burundi, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau devrait aider ces pays à stabiliser leur situation économique et politique fragile. J'invite l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix à continuer d'accorder le même rang de priorité élevé aux besoins spéciaux de l'Afrique.

31. Je suis résolu à faire en sorte que l'ONU soit parfaitement organisée pour aider les États Membres à progresser sur la voie de la réalisation de leurs objectifs de développement. Tout au long de 2008, j'ai pris d'importantes dispositions pour renforcer le pilier développement de l'Organisation. La relance, sous ma direction, de la campagne de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international est l'un des volets de ma stratégie dans ce domaine. Autre volet important sur lequel je reviendrai, j'opère des réformes administratives qui doivent permettre à l'Organisation de programmer et d'exécuter ses activités en toute efficacité. Un troisième volet consiste à étendre et renforcer les liens entre les activités de développement des diverses composantes du système des Nations Unies, ce à quoi s'est attaché tout particulièrement mon Comité des politiques, qui a formulé des recommandations de nature à nous permettre de combler certaines lacunes de nos politiques et programmes de développement. Enfin, j'ai encouragé les organismes du système des Nations Unies à nouer des partenariats plus étroits avec certains acteurs essentiels qui peuvent nous épauler dans nos activités de développement, notamment des partenaires de développement nouveaux ou émergents. Je pense notamment aux milieux d'affaires, à la société civile, aux œuvres humanitaires et aux organisations régionales, sur lesquels je reviendrai.

B. Paix et sécurité

32. Nous devons créer les conditions d'un monde plus sûr. Une fois de plus cette année, nous avons vu des enfants porter des armes au lieu d'un cartable, des stratégies de la terre brûlée ruiner l'agriculture et les recettes de certains États servir à acheter des armes plutôt qu'à financer l'éducation et la santé. Or la moindre vie perdue dans un conflit et le moindre dollar dépensé pour la guerre sont des vols commis au détriment des générations futures.

33. L'ONU a été appelée à faciliter la recherche de la paix ou à favoriser le dialogue et la réconciliation dans de nombreux pays et régions du monde, notamment au Soudan, en Somalie, en Iraq, au Myanmar, au Moyen-Orient, au Népal, à Sri Lanka, dans le nord de l'Ouganda, en République centrafricaine, au Tchad et au Sahara occidental. Notre action dans ce domaine est multiforme. Non contents de fournir une aide humanitaire et une aide au développement, nous avons mené des actions de diplomatie préventive et des négociations de paix, dirigé des missions de maintien de la paix et soutenu des actions de consolidation de la paix au lendemain de conflits.

1. Diplomatie préventive et soutien aux processus de paix

34. Partout où des conflits éclatent ou risquent d'éclater, le retour à une paix durable dépend en dernier ressort des solutions politiques apportées aux problèmes de fond qui ont donné naissance au conflit. Les tâches politiques et les missions de prévention et de rétablissement de la paix qui nous sont confiées ne cessent de gagner en ampleur et en complexité, sans que les moyens mis à la disposition de l'ONU dans ces domaines soient renforcés en conséquence. J'ai décrit en détail dans mon rapport à l'Assemblée générale du 2 novembre 2007 (A/62/521 et Corr.1) les raisons pour lesquelles le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU devrait être renforcé ainsi que mes propositions à cet effet. Je vois dans ces propositions un complément crucial de la réforme dont ont déjà bénéficié les opérations de maintien de la paix de l'ONU; elles sont en tout cas l'une de mes premières priorités. Il faut que l'ONU ait les moyens d'agir plus efficacement non seulement pour stabiliser mais aussi pour prévenir ou régler par des moyens politiques les situations de conflit et pour en réduire l'impact humanitaire. En matière de prévention et de règlement des conflits, qui sont des missions que l'ONU tient de sa Charte, nous devons faire mieux. Les propositions tendant à renforcer le Département des affaires politiques sont essentielles si l'on veut permettre à l'Organisation de jouer un rôle plus efficace dans cet important domaine. Elles répondent notamment au souci qu'a la communauté internationale de voir des outils comme la diplomatie préventive, la médiation ou mes bons offices mis plus efficacement au service des États Membres et des organisations régionales qui sont nos partenaires.

35. Grâce en partie à des contributions volontaires, nous avons beaucoup fait pour appliquer la décision prise par les États Membres en 2005 de me donner les moyens d'offrir mes bons offices, et notamment d'assurer la médiation de différends. Nous nous sommes dotés d'un Groupe de l'appui à la médiation qui est maintenant complètement opérationnel et nous mettons à la disposition des envoyés des Nations Unies, des États Membres et des organisations régionales une Équipe de réserve d'experts de la médiation qui peut intervenir rapidement sur le terrain. Nous avons aussi noué des relations de partenariat plus étroites avec les organisations régionales et nous pouvons mettre toute une équipe d'experts au service de la prévention et du règlement pacifique des différends.

36. Ces 12 derniers mois, l'Organisation a prêté à de nombreux États des services de diplomatie préventive et un appui concret à leurs processus de paix. Ainsi, avec le concours de l'ONU, le Népal a pu procéder à l'élection historique d'une Assemblée constituante et entame sa transition vers un nouvel avenir politique. En République centrafricaine, nous avons apporté notre concours à la préparation du dialogue national. Au Kenya, après les violences consécutives aux élections, l'ONU a appuyé la médiation assurée, au nom de l'Union africaine, par mon prédécesseur Kofi Annan, qui a permis au peuple kényan de conjurer une tragédie plus grave. Au Darfour, où l'on est toujours à la recherche d'une solution politique, mon Envoyé spécial s'est attaché, en étroite collaboration avec l'Union africaine, à encourager la solidarité, rétablir la confiance et lever les blocages sur des questions aussi essentielles que celle de la sécurité, tout en élargissant, aux niveaux national, régional et international, le parti d'une solution négociée. En Somalie, malgré la détérioration de la sécurité sur le terrain, mon Représentant spécial s'est employé énergiquement à faire avancer le processus politique, tandis que se poursuivait l'entreprise de planification d'une éventuelle force de stabilisation suivie, si les circonstances le permettent, d'une opération de maintien de la paix. À Chypre, où les Chypriotes et leurs dirigeants laissent paraître un élan et une volonté politiques renouvelés, l'ONU a participé au lancement et à la facilitation de travaux préparatoires qui devraient déboucher sur de véritables négociations.

37. Avec la création de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, nous participons à une entreprise sans précédent de démantèlement de groupes criminels dont les agissements menacent les résultats chèrement acquis du processus de paix. À la demande de plusieurs États d'Asie centrale, nous avons inauguré à Achkabad le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui a pour mandat d'aider ces États à gérer pacifiquement les menaces communes. En Iraq, nous avons relevé le défi que représente pour nous le renforcement d'un mandat qui assigne à l'ONU un rôle nettement plus ambitieux, en ce sens qu'elle est désormais censée faciliter le dialogue politique et la réconciliation entre les Iraquiens, favoriser le dialogue entre États de la région et aider à régler la question des frontières internes.

38. Au Moyen-Orient, j'ai continué, dans le cadre du Quatuor et par le truchement de mes envoyés dans la région, à me faire l'avocat d'une paix et d'une sécurité globales. L'accord qui a permis l'élection du Président du Liban et les pourparlers indirects entre Israël et la République arabe syrienne sont deux raisons d'espérer que la dynamique régionale est en train de changer, et je continue de militer pour la conclusion, le plus tôt possible, d'un accord de paix entre Israéliens et Palestiniens.

2. Maintien de la paix

39. Le maintien de la paix est une mission essentielle de l'ONU. Les opérations de maintien de la paix constituent en effet une étape cruciale sur le chemin d'une paix durable. Elles concourent aussi grandement à aider les acteurs nationaux à arrêter et exécuter eux-mêmes leurs stratégies de consolidation de la paix, et elles agissent en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres partenaires internationaux.

40. En 2008, année du soixantième anniversaire du maintien de la paix des Nations Unies, notre Département des opérations de maintien de la paix dirige 19 missions dont

l'effectif total s'élève à plus de 130 000 hommes et femmes, auxquelles 117 États membres ont fourni des personnels militaires et de police, et dont le budget total se chiffre à environ 7 milliards de dollars des États-Unis.

41. J'ai entrepris de réorganiser le Département des opérations de maintien de la paix pour lui donner les moyens de répondre à l'ampleur et à la complexité des mandats confiés à nos opérations, et ce en créant notamment un nouveau Département de l'appui aux missions, un Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité (au sein du Département des opérations de maintien de la paix), de nouvelles Équipes opérationnelles intégrées et de plusieurs autres mécanismes communs. Le Département des opérations de maintien de la paix a mis au point cette année plusieurs importants documents de doctrine, dont un document fondamental intitulé « Principes et directives du maintien de la paix des Nations Unies ». Ce département poursuit aussi l'exécution de son programme de réforme « Opérations de paix 2010 ».

42. Pendant la période considérée, nos opérations de maintien de la paix ont apporté un appui très large à la cause de la paix. En Haïti, en Afghanistan et en République démocratique du Congo, elles ont joué un rôle crucial en soutenant des processus politiques dont certains hésitaient dangereusement entre la paix et la guerre. Au Kosovo, l'ONU s'est attachée à rétablir les conditions de la sécurité et de la stabilité dans la région, et nos opérations se sont adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain de façon à permettre à des organisations régionales comme l'Union européenne de jouer un rôle opérationnel plus étendu, dans le respect de la « neutralité quant au statut » établie par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et sous l'autorité générale des Nations Unies.

43. Les opérations de maintien de la paix ont aussi aidé certains États à rétablir pleinement leur autorité sur leurs territoires. Au Liban par exemple, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) apporte son concours au déploiement de l'Armée libanaise au sud du Litani et s'efforce de créer, dans la zone relevant de son mandat, les conditions propres à permettre aux institutions de l'État de fonctionner normalement.

44. En collaboration avec des partenaires essentiels, les opérations de maintien de la paix veulent apporter un appui très large aux États concernés, en les aidant à réformer leur police, à se doter des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires dont ils ont besoin, à procéder au déminage des champs de mines et à l'enlèvement des engins explosifs laissés par la guerre et à arrêter et exécuter des programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion des ex-combattants. À la mi-mars, par exemple, une mission d'experts issus de plusieurs organismes des Nations Unies ainsi que d'organismes extérieurs s'est rendue à Timor-Leste avant de rédiger un rapport (S/2008/329, annexe) dans lequel elle formule des recommandations très complètes en matière de police et de réforme des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité. Vu l'importance qu'il y a à déployer le plus rapidement possible l'élément de police des opérations de maintien de la paix, il a été créé une Force de police permanente qui a déjà pu être déployée auprès de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour aider les institutions tchadiennes compétentes à créer et entraîner une unité spéciale de la police tchadienne.

45. En 2008, les opérations de maintien de la paix ont également aidé plusieurs États à se donner les moyens de mieux sauvegarder les droits de l'homme en facilitant la transposition des normes internationales des droits de l'homme dans leur législation interne ainsi que dans leurs politiques. Nos opérations ont notamment aidé le Burundi et la Sierra Leone à se donner de meilleures lois de défense des droits de l'homme et le Libéria à renforcer ses institutions judiciaire

46. Outre l'appui à fournir à nos opérations en cours, il a fallu pendant l'année écoulée déployer deux de nos opérations les plus complexes à ce jour au Darfour ainsi qu'au Tchad et en République centrafricaine. Plusieurs innovations ont été introduites à l'occasion de ces déploiements, qui ne sont pas encore achevés. Ainsi, la première Équipe opérationnelle intégrée du Département des opérations de maintien de la paix a aidé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) à élaborer et exécuter un plan de déploiement intégré. Elle a aussi apporté son concours aux efforts

fournis par les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine pour amener les parties à la table des négociations. Enfin, pour faciliter les activités humanitaires au Tchad, nous avons conclu avec l'Union européenne des accords de partenariat innovants.

47. Malheureusement, deux graves problèmes viennent assombrir ce tableau largement positif : le premier est celui des abus sexuels commis par certains de nos soldats de la paix, le second étant l'écart entre nos missions et nos moyens.

48. De nombreuses actions ont été engagées au Siège et sur le terrain tant pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels par des personnels de l'ONU que pour y remédier : actions de formation, renforcement et simplification des procédures de notification, campagnes d'information et de sensibilisation du personnel des Nations Unies et de la population des pays hôtes, campagne pilote contre la prostitution et les rapports sexuels monnayés et mise en place d'activités de loisir et de récréation. Le Secrétariat et les États Membres ont approuvé un nouveau mémorandum d'accord type entre l'ONU et les États fournissant des contingents qui donne à l'ONU les moyens de lutter contre l'exploitation sexuelle. Les États Membres ont aussi adopté une stratégie générale d'aide aux victimes. Il nous faut désormais veiller à ce que le Secrétariat et les États Membres continuent de traiter ce problème avec tout le sérieux voulu et adoptent les mesures dictées par l'objectif d'impunité zéro.

49. Étant donné la complexité et l'ampleur croissantes de nos opérations ainsi que les tensions politiques et les problèmes de sécurité qui en campent souvent le décor, il importe aujourd'hui plus que jamais que la communauté internationale s'engage à fond à les soutenir. Or nos effectifs militaires et de police sont insuffisants. De nombreux États Membres sont déjà sollicités à l'extrême, et ce, alors que la demande de contingents militaires et de police adressée aux pays fournisseurs et au Secrétariat ne cesse d'augmenter. J'exhorte donc les États Membres à se montrer tous ensemble solidaires du maintien de la paix. Cette solidarité doit se traduire à la fois par un engagement politique soutenu auprès des parties en présence afin qu'il y ait une paix à maintenir et par la mise à disposition des moyens nécessaires pour que nos opérations de maintien de la paix puissent répondre aux espoirs placés en elles par les populations les plus vulnérables.

3. Consolidation de la paix

50. Au lendemain d'un conflit, tout pays doit faire face à divers problèmes très particuliers qu'il importe d'identifier rapidement et auxquels il faut apporter des réponses satisfaisantes, faute de quoi ce pays risque fort de retomber dans la violence. L'entreprise de consolidation de la paix facilite la bonne exécution des accords de paix, permet de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables et de répondre aux besoins spéciaux des États victimes du conflit. En 2006, les États Membres ont mis en place une nouvelle architecture de consolidation de la paix dont les piliers sont la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

51. Avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix a fait la preuve de sa « valeur ajoutée » en captant l'attention de la communauté internationale en faveur des pays inscrits à son programme. Les deux premiers de ces pays ont été le Burundi et la Sierra Leone, à partir de décembre 2007, suivis par la Guinée-Bissau et la République centrafricaine en juin 2008. En Sierra Leone, la Commission a joué un rôle non négligeable en prêtant son concours à l'organisation d'élections, tandis qu'au Burundi elle a aidé à éviter une crise majeure en facilitant le dialogue entre d'importantes parties prenantes qui avaient atteint une impasse à l'Assemblée nationale. La Commission a continué par ailleurs d'affiner les outils de son intervention stratégique, en se dotant notamment d'un mécanisme de contrôle et de suivi qui lui permet de mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des engagements résultant des cadres stratégiques définis pour chaque pays.

52. Au cours de l'année écoulée, le Fonds pour la consolidation de la paix est resté un instrument indispensable de financement initial de projets de consolidation de la paix. Il a bénéficié d'un soutien financier conséquent de la part des États Membres et reçu des

promesses de contribution d'un montant total de 267 millions de dollars des États-Unis qui lui ont été faites par 44 États constituant un groupe très divers. Des liens plus étroits ont été établis entre le Fonds et les stratégies intégrées de consolidation de la paix adoptées par la Commission, ce qui représente un progrès majeur. Ainsi, l'enveloppe de crédits initiaux dégagée pour la Guinée-Bissau a suscité un soutien immédiat de la part des donateurs tout en permettant d'aligner les interventions à long terme du Fonds sur la stratégie intégrée de consolidation de la paix envisagée par la Commission pour ce pays.

53. Le Fonds n'a pas réservé son appui financier aux seuls pays dont est saisie la Commission. Je l'ai mis activement à contribution pour soutenir aussi la consolidation de la paix dans des pays qui ne sont pas actuellement inscrits au programme de la Commission, notamment la République centrafricaine, le Libéria et le Népal. J'ai demandé au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de faire procéder à une étude indépendante sur le Fonds afin de tirer les enseignements de ses deux premières années d'activité et de renforcer son importance stratégique ainsi que le rôle catalyseur qu'il joue.

54. La consolidation de la paix n'est pas seulement affaire de reconstruction : il s'agit aussi d'une œuvre de transformation qui vise notamment à changer l'approche de la gestion des conflits. Sachant combien les conséquences d'une guerre peuvent être coûteuses, l'un des meilleurs investissements que nous puissions consentir est de renforcer notre aptitude à régler rapidement les conflits. C'est pourquoi j'ai la ferme volonté de renforcer encore notre dispositif de consolidation de la paix et de lui donner la configuration voulue pour qu'il épouse au plus près l'évolution des besoins.

C. Affaires humanitaires

55. Ont souffert de conflits ou de catastrophes naturelles certaines des populations les plus vulnérables et les plus nécessiteuses de la planète. En dépit de la multiplication des défis d'ampleur planétaire, la communauté humanitaire a enregistré des progrès remarquables dans la prestation d'une assistance responsable, prévisible et ponctuelle. Il conviendrait cependant de renforcer encore cette action grâce à des ressources supplémentaires et à des réformes suivies.

56. La hausse sans précédent des prix des produits alimentaires et le recul des investissements agricoles pendant plusieurs décennies ont réduit l'accès à l'alimentation de centaines de millions de personnes. Face à la crise récente, j'ai créé une Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale, qui a élaboré un Cadre d'action global, traçant clairement la voie à suivre pour venir à bout de la crise. Le Cadre d'action a été favorablement accueilli par de nombreux États Membres. Les organismes des Nations Unies s'emploient, quant à eux, à faire face à l'urgence de la situation. Ainsi, le Programme alimentaire mondial (PAM) a mobilisé 3 des 6 milliards de dollars nécessaires pour 2008. J'ai affecté un montant de 100 millions de dollars du Fonds central d'intervention des Nations Unies pour les urgences humanitaires à la satisfaction des nouveaux besoins humanitaires résultant de la flambée des prix des produits alimentaires. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un appel pour un montant de 1,7 milliard de dollars, qui devrait permettre de fournir aux pays à faible revenu des semences et d'autres formes d'aide à l'agriculture.

57. Par ailleurs, les phénomènes météorologiques extrêmes ont été particulièrement nombreux et intenses, un nombre croissant de pauvres étant victimes de la sécheresse, d'inondations et de cyclones. En 2007, l'ONU a lancé un nombre sans précédent d'appels éclairs – 15 –, dont 14 consécutifs à des événements climatiques extrêmes survenus en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

58. L'une des plus graves catastrophes survenues en 2008 a été le cyclone Nargis, qui a frappé le Myanmar en mai, faisant des dizaines de milliers de morts et touchant gravement des millions de personnes. Cette catastrophe et les problèmes initiaux d'accès du personnel des organismes de secours internationaux ont mis en évidence la nécessité de renforcer le partenariat que nous entretenons avec les organisations régionales et d'œuvrer avec les États à créer sur le terrain les conditions de l'acheminement efficace de l'assistance. Le séisme survenu dans la province chinoise du Sichuan, toujours en mai

2008, a permis de constater à quel point l'ampleur des catastrophes pouvait dépasser les moyens de grands pays. Ces événements ont aussi fait ressortir la nécessité de collaborer étroitement avec les États en vue de réduire les risques de catastrophe grâce à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015⁴.

59. Si l'on est parvenu à consolider la paix et à établir une relative stabilité en Côte d'Ivoire, au Népal et au Timor-Leste, il subsiste encore un certain nombre de conflits internes graves, du fait desquels de nombreux civils ont besoin d'assistance et de protection humanitaires. Les déplacements forcés, les violations des règles du droit international humanitaire gouvernant la conduite des hostilités, les violences sexuelles et l'organisation d'un accès sans entrave à l'action humanitaire sont autant de défis à relever pour la communauté humanitaire.

60. Près de 36 millions de personnes touchées par les conflits armés n'ont d'autre choix que de fuir à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. À la fin de 2007, la population mondiale des réfugiés s'élevait à 9,9 millions de personnes, plus de la moitié d'entre elles étant des enfants. La population mondiale de personnes déplacées, qui atteignait 26 millions d'âmes, continuait d'augmenter.

61. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont redoublé d'efforts pour faire face à la situation humanitaire en Afghanistan, en Iraq et dans les territoires palestiniens occupés, où l'insécurité gêne l'accès à de nombreuses personnes vulnérables. Par exemple, l'imposition, pendant 12 mois, de restrictions contre les flux humanitaires et commerciaux et les déplacements de personnes à destination et au départ de Gaza ont sérieusement nui au bien-être de la population, dont 75 % vit de l'aide internationale. Malgré l'insécurité grandissante en Afghanistan, notamment dans les provinces du sud, le Programme alimentaire mondial a pu atteindre près de 6,8 millions de sinistrés en 2007.

62. La communauté humanitaire continue d'intervenir dans un certain nombre de pays africains, certaines des plus vastes opérations ayant pour théâtre la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan. La plus grande opération humanitaire reste celle du Darfour, où 14 700 agents humanitaires apportent une assistance à 4 270 000 personnes. Si l'état des relations entre le nord et le sud reste délicat, près d'un million de déplacés et de réfugiés ont regagné le Sud-Soudan.

63. Lors de la conférence des donateurs, qui s'est tenue en décembre 2007, les annonces de contributions au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui permet de garantir le financement des crises d'apparition soudaine et les crises négligées, ont dépassé pour la première fois, depuis la création du fonds en 2006, le seuil de 1 milliard de dollars. En 2008, la composante dons de ce fonds devrait quasiment atteindre le montant cible annuel de 450 millions de dollars. Des annonces de contributions ont été faites par 90 États Membres. Le Fonds a distribué plus de 800 millions de dollars dans plus de 60 pays. J'engage tous les États Membres à continuer d'apporter des contributions à ce mécanisme multilatéral performant.

⁴ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

D. Droits de l'homme, état de droit, prévention du génocide et responsabilité de protéger, démocratie et bonne gouvernance

64. Respecter les droits de l'homme, instaurer la justice et l'état de droit, prévenir le génocide, s'acquitter de sa responsabilité de protection et assurer la démocratie et la bonne gouvernance sont autant de missions fondamentales assignées à tout État Membre et aussi à l'Organisation des Nations Unies proprement dite, étant le socle sur lequel doit reposer un monde plus juste. À cet égard, 2008 est une année de référence pour les droits de l'homme : elle marque en effet le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁵. J'ai invité toute la famille des Nations Unies à renforcer l'action de plaidoyer et à prendre des mesures concrètes pour faire une place aux droits de l'homme dans toutes les activités de l'Organisation. Il nous incombe de promouvoir l'ambition originelle de la Déclaration, celle d'« un ensemble de droits indivisibles et inaliénables pour toute l'humanité ».

1. Droits de l'homme

65. Durant l'année écoulée, j'ai constaté avec satisfaction l'incidence positive des réformes institutionnelles récemment opérées au sein du mécanisme des droits de l'homme, notamment la consolidation du Conseil des droits de l'homme, le renforcement de la capacité d'intervention rapide de l'ONU, la rationalisation des institutions existantes et l'adoption de nouveaux instruments des droits de l'homme.

66. Pendant l'année en cours, le Conseil des droits de l'homme a lancé l'Examen périodique universel et examiné la situation de 32 États. Cette procédure est un important acquis pour l'avenir du Conseil et son rôle au sein du mécanisme des droits de l'homme de l'Organisation. Le Conseil doit veiller à procéder à ses évaluations en toute justice selon des procédures et méthodes d'examen transparentes, chaque État devant être comptable de tous progrès, immobilisme ou recul dans l'application des normes des droits de l'homme. En effet, tout manquement à ces exigences risquerait d'inspirer la méfiance et la déception suscitées par la Commission des droits de l'homme durant ses dernières années. Compte tenu de la diversité et de l'ampleur des allégations de violations des droits de l'homme dans le monde, le Conseil se doit de se pencher sur toutes les situations de manière à asseoir pleinement sa crédibilité.

67. Grâce au renforcement continu du Groupe d'appui aux missions de paix et d'intervention rapide mis en place en 2006, l'Organisation a pu effectuer plus efficacement des missions d'urgence en vue de faire face, sur le terrain, à toute crise des droits de l'homme. Tout récemment, elle a effectué une mission de trois semaines pour enquêter sur les allégations de violation graves des droits de l'homme au lendemain des élections au Kenya et recueillir des informations de première main auprès de sources diverses.

68. Le Groupe d'intervention rapide est un des éléments de la présence de plus en plus forte des Nations Unies sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme. En décembre 2007, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) comptait 8 bureaux régionaux, 11 bureaux nationaux et 17 composantes droits de l'homme de missions de paix, soit un effectif de 400 spécialistes des droits de l'homme recrutés sur les plans international et national. On ne sous-estimera pas l'importance de cette présence sur le terrain, l'expérience ayant montré que la présence de spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies dans des régions sujettes à des conflits est de nature à dissuader ceux qui seraient tentés de commettre des violations des droits de l'homme.

69. Les organes conventionnels dans le domaine des droits de l'homme se sont employés à harmoniser davantage leurs méthodes de travail et ont adopté de nouvelles dispositions censées compléter l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Ainsi, dans un souci de rationalisation, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été transféré de New York à Genève.

70. Décision historique, l'Assemblée générale a adopté le 13 septembre 2007 la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones⁶. En mai 2008, la

⁵ Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

⁶ Résolution 61/295 de l'Assemblée générale, annexe.

Convention relative aux droits des personnes handicapées⁷ et le Protocole facultatif s'y rapportant⁸ sont entrés en vigueur, instituant une série de procédures d'établissement de rapports, de dépôt de plaintes et d'enquêtes.

71. Nous entrons dans une nouvelle ère des droits de l'homme. Jamais auparavant, les normes gouvernant les droits de l'homme n'avaient été aussi largement acceptées ni n'avaient suscité un aussi vaste consensus sur le plan international. Nous avons élargi et renforcé les outils et mécanismes dont nous disposons pour surveiller et encourager le respect de ces normes. À présent, mettons nos institutions et nos outils au service de tous, partout dans le monde.

2. État de droit

72. L'Organisation des Nations Unies a maintes fois rappelé le rôle primordial que joue l'état de droit dans le développement humain et le maintien de la paix et de la sécurité. Dans ce domaine, c'est à une demande sans cesse croissante que doit répondre l'Organisation, qui intervient à présent dans plus de 80 pays où elle aide les gouvernements à transposer les normes juridiques internationales dans la législation interne et où elle prête son concours à l'élaboration de constitutions et à la mise en place d'institutions judiciaires et de cadres juridiques. Pour autant, les défis restent nombreux. Par exemple, dans nombre de pays, l'impunité et l'irresponsabilité, même pour les crimes internationaux les plus graves, compromettent sérieusement l'état de droit.

73. Cette année, l'Organisation a enregistré des progrès en ce qui concerne, d'une part, le renforcement de ses capacités dans le domaine de l'état de droit et, d'autre part, l'amélioration de la coordination et de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies. Par ailleurs, je me suis attaché à renforcer les moyens de l'Organisation en matière d'élaboration et de coordination de politiques, en créant un Groupe de l'état de droit ayant vocation à prêter appui au Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, qui veille à la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce domaine. Je constate avec plaisir que, dans la résolution 62/70 de l'Assemblée générale, les États Membres ont souscrit aux nouvelles dispositions relatives à l'état de droit et j'escompte que la démarche commune et dynamique qu'ils préconisent nous permettra d'améliorer la qualité du concours que nous prêtons aux États Membres dans ce domaine.

3. Prévention du génocide et responsabilité de protéger

74. Consacré par le Sommet mondial de 2005, le principe de la responsabilité de protéger a été entériné par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. Découlant de cette conception positive de la souveraineté, qui voit en celle-ci une responsabilité, ce principe repose sur trois piliers : l'affirmation que l'État est tenu de l'obligation juridique fondamentale et permanente de protéger sa population du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou de l'incitation à commettre ces crimes; la consécration de l'obligation faite à tout État Membre d'agir promptement et de manière résolue, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, pour protéger ses populations des quatre catégories de crimes susmentionnées; et l'engagement du système des Nations Unies à aider tout État à s'acquitter de ces obligations. Durant l'année écoulée, j'ai donné pour instructions à l'Organisation d'entreprendre de se donner la souplesse et les moyens nécessaires pour aider les États Membres à honorer leurs engagements. J'escompte que cette évolution prendra définitivement corps d'ici à la fin de l'année.

⁷ Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

⁸ Ibid., annexe II.

4. Démocratie et bonne gouvernance

75. Si la démocratie a gagné du terrain dans nombre de régions, elle a également essuyé de sérieux revers, comme en témoignent le défaut par certains États d'organiser des élections libres et équitables, le recours à l'état d'urgence, la remise en cause de l'indépendance des médias et la répression des libertés civiles et politiques. L'expérience montre que le non-respect des principes démocratiques pose, sur les plans économique, social et de la sécurité, de sérieux problèmes qui transcendent souvent les frontières nationales. Cela étant, la mission de consolidation des institutions et pratiques démocratiques dévolue à l'ONU est indissociable de l'action qu'elle mène en faveur de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

76. Au nombre des activités entreprises par l'Organisation dans ce domaine durant l'année écoulée, on retiendra en particulier le soutien apporté à la mise en place de l'Assemblée constituante au Népal et le concours prêté aux autorités électorales de la Sierra Leone. Bien entendu, de même que la démocratie ne se ramène pas aux élections, l'assistance électorale n'est qu'un des moyens par lesquels le système des Nations Unies aide à promouvoir la démocratie. Le concours de l'Organisation a également pris la forme de programmes de promotion de la bonne gouvernance et des institutions démocratiques.

77. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) aide les organisations gouvernementales et non gouvernementales, nationales, régionales et internationales, y compris les organes et organismes compétents des Nations Unies (départements, bureaux, fonds, programmes et institutions), à financer des projets visant à bâtir ou consolider des institutions démocratiques, à promouvoir les droits de l'homme et à associer tous les groupes au jeu démocratique. À ce jour, environ 90 millions de dollars ont été versés au Fonds. En 2007, le Fonds a lancé son deuxième appel à propositions de projet, qui a suscité 1 873 demandes de 137 pays, dont 85,9 % émanant d'organisations de la société civile. À la mi-mai 2008, 86 projets avaient été approuvés.

78. J'invite les États Membres à renouveler leur engagement à promouvoir la démocratie à l'occasion de la nouvelle Journée internationale de la démocratie, instituée par l'ONU le 15 septembre.

E. Cohérence de l'action des organismes des Nations Unies

79. Durant l'année écoulée, à la faveur de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, les États Membres ont à nouveau recommandé à l'Organisation de gagner encore en cohérence, efficacité et efficience aux niveaux national, régional et mondial. Notre action continue de s'inspirer de cette recommandation et d'autres orientations définies par les États Membres, notamment dans le cadre des consultations officieuses consacrées par l'Assemblée générale à la question de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies.

80. Je suis heureux de vous informer que l'initiative « Unis dans l'action », lancée en janvier 2007 dans huit pays pilotes à la demande de leurs gouvernements, a déjà permis de recueillir des résultats et des enseignements intéressants. Elle a montré à nouveau que la prise en mains et la maîtrise des programmes par les pays constituent des facteurs déterminants de la cohérence. Il est évident que les organismes des Nations Unies ne pourront optimiser l'appui qu'ils apportent aux programmes prioritaires qu'en conjuguant leurs efforts et en mobilisant ainsi plus efficacement les moyens et compétences de chacun. On voit à certains signes encourageants que, dans les pays pilotes, l'exécution des programmes par l'Organisation s'est améliorée et que le coût des opérations s'est réduit.

81. À l'échelon du Siège, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué de dégager des orientations dans le sens de la maîtrise par chaque pays de la fonction de programmation, de l'harmonisation des politiques et procédures, du perfectionnement des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que de l'amélioration de la sélection des coordonnateurs résidents, de leur responsabilisation accrue et de l'amélioration de l'appui prêté à ces derniers. Par ailleurs, il a considérablement renforcé la cohérence des interventions au lendemain des crises. En 2007, étape importante dans le sens de l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, il a été officiellement décidé de faire du Groupe des Nations Unies pour le développement un

troisième pilier du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, l'objectif étant d'assurer la complémentarité et de réduire les risques de chevauchement entre les deux organes de coordination. Cette rationalisation permettra d'améliorer sensiblement la coordination interne, la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies et, à terme, l'appui fourni aux États Membres.

82. Enfin, pour continuer à accroître l'efficacité et la cohérence, le Groupe de la communication des Nations Unies réunit, au niveau mondial, les organisations des Nations Unies, y compris les fonds et programmes et institutions spécialisées, le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU et le Cabinet du Secrétaire général. Il existe des groupes de la communication des Nations Unies dans plus de 80 pays. Au cours de l'année écoulée, le Groupe a concouru à la rédaction et à la diffusion de messages et produits cohérents sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le changement climatique et le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, entre autres thèmes.

Chapitre III

Sauvegarder les biens de l'humanité

83. L'Organisation des Nations Unies est bien placée pour être la figure de proue de la lutte contre les périls qui, faisant fi des frontières, planent sur tous les États et les peuples. Dans l'horizon immédiat, j'en vois quatre : le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération et la santé dans le monde. Je suis convaincu que, grâce à son rayonnement mondial, à sa légitimité et à l'aptitude qu'elle a seule à mobiliser les forces vives étatiques et non étatiques, l'Organisation peut contribuer décisivement à amener les États à agir de concert pour sauvegarder les biens de l'humanité dans l'intérêt des générations futures.

A. Changement climatique

84. Le changement climatique est au nombre de mes premières priorités, depuis que j'ai pris fonction. C'est pour moi un plaisir que de rappeler que, l'an dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) a reçu le prix Nobel de la paix, conjointement avec Al Gore, ancien Vice-Président des États-Unis d'Amérique. Le Comité du prix Nobel a ainsi salué l'attachement de longue date de cet important organe à l'amélioration de nos connaissances sur le changement climatique lié à l'activité humaine et l'action qu'il mène pour préparer le terrain à l'adoption de mesures visant à contrer ce changement.

85. Le 24 septembre 2007, en marge de la session de l'Assemblée générale, j'ai convoqué à New York une réunion de haut niveau sur les changements climatiques qui a été, pour 80 dirigeants du monde, l'occasion d'examiner la question et de mobiliser l'appui nécessaire pour faire progresser les négociations.

86. Cette réunion a donné le ton des négociations sur le climat qui se sont déroulées en décembre dernier sous les auspices des Nations Unies et à l'occasion desquelles les États Membres ont conclu un accord important sur le changement climatique, en adoptant notamment la Feuille de route de Bali qui ouvre la voie à l'élaboration d'un nouvel accord mondial devant permettre de faire face au changement climatique. Il s'agit désormais de dégager une démarche commune axée sur un objectif mondial à long terme de réduction des émissions; de promouvoir, aux niveaux national et international, des actions visant à atténuer les effets du changement climatique et de faciliter l'adaptation à ce phénomène; d'encourager la mise au point et le transfert de technologies; et de fournir aux pays en développement les ressources financières et les investissements propres à leur permettre de faire face aux problèmes environnementaux. Les négociations se poursuivront cette année dans le cadre d'une importante session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Poznań (Pologne), en décembre, avant d'aboutir à des conclusions concertées à Copenhague, en 2009.

87. 87. Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) illustre bien la manière dont l'Organisation des Nations Unies peut mobiliser les forces du marché. Le volume total des échanges effectués sur le marché mondial du carbone est passé de 31 milliards de dollars en 2006 à 64 milliards de dollars en 2007. Le Mécanisme compte à l'heure actuelle à travers le monde plus de 1 000 projets intéressants⁴⁹ pays. Divers organismes des Nations Unies aident les pays à élargir le champ géographique du Mécanisme et à accroître les avantages qui en découlent en matière de développement durable, au-delà de la réduction des émissions.

88. Je me félicite de la coordination établie entre les organismes des Nations Unies, qui coopèrent avec les États en vue de les aider à s'adapter aux changements climatiques et à faire une place à la problématique de ce phénomène dans leurs politiques et plans de développement. Notre action trouve sa parfaite illustration dans le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, dont la coordination est assurée par le Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Dans le cadre de ce programme lancé par le processus intergouvernemental, plus de 100 organismes des Nations Unies et d'autres organisations s'emploient à promouvoir l'évaluation et la planification de l'adaptation, à faire une place à la problématique de l'adaptation dans toutes les politiques pertinentes et à obtenir pour les pays en développement une aide à la mesure de leurs besoins.

89. Autre exemple, le Cadre de Nairobi vise à faciliter la participation des pays en développement au Mécanisme pour un développement propre. Cette initiative, à laquelle sont parties le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale, a fait du chemin. Les organismes partenaires collaborent aussi à l'organisation du premier Forum africain du carbone, qui se tiendra à Dakar en septembre 2008 et offrira une excellente occasion pour maintenir la dynamique créée par le Mécanisme pour un développement propre en Afrique.

90. À l'ONU, j'ai décidé que le plan de rénovation du Siège à New York respecterait des directives environnementales strictes, notre bilan carbone devant s'en trouver réduit, notamment. J'ai demandé aux chefs de secrétariat de tous les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies de faire évoluer rapidement leurs organisations vers la neutralité climatique.

91. Par ailleurs, nous redoublons d'efforts pour sensibiliser le public au changement climatique. Le message de la Journée mondiale de l'environnement pour 2008, qui a pour slogan « Kick the habit: towards a low carbon economy » (Non à la dépendance! Pour une économie à faible émission de carbone), est que notre monde est esclave du carbone, qui est responsable d'une accumulation considérable des gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui, à leur tour, contribuent au changement climatique. Pour nous en affranchir, il faudrait que, partout, particuliers, entreprises et pouvoirs publics changent de comportement et de façon de faire.

B. Santé dans le monde

92. On mesure de plus en plus au plan politique ce fait que la santé est un facteur fondamental de croissance économique et de développement et que toute menace contre la santé peut rejaillir sur la stabilité et la sécurité d'un pays.

93. Ces dernières années, le volume des ressources financières publiques et privées consacrées à la santé a enregistré une hausse sans précédent. L'aide bilatérale s'est considérablement accrue, de même que les budgets des grands organismes des Nations Unies à vocation sanitaire, comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la Banque mondiale, ou encore les budgets des partenariats mondiaux dans ce domaine. Le monde de la philanthropie privée et celui des affaires, qui ont renforcé leurs interventions, sont devenus des partenaires à part entière des États et des organisations non gouvernementales dans la prestation de services de santé dans les pays

pauvres. De nombreuses initiatives dirigées par des pays ont été mises en route, principalement avec la coopération de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France et du Canada.

94. Dans ce nouvel environnement mondial de la santé, le système des Nations Unies a fait des progrès considérables sur plusieurs points. Comme il ressort de la section A du chapitre II plus haut, ces avancées intéressent la lutte contre des maladies telles que la rougeole, la poliomyélite et certaines maladies tropicales, ainsi que le paludisme et le VIH/sida. Toutefois, il subsiste des problèmes majeurs. Les objectifs de santé n'ont été que partiellement atteints, essentiellement en raison des carences des systèmes de santé, des menaces à la santé causées par les pandémies grippales et d'autres maladies d'apparition récente, des inégalités profondes en matière de santé, de la protection sanitaire insuffisante des pauvres et de la faiblesse des dépenses sanitaires.

95. S'il y a lieu de se féliciter de la multiplication des initiatives et partenariats, qui offrent des perspectives nouvelles et importantes, ceux-ci n'ont à ce jour pas donné lieu à des actions cohérentes et coordonnées. Les organismes des Nations Unies à vocation sanitaire, à savoir l'OMS, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et ONUSIDA, ont noué des relations de partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et la Fondation Bill et Melinda Gates, en vue de renforcer la concertation et la coordination. La création de ce groupe, dénommé « H8 », constitue un progrès encourageant dans le sens d'une cohérence plus poussée de l'action des acteurs clefs appartenant ou non au système des Nations Unies.

96. Dans le souci de promouvoir l'efficacité et la cohérence, j'ai invité les responsables des entités des Nations Unies et, à l'extérieur du système des Nations Unies, des personnalités éminentes membres de fondations ou issues du secteur privé, de la société civile et des milieux intellectuels à réfléchir aux perspectives nouvelles qui s'ouvrent dans le monde en matière de santé, à débattre du rôle stratégique que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer s'agissant d'influencer l'avenir de la santé dans le monde et à se pencher sur les principales priorités, à savoir, notamment, la mise en place de systèmes de santé efficaces et abordables, l'amélioration de la santé des femmes, en particulier la santé maternelle, et la mobilisation d'un appui aux fins de la lutte contre les maladies tropicales négligées.

97. Les rencontres intergouvernementales à venir, telles que la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendront à Doha en novembre et décembre 2008, offriront l'occasion d'imprimer un nouvel élan dans ce domaine, et j'engage toutes les parties prenantes à tenir le cap en vue de mettre définitivement fin à des souffrances injustifiées.

C. Lutte contre le terrorisme

98. Grave, la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales et le développement plane sur l'humanité tout entière. L'Organisation des Nations Unies elle-même n'est pas à l'abri, ayant été frappée dans sa chair tout récemment par l'attentat du 11 décembre 2007 contre les bureaux des Nations Unies à Alger. Mes pensées vont aux victimes et à leurs proches, dont le sacrifice restera dans les mémoires.

99. L'examen biennal de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, qui aura lieu en septembre 2008, sera pour tous l'occasion de redire notre volonté de combattre ce fléau. Rédigée et adoptée par l'Assemblée générale en 2006, la Stratégie propose des mesures concrètes pour éliminer les conditions qui font le lit du terrorisme, le prévenir et le combattre sous toutes ses formes, donner aux États pris individuellement et collectivement et à l'Organisation les moyens d'agir en ce sens et garantir le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. En adoptant la Stratégie, l'Organisation a montré le rôle important qu'elle pourrait jouer pour éliminer cette menace, mais ce n'est qu'en mettant cette stratégie en œuvre que nous nous imposerons dans ce domaine. Les échos favorables qui me parviennent des différentes

réunions que l'Assemblée a consacrées à la Stratégie m'autorisent à croire en nos chances de succès.

100. S'il incombe au premier chef aux États de mettre en œuvre la Stratégie, divers départements du Secrétariat, institutions spécialisées et fonds et programmes des Nations Unies apportent individuellement, collectivement et de concert avec des partenaires leur concours à cette importante entreprise. Ainsi, en novembre 2007, l'ONU, en partenariat avec l'Organisation de la Conférence islamique et son Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, a tenu à Tunis une Conférence internationale sur le thème « Terrorisme : dimensions, menaces et contre-mesures ». L'Organisation a également collaboré avec les États Membres et les organisations régionales à l'occasion du Symposium de Vienne sur les mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre la Stratégie tenue en mai 2007.

101. L'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, qui réunit 24 entités du système des Nations Unies, a travaillé à mettre la Stratégie en œuvre dans l'ensemble du système, et apporté une assistance en ce sens aux États Membres. L'Équipe spéciale a chargé neuf groupes de travail d'aspects de la Stratégie s'agissant desquels la coordination et la coopération dans l'ensemble du système peuvent être fructueuses. Ce sont notamment les aspects suivants : prévention et règlement des conflits dans leurs rapports avec le terrorisme; radicalisation et extrémisme menant au terrorisme; victimes du terrorisme; prévention des attentats aux armes de destruction massive et réactions; financement du terrorisme; utilisation de l'Internet à des fins terroristes; protection des cibles vulnérables et sauvegarde des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste. L'Équipe spéciale s'emploie aussi à donner à l'ONU les moyens d'aider les États Membres qui le souhaitent, sur leur demande, à mettre la Stratégie en œuvre de manière intégrée, en parfaite entente avec le système des Nations Unies.

102. J'ai demandé par ailleurs au Département de la sûreté et de la sécurité de concentrer son action sur les mesures de prévention et d'atténuation en faveur du personnel des Nations Unies qui évolue dans un environnement hostile. Toute entreprise de prévention suppose toutefois la coopération efficace des États Membres. Dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, l'Assemblée générale a souligné « que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies incombe au premier chef au pays hôte ». En conséquence, l'ONU mène une concertation renouvelée pour recenser les volets où il serait possible d'accroître la coopération et la coordination avec les autorités des pays hôtes, poussée encore en cela par les déclarations répétées de groupes terroristes menaçant de s'attaquer à des organisations humanitaires. En février de cette année, j'ai nommé un Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier, dirigé par M. Lakhdar Brahimi et composé d'experts internationaux de la question. Dans son rapport, paru en juin, le Groupe constate que la gestion des risques n'est pas comprise ou appliquée systématiquement par tous les acteurs. Il demande que les effectifs de la présence des Nations Unies et la manière dont le système fonctionne soient revus au regard des impératifs de sécurité. J'examine attentivement ce rapport et j'y donnerai suite. Premièrement, comme le recommande le rapport, j'ai proposé d'ouvrir une instance indépendante pour établir la responsabilité des personnes et des bureaux concernés au premier chef par l'attentat d'Alger. Je suis déterminé à œuvrer à assurer à l'Organisation un environnement meilleur et plus sûr dans la poursuite de sa noble mission.

103. Les partenariats stratégiques entre les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la société civile demeurent essentiels pour la lutte antiterroriste. Il nous faut continuer d'œuvrer à mettre en exécution la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour assurer ainsi plus de sécurité dans le monde.

D. Désarmement et non-prolifération

104. Nul n'ignore les risques découlant de l'existence même d'armes de destruction massive, surtout nucléaires. Je me félicite des initiatives récentes visant à débarrasser le

monde des armes nucléaires, ainsi que de la réduction des arsenaux nucléaires et du recul de l'arme nucléaire. Mais il faudrait réduire encore les stocks de ces armes, stratégiques et non stratégiques, dans une plus grande transparence, lever leur mise en alerte et faire une moindre place à l'arme nucléaire dans les politiques de sécurité.

105. L'année 2008 marque le quarantième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires⁹ qui, renforcé, doit inspirer à nouveau confiance, l'idée étant plus largement de voir réaffirmer la primauté du droit et l'importance du multilatéralisme. Les préparatifs de la Conférence d'examen de 2010 vont bon train.

106. Je souscris à ce qui est fait pour trouver une solution politique pacifique aux préoccupations suscitées par le programme nucléaire de la République islamique d'Iran, et engage vivement à tout faire pour donner confiance dans sa nature exclusivement pacifique.

107. Je trouve encourageant que les États restent déterminés à voir entrer en vigueur dès que possible le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et y travaillent. Je suis heureux de pouvoir rendre compte de progrès dans l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction¹⁰. Les États parties ont élaboré un programme ciblé de mesures nationales, régionales et internationales propres à améliorer la sûreté et la sécurité biologiques, une Unité de soutien à la mise en œuvre créée au Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU ayant reçu pour mission d'apporter un appui dans ce domaine.

108. La Conférence du désarmement continue d'entreprendre de sortir de l'impasse de longue date sur le choix des priorités. En janvier 2008, j'ai engagé les membres de la Conférence à renoncer à la course aux armements, à réduire les tensions et à libérer des ressources pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour que les négociations sur l'interdiction des matières fissiles et les discussions de fond sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, le désarmement nucléaire et les assurances de sécurité aboutissent, il faudra qu'elles soient menées et politiquement soutenues à un très haut niveau.

109. La maîtrise des armes classiques reste au centre de l'action de l'ONU en faveur du désarmement. J'ai renforcé le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, qui travaille à élaborer des normes de maîtrise des armes légères. Les appels énergiques à prendre en compte l'impact humanitaire des munitions à dispersion ont été entendus, la Convention sur les armes à sous-munitions ayant été adoptée en mai.

110. Relancer l'entreprise de désarmement multilatéral est chose à notre portée. Faire appliquer intégralement les accords multilatéraux de désarmement et de non-prolifération existants et leur donner un caractère universel reste un pari majeur. Pour aller de l'avant et sortir de l'impasse actuelle dans le domaine du désarmement, il serait utile de renforcer les dispositifs régionaux en place et de tisser de solides partenariats sous l'empire du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

111. En créant le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU en 2007, l'Organisation s'est donné les moyens de son action de plaidoyer. Sous la conduite de son Haut-Représentant, le Bureau a réussi à mieux faire connaître les problèmes du désarmement et de la non-prolifération et a approfondi sa solidarité et sa coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile.

⁹ Résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 juin 1968, annexe; voir également Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1015, n° 14860.

Chapitre IV

Une Organisation des Nations Unies plus responsable et donc plus forte

112. Pour répondre convenablement aux sollicitations croissantes dont elle est l'objet, l'Organisation se doit d'être plus forte, plus efficace et plus moderne. Un train de réformes d'envergure, s'inspirant des mandats convenus par les dirigeants du monde lors du Sommet de 2005, et de ceux formulés par la suite par l'Assemblée générale, et des changements opérés par le Secrétaire général sont en cours.

113. Pour consolider le cadre général de responsabilisation de l'Organisation, je préconise d'instituer un nouveau contrat de responsabilisation entre le Secrétaire général et les cadres supérieurs et j'entends, au sein du Secrétariat, ériger la responsabilité en principe bilatéral obligeant le Secrétaire général, les cadres supérieurs et l'ensemble du personnel. Je prends également des mesures pour rendre le Secrétariat plus comptable devant les États Membres – de sa bonne gestion, de la défense de l'intégrité individuelle et collective, et de ses résultats.

114. Je demande à chaque État Membre d'être comptable devant l'Organisation et devant les autres États Membres, en dégageant les ressources – politiques, financières et humaines – qui permettent d'exécuter les mandats arrêtés et d'honorer les engagements intergouvernementaux souscrits.

115. J'espère en outre que, dans les quelques années à venir, nous œuvrerons tous ensemble, Secrétariat et États Membres, à mieux répondre de notre action devant l'opinion publique mondiale, au service de laquelle nous sommes tous, et devant ceux que nous aidons dans chaque pays. Être comptable, ce n'est pas seulement répondre de notre action devant ceux qui nous ont délégué des pouvoirs, c'est aussi ne pas méconnaître les intérêts de ceux sur qui retentissent nos actes.

A. Secrétariat, organes intergouvernementaux, organisations régionales et grands partenaires mondiaux

116. En prêtant serment j'ai promis d'insuffler une vie nouvelle au Secrétariat. En septembre dernier, devant l'Assemblée générale, j'ai parlé de construire une Organisation des Nations Unies plus forte pour un monde meilleur. Je m'emploie à réformer le Secrétariat tout en étant décidé à travailler avec les États Membres pour que nos rouages intergouvernementaux soient à même de répondre à l'évolution et à la multiplication des attentes placées en l'Organisation de nos jours.

1. Secrétariat

117. Pour que nous puissions faire ce qu'on attend de nous, il nous faut un Secrétariat fort, doté des moyens de son action et d'une infrastructure de gestion axée sur l'obtention de résultats. Aussi ai-je proposé un dispositif de responsabilisation ordonné autour de la mise en œuvre intégrale de la gestion axée sur les résultats et de la gestion globale des risques. Pour que la gestion soit véritablement axée sur les résultats, chaque directeur de programme doit s'assigner des objectifs précis et organiser son personnel et ses ressources financières à cette fin. De même, il doit personnellement contrôler et évaluer régulièrement et systématiquement son programme pour déceler et résoudre tous problèmes afin d'accroître ses chances d'obtenir les résultats escomptés. Le contrat de mission des cadres supérieurs qu'il partage avec ses collaborateurs reste à cette fin un moyen transparent d'énoncer des objectifs, de dégager des priorités et d'évaluer les résultats obtenus.

118. Un Secrétariat ayant désormais davantage vocation de terrain doit pouvoir compter sur un personnel doté de compétences autres. Les prochains départs à la retraite (pour ne prendre qu'un exemple, 23,3 % des fonctionnaires ayant rang de directeur partiront à la retraite dans les trois années à venir) sont l'occasion de rénover le profil du fonctionnaire, pour qu'il soit plus adapté aux besoins nouveaux. Le Secrétariat s'emploie activement à anticiper par la planification les besoins de personnel, améliorant ses modalités de recrutement, et proposant des durées et conditions d'emploi de nature à lui donner plus de chances d'attirer et de garder des agents hautement qualifiés. Pour se doter

d'agents plus adaptables, possédant des compétences plus diverses et capables de relever les défis complexes de notre époque, l'Organisation doit ériger la mobilité en principe. Je suis déterminé à faire de la parité une des grandes priorités de la politique du Secrétariat en matière d'affectations.

119. Le Secrétariat s'emploie aussi à mieux répondre aux besoins des entités de terrain, en réformant ses politiques et procédures d'achats. Il se donnera des directives et des mesures de contrôle détaillées. Le professionnalisme se nourrit de la formation intensifiée et d'un meilleur usage de la technologie, le respect de la déontologie et la transparence devant être privilégiés davantage.

120. Le nouveau système d'administration de la justice approuvé par l'Assemblée générale en 2007, qui devrait voir le jour en janvier 2009, permettra de mieux asseoir le principe de responsabilité et une gestion meilleure des conflits du travail internes. Un bureau de l'Ombudsman renforcé et intégré, comprenant une division de la médiation, clef de voute « non formelle » du système, aura pour vocation de déceler et régler tous problèmes dès que possible et de permettre ainsi de faire l'économie d'une procédure formelle dévoreuse de temps et de ressources.

121. Tirer tout le parti possible des technologies de l'information et des communications (TIC) est crucial pour améliorer l'efficacité et le rendement et asseoir le principe de responsabilité. Depuis août 2007, le Directeur général de l'informatique pilote la mise en place d'une stratégie informatique solide et unifiée. L'un des principaux volets de cette entreprise consiste à remplacer le Système informatique de gestion (SIG) par un progiciel de gestion intégré (PGI), le but étant de doter l'Organisation d'un système informatique mondial intégré qui viendrait appuyer la gestion efficace des ressources humaines, financières et matérielles et instituer des procédures rationalisées et des pratiques de référence et, par ailleurs, permettre à l'Organisation d'adopter et de respecter comme prévu les Normes comptables internationales pour le secteur public.

122. Pour améliorer encore les résultats et la capacité d'intervention de l'Organisation, j'ai aussi mis davantage l'accent, dans l'ensemble du Secrétariat, sur la distribution de la documentation en temps utile et à moindre coût. Toujours soucieux d'efficacité, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat de l'ONU a présidé en juin une réunion des gestionnaires de conférence du système des Nations Unies pour réfléchir à la possibilité de mettre le concept « Unis dans l'action » au service de la gestion des conférences. Pour répondre à notre vocation multilinguiste, obtenir les meilleurs rendements possible et garantir le respect des normes de qualité les plus strictes dans la prestation de services linguistiques et de conférence, il est crucial que, de concert avec nos partenaires du système des Nations Unies, nous mettions en commun les maigres ressources affectées aux services de conférence et coordonnions nos actions de recrutement de personnel linguistique.

123. Même si nombre de ces réformes de gestion n'en sont qu'à leurs débuts et n'ont pas encore eu le temps de faire leurs preuves, le Secrétariat en voit déjà l'intérêt. L'enquête de satisfaction de 2007 auprès des clients du Département de la gestion a, par exemple, fait apparaître une augmentation notable du nombre de réponses favorables aux questions touchant l'efficacité de la prestation de services (11 % de mieux qu'en 2006), la rationalisation et la simplification des règles et procédures (10 % de mieux qu'en 2006) et les délais de réponse du Département de la gestion (11 % de mieux qu'en 2006).

2. Organes intergouvernementaux

124. En politique internationale, la donne a fortement changé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies et, cela étant, j'attache une grande importance à la réforme du Conseil de sécurité. Je conviens avec de plus en plus d'États Membres qu'il n'y a pas de solution parfaite, et je me félicite de les voir envisager des solutions intermédiaires ou provisoires.

125. Je suis avec intérêt ce que fait l'Assemblée générale pour se moderniser et gagner en efficacité. On a pu voir que les débats interactifs consacrés à des problèmes actuels d'intérêt crucial pour la communauté internationale—changements climatiques;

objectifs du Millénaire pour le développement; réforme de la gestion; sécurité de l'humanité; traite des personnes – suscitaient des échanges fort utiles et faisaient ressortir l'importance de cette instance universelle.

126. Afin d'entretenir un dialogue direct avec l'Assemblée générale, j'ai commencé l'an dernier à lui rendre périodiquement compte de mes activités, lors de réunions plénières officielles qui sont l'occasion d'échanges avec les États Membres, offrant un important outil supplémentaire de concertation, de transparence et de responsabilisation plus étendues. J'entends poursuivre cette pratique importante.

127. 127. Nous avons continué en 2008 d'opérer les réformes proposées par les États Membres au Sommet mondial de 2005 en vue de renforcer l'efficacité du Conseil économique et social pour l'avènement d'un partenariat mondial pour le développement. On notera en particulier que le Conseil a tenu pendant le débat de haut niveau de sa session de fond son premier Forum pour la coopération en matière de développement et son deuxième examen ministériel annuel. Le Forum a débattu des moyens de rendre cette coopération plus cohérente et plus efficace et a élaboré une contribution stratégique fort utile en prévision de la Conférence de Doha chargée d'examiner le financement du développement et du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Au cours de l'examen ministériel annuel, huit pays en développement et développés ont rendu compte des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs et des cibles de l'Agenda des Nations Unies pour le développement. Les tables rondes ministérielles ont été l'occasion d'une réflexion sur les moyens de mettre le monde sur la voie d'un développement durable. Je me réjouis de la revitalisation du Conseil, lui adresse mes encouragements et attends avec intérêt les recommandations qu'il formulera sur les mesures que la communauté internationale pourrait prendre en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus et de promouvoir le développement durable.

3. Coopération avec les organisations régionales

128. Des plus hautes sphères politiques aux unités de terrain, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales resserrent leurs partenariats et collaborent plus étroitement que jamais pour relever les défis du maintien de la paix, du rétablissement de la paix et de la consolidation de la paix au lendemain de conflits.

129. Le Programme décennal de renforcement des capacités fixe le cadre de notre partenariat de plus en plus étendu avec l'Union africaine, dont l'importance ressort aussi du débat que le Conseil de sécurité a consacré à mon rapport sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186). Le Darfour où l'ONU entreprend conjointement avec l'Union africaine de maintenir la paix et de promouvoir le processus politique en offre une illustration majeure.

130. En Asie, l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont conjugué leurs forces pour répondre aux besoins urgents du Myanmar après le passage du cyclone Nargis et, en novembre 2007, l'ONU et l'Organisation de la Conférence islamique ont lancé une action conjointe pour faire avancer la lutte antiterroriste. La Conférence de Tunis évoquée plus haut au paragraphe 100 a offert une excellente occasion de débattre de la Stratégie antiterroriste mondiale en action et de mieux la comprendre. L'ONU a coopéré aussi avec la Commission européenne pour appliquer la Stratégie Union européenne/Asie centrale pour un nouveau partenariat, ainsi qu'avec le Secrétariat général ibéro-américain pour organiser la concertation des chefs d'État sur les politiques de cohésion sociale pendant le dix-septième Sommet ibéro-américain tenu à Santiago en novembre 2007.

131. L'on s'accorde bien à considérer, à l'échelon politique, que le régionalisme en tant que composante du multilatéralisme est nécessaire et réaliste. J'ose croire qu'un véritable partage des responsabilités au service de la paix et de la sécurité entre organisations internationales et régionales, surtout en Afrique, est désormais à notre portée.

B. Grands partenaires mondiaux

1. Renforcer les partenariats avec la société civile

132. Je me réjouis de pouvoir dire que la solidarité de la société civile avec l'ONU dans son action s'est non seulement renforcée, mais peut aussi devenir davantage soucieuse de résultats, comme le montre son intervention ciblée dans des domaines aussi cruciaux que le développement, les droits de l'homme et les changements climatiques. C'est désormais une pratique bien établie de l'Organisation des Nations Unies que d'organiser pendant toutes les grandes conférences des Nations Unies des auditions interactives avec des représentants d'organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé.

133. Le nombre des organisations de développement de la société civile dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social a augmenté de 136 par rapport à l'an dernier étant passé de 3 051 en 2007 à 3 187 à ce jour. Par leur participation active aux dialogues multipartites sur le financement du développement et le développement durable ces organisations ont enrichi le débat et pesé sur les textes issus des réunions intergouvernementales consacrées à ces questions. Un autre groupe de 1 664 organisations non gouvernementales à vocation d'information travaille avec le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU à donner au public du monde entier une idée plus précise de ce que fait l'Organisation.

134. Les droits de l'homme ont été l'un des grands sujets des partenariats novateurs forgés avec la société civile. Pour la première fois, la Conférence annuelle du Département de l'information et des organisations non gouvernementales se tiendra ailleurs qu'au Siège de l'Organisation, soit à Paris, ville où a été signée la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le thème de cette rencontre (septembre 2008) sera « Réaffirmer les droits de l'homme pour tous : la Déclaration universelle des droits de l'homme à 60 ans ». Le Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies a été le premier exemple de collaboration avec des institutions publiques aux fins de l'organisation de quatre séminaires régionaux, collaboration qui a permis au personnel local des centres d'information des Nations Unies du monde entier d'aider à « pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide ».

135. Il a été créé un nouveau programme d'information sur « La commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves » avec la participation de divers groupes de la société civile, dont des établissements universitaires, avec qui la collaboration est aussi au nombre des initiatives de revitalisation des partenariats lancées cette année.

136. La collaboration entre la société civile et l'ONU au service des objectifs de développement convenus à l'échelon international se poursuit. Pour la campagne « Debout contre la pauvreté », les centres d'information des Nations Unies ont travaillé avec le Bureau de la campagne du Millénaire et la société civile à faire mieux connaître les objectifs du Millénaire pour le développement. On estime à 43 millions le nombre des personnes qui y ont participé dans le monde entier.

2. Monde des affaires

137. Le monde des affaires est un partenaire de plus en plus important dans la poursuite des buts des Nations Unies, singulièrement dans les domaines du développement durable, des changements climatiques et de la paix et des conflits. Ainsi, en février 2008, l'Organisation a accueilli le troisième Sommet des investisseurs institutionnels sur les risques climatiques, rencontre qui a été pour des trésors publics, des investisseurs institutionnels et des sociétés de services financiers l'occasion de s'engager à investir 10 milliards de dollars en deux ans dans des technologies propres.

138. La quasi-totalité des institutions, fonds et programmes des Nations Unies comptent des fonctionnaires qui se consacrent entièrement à la collaboration avec les milieux d'affaires, dans des domaines très divers. De plus, le Pacte mondial pour les Nations Unies, grâce à ses milliers de participants des milieux d'affaires de plus de 120

pays, favorise grandement la promotion des principes des Nations Unies dans le monde de l'entreprise, notamment dans les pays en développement.

139. L'Organisation des Nations Unies a pris des mesures concrètes pour gagner en efficacité sans faillir à sa mission en se rapprochant du secteur privé. En février 2008, elle a entamé un examen des Principes régissant les relations entre l'ONU et le monde des affaires, pour tenir compte de l'expérience acquise dans l'ensemble de l'Organisation. Elle entreprend aussi de créer un nouveau site Web ONU-Monde des affaires, qui permettra de trouver plus facilement des partenaires. En outre, elle a publié l'an dernier deux guides : *Évaluation des partenariats* et *Conclure des partenariats avec des organisations non gouvernementales et les Nations Unies : rapport 2007-2008*.

140. Pour atteindre les buts des Nations Unies, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Organisation devra se rapprocher encore du secteur privé. La manifestation de haut niveau qui sera consacrée aux objectifs en septembre 2008 sera l'occasion d'associer le monde des affaires à la réflexion sur les mesures nécessaires pour en accélérer la réalisation. Il s'agira de trouver d'autres occasions d'élargir et d'approfondir la solidarité avec les entreprises, dans l'ensemble du système des Nations Unies mais aussi dans chaque organisation, fonds et programme.

Chapitre V **Conclusion**

141. L'Organisation des Nations Unies est le lieu où se croisent les fils des problèmes les plus importants et les plus complexes que connaît le monde aujourd'hui. Plus que jamais, son universalité et sa vocation mondiale lui permettent d'orienter le monde vers des changements utiles, pour le rendre plus sûr, plus prospère et plus juste pour tous. Je suis déterminé à saisir l'occasion que je tire de mon mandat pour œuvrer avec tous nos partenaires, non seulement à répondre aux attentes des plus démunis, mais aussi à aider le monde à conjurer les menaces qui pèsent sur la planète en sauvegardant les biens collectifs mondiaux. Mais pour atteindre ces objectifs, il nous faudra ériger le principe de responsabilité stricte en ligne de conduite et en règle de vie quotidienne. Nous devons agir de manière décisive et nous laisser guider par le bien de l'humanité. Que nous puissions léguer un monde meilleur aux générations futures, et même à la nôtre, je le crois fermement. Je serais heureux de pouvoir y œuvrer avec tous les États Membres, si difficile et redoutable que soit l'entreprise.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2008) : tableaux statistiques

Objectif 1

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

Population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (on ne dispose pas encore de données nouvelles, ni mondiales ni régionales)

Indicateur 1.2

Indice d'écart de pauvreté (on ne dispose pas encore de données nouvelles, ni mondiales ni régionales)

Indicateur 1.3

Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale^a

(En pourcentage)

	2005
Afrique du Nord	6,1
Afrique subsaharienne	3,6
Amérique latine et Caraïbes	2,9
Asie de l'Est	4,3
Asie du Sud	7,4
Asie du Sud-Est	5,7
Asie occidentale	6,2
Communauté d'États indépendants	7,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	8,2

^aLes économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Cible 1.B

Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) **Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée**

(En pourcentage)

	1997	2007 ^a
Monde	2,5	3,3
Régions en développement	3,6	5,5
Afrique du Nord	(1,4)	2,6
Afrique subsaharienne	0,5	3,5
Amérique latine et Caraïbes	1,4	2,9

	1997	2007 ^a
Asie de l'Est	7,1	8,5
Asie du Sud	2,2	5,4
Asie du Sud-Est	2,4	3,6
Asie occidentale	2,8	2,2
Océanie	(5,8)	1,2
Communauté d'États indépendants	2,9	6,4
Communauté d'États indépendants, Asie	1,3	9,8
Communauté d'États indépendants, Europe	3,4	6,1
Régions développées	2,2	2,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	(3,6)	6,4
Pays les moins avancés	1,8	4,5
Pays en développement sans littoral	1,4	4,8
Petits États insulaires en développement	2,0	3,2

^aDonnées préliminaires.

b) PIB par personne occupée

[En dollars des États-Unis (2000) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1997	2007 ^a
Monde	16 223	20 489
Régions en développement	8 126	11 837
Afrique du Nord	14 495	16 487
Afrique subsaharienne	4 544	5 348
Amérique latine et Caraïbes	17 906	19 459
Asie de l'Est	6 795	13 667
Asie du Sud	6 067	8 974
Asie du Sud-Est	8 267	9 789
Asie occidentale	23 022	25 850
Océanie	6 822	6 733
Communauté d'États indépendants	11 143	18 465
Communauté d'États indépendants, Asie	5 480	10 982
Communauté d'États indépendants, Europe	12 739	20 965
Régions développées	53 109	63 292
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	11 010	18 332
Pays les moins avancés	2 775	3 598
Pays en développement sans littoral	3 618	4 842
Petits États insulaires en développement	14 963	18 645

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 1.5

Ratio emploi/population

a) Total

(En pourcentage)

	1997	2000	2007 ^a
Monde	62,6	62,2	61,7
Régions en développement	64,8	64,1	63,2
Afrique du Nord	43,6	43,2	45,9

	1997	2000	2007 ^a
Afrique subsaharienne	67,8	67,1	66,8
Amérique latine et Caraïbes	59,0	59,3	60,0
Asie de l'Est	74,9	73,9	71,9
Asie du Sud	57,6	57,2	56,4
Asie du Sud-Est	67,2	66,7	66,4
Asie occidentale	48,1	47,7	48,3
Océanie	68,2	68,9	70,0
Communauté d'États indépendants	54,9	53,9	56,2
Communauté d'États indépendants, Asie	57,0	57,3	58,7
Communauté d'États indépendants, Europe	54,3	52,9	55,4
Régions développées	56,1	56,6	56,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	54,3	52,3	49,8
Pays les moins avancés	70,5	70,1	69,4
Pays en développement sans littoral	67,7	67,9	68,5
Petits États insulaires en développement	56,2	57,8	58,6

^aDonnées préliminaires.

b) Hommes, femmes et jeunes (2007)^a

(En pourcentage)

	Hommes	Femmes	Jeunes
Monde	74,3	49,1	47,8
Régions en développement	77,1	49,1	48,9
Afrique du Nord	70,0	22,1	27,8
Afrique subsaharienne	78,9	55,1	54,8
Amérique latine et Caraïbes	73,7	47,1	44,4
Asie de l'Est	78,4	65,2	63,0
Asie du Sud	77,6	34,1	41,9
Asie du Sud-Est	78,2	54,9	47,0
Asie occidentale	69,9	24,9	33,9
Océanie	73,8	66,2	56,3
Communauté d'États indépendants	63,0	50,4	35,0
Communauté d'États indépendants, Asie	65,6	52,4	37,4
Communauté d'États indépendants, Europe	62,1	49,8	33,9
Régions développées	63,9	49,0	44,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	56,1	44,0	26,6
Pays les moins avancés	82,2	57,7	58,7
Pays en développement sans littoral	77,7	59,6	57,0
Petits États insulaires en développement	72,1	45,5	42,5

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 1.6

Proportion de la population occupée disposant de moins d'un dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

(En pourcentage)

	1997	2007 ^a
Monde	24,2	16,4

	1997	2007 ^a
Régions en développement	30,6	20,4
Afrique du Nord	3,0	1,3
Afrique subsaharienne	55,5	51,4
Amérique latine et Caraïbes	11,6	8,0
Asie de l'Est	18,8	8,7
Asie du Sud	51,5	31,5
Asie du Sud-Est	24,1	13,3
Asie occidentale	2,9	5,4
Océanie	22,9	21,6
Communauté d'États indépendants	6,5	1,5
Communauté d'États indépendants, Asie	11,0	5,8
Communauté d'États indépendants, Europe	5,2	0,0
Régions développées	0,2	0,1
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	3,8	2,3
Pays les moins avancés	51,8	47,0
Pays en développement sans littoral	43,5	37,1
Petits États insulaires en développement	18,7	20,3

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

a) Hommes et femmes

(En pourcentage)

	1997	2007 ^a
Monde	52,8	49,9
Régions en développement	64,4	59,9
Afrique du Nord	35,2	32,9
Afrique subsaharienne	76,1	71,2
Amérique latine et Caraïbes	31,4	33,0
Asie de l'Est	63,2	55,7
Asie du Sud	79,2	75,8
Asie du Sud-Est	63,4	59,3
Asie occidentale	37,1	29,1
Océanie	62,3	68,5
Communauté d'États indépendants	13,9	15,3
Communauté d'États indépendants, Asie	33,4	31,3
Communauté d'États indépendants, Europe	8,4	10,0
Régions développées	11,4	9,5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	31,6	26,4
Pays les moins avancés	82,6	77,2
Pays en développement sans littoral	70,5	68,7
Petits États insulaires en développement	33,4	36,7

^aDonnées préliminaires.

b) Hommes

(En pourcentage)

	1997	2007 ^a
Monde	50,7	48,7
Régions en développement	60,6	57,0
Afrique du Nord	31,8	30,4
Afrique subsaharienne	70,1	64,3
Amérique latine et Caraïbes	32,1	33,3
Asie de l'Est	57,9	52,3
Asie du Sud	75,8	72,9
Asie du Sud-Est	59,0	56,0
Asie occidentale	32,3	26,2
Océanie	56,1	62,7
Communauté d'États indépendants	14,7	15,7
Communauté d'États indépendants, Asie	32,8	30,1
Communauté d'États indépendants, Europe	9,2	10,6
Régions développées	11,6	10,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	29,8	26,9
Pays les moins avancés	77,8	72,4
Pays en développement sans littoral	67,8	65,7
Petits États insulaires en développement	33,8	37,5

^aDonnées préliminaires.**c) Femmes**

(En pourcentage)

	1997	2007 ^a
Monde	56,1	51,7
Régions en développement	70,7	64,4
Afrique du Nord	46,8	40,6
Afrique subsaharienne	84,4	80,6
Amérique latine et Caraïbes	30,1	32,5
Asie de l'Est	69,6	60,1
Asie du Sud	87,5	82,6
Asie du Sud-Est	69,6	63,8
Asie occidentale	52,9	37,7
Océanie	69,4	75,0
Communauté d'États indépendants	13,1	14,9
Communauté d'États indépendants, Asie	34,0	32,6
Communauté d'États indépendants, Europe	7,6	9,3
Régions développées	11,1	8,4
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	33,9	25,7
Pays les moins avancés	89,1	83,9
Pays en développement sans littoral	73,9	72,4
Petits États insulaires en développement	32,7	35,4

^aDonnées préliminaires.

Cible 1.C
Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

a) Total

(En pourcentage)

	1990	2006
Régions en développement	33	26
Afrique du Nord	11	6
Afrique subsaharienne	32	28
Amérique latine et Caraïbes	13	8
Asie de l'Est	17	7
Asie du Sud	54	46
Asie du Sud-Est	37	25
Asie occidentale	14	13
Océanie	–	–

b) Par sexe^a

(En pourcentage)

	Garçons	Filles	Rapport filles/garçons
Régions en développement	27	27	1.00
Afrique du Nord	7	6	1.16
Afrique subsaharienne	29	27	1.07
Amérique latine et Caraïbes	9	9	1.00
Asie de l'Est	10	11	0.91
Asie du Sud	41	42	0.98
Asie du Sud-Est	26	26	1.00
Asie occidentale	14	14	1.00
Océanie	–	–	–

^aLes données portent sur la période 1998-2006.

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique^a

(En pourcentage)

	1990-1992	2001-2003
Régions en développement	20	17
Afrique du Nord	4	4
Afrique subsaharienne	33	31
Amérique latine et Caraïbes	13	10
Asie de l'Est	16	12
Asie du Sud	25	21
Asie du Sud-Est	18	12
Asie occidentale	6	9
Océanie	15	12
Communauté d'États indépendants	7 ^b	7

	1990- 1992	2001- 2003
Communauté d'États indépendants, Asie	16 ^b	20
Communauté d'États indépendants, Europe	4 ^b	3
Régions développées	<2,5 ^b	<2,5
Pays les moins avancés	22	19
Pays en développement sans littoral	38	36
Petits États insulaires en développement	23	19

^aOn ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2006 (A/61/1).

^bLes données portent sur la période 1993-1995.

Objectif 2

Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net d'inscription dans les écoles primaires

a) Total^a

	1991	2000	2006
Monde	82,0	84,9	88,5
Régions en développement	79,6	83,3	87,5
Afrique du Nord	82,8	91,3	95,0
Afrique subsaharienne	53,5	58,0	70,7
Amérique latine et Caraïbes	86,7	94,4	95,5
Asie de l'Est	98,0	99,1	94,3
Asie du Sud	71,9	80,1	89,8
Asie du Sud-Est	95,6	94,3	95,0
Asie occidentale	80,4	84,8	88,3
Océanie	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,0	89,9	93,3
Communauté d'États indépendants, Asie	88,3	92,4	93,9
Communauté d'États indépendants, Europe	90,8	88,0	92,8
Régions développées	97,9	97,4	96,4
Pays les moins avancés	53,0	60,2	74,9
Pays en développement sans littoral	53,7	63,0	76,3
Petits États insulaires en développement	67,3	81,5	75,1

^aNombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

b) Par sexe^a

	1991		2000		2006	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	87,2	76,7	87,7	81,9	89,9	87,0
Régions en développement	85,7	73,3	86,4	79,9	89,1	85,8
Afrique du Nord	89,7	75,5	94,0	88,4	96,8	93,1
Afrique subsaharienne	57,5	49,5	61,3	54,7	73,5	67,8

	1991		2000		2006	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Amérique latine et Caraïbes	87,5	86,3	95,1	93,6	95,3	95,7
Asie de l'Est	100,0	97,3	98,5	99,8	94,0	94,7
Asie du Sud	85,7	57,0	86,7	73,0	92,0	87,3
Asie du Sud-Est	97,8	94,0	95,5	93,0	95,8	94,1
Asie occidentale	87,0	73,3	89,1	80,4	91,7	84,8
Océanie	–	–	–	–	–	–
Communauté d'États indépendants	90,2	89,8	90,3	89,6	93,3	93,2
Communauté d'États indépendants, Asie	88,6	88,0	92,6	92,2	94,5	93,3
Communauté d'États indépendants, Europe	91,0	90,6	88,5	87,5	92,4	93,1
Régions développées	97,7	98,1	97,5	97,4	96,0	96,8
Pays les moins avancés	58,6	47,2	63,7	56,7	77,7	72,1
Pays en développement sans littoral	58,2	49,2	67,4	58,5	79,0	73,6
Petits États insulaires en développement	63,6	71,1	82,8	80,1	76,2	74,0

^aNombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits dans le primaire. Taux à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées.

Indicateur 2.2

Proportion d'élèves commençant la première année d'études primaires qui achèvent la dernière^a

	1999			2006		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Monde	82,1	84,8	79,2	86,3	88,2	84,4
Régions en développement	79,4	82,6	75,9	84,7	86,9	82,5
Afrique du Nord	86,6	90,4	82,6	91,9	94,0	89,8
Afrique subsaharienne	49,0	53,1	45,0	59,8	64,7	54,9
Amérique latine et Caraïbes	96,6	96,1	97,1	100,4	99,7	101,1
Asie de l'Est	101,7	101,4	102,0	98,1	98,5	97,8
Asie du Sud	68,8	75,3	61,7	81,3	83,9	78,5
Asie du Sud-Est	89,2	89,9	88,4	95,4	95,4	95,4
Asie occidentale	80,4	86,8	73,8	88,9	94,3	83,2
Océanie	62,8	65,7	59,7	66,1	69,9	62,1
Communauté d'États indépendants	96,0	96,4	95,5	98,3	98,5	98,1
Communauté d'États indépendants, Asie	95,7	96,2	95,1	100,9	101,7	100,0
Communauté d'États indépendants, Europe	96,1	96,5	95,6	96,4	96,1	96,7
Régions développées	99,2	98,6	99,9	97,0	96,5	97,5
Pays les moins avancés	47,2	51,2	43,1	57,2	60,9	53,4
Pays en développement sans littoral	53,1	58,4	47,8	61,0	65,3	56,6
Petits États insulaires en développement	73,9	73,9	74,0	73,3	73,4	73,1

^aLes taux d'achèvement de l'enseignement primaire correspondent à la fin de l'année scolaire pour laquelle les données sont présentées. Le taux d'achèvement de l'enseignement primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire de la manière suivante : nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans la dernière année du primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde* (Montréal, Canada, Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2004), annexe B, p. 149).

Indicateur 2.3

Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes**a) Total**

(Pourcentage des 15 à 24 ans sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994 ^a	1995-2004 ^a	2007
Monde	83,5	87,0	89,1
Régions en développement	80,2	84,6	87,2
Afrique du Nord	68,4	79,4	86,5
Afrique subsaharienne	64,4	70,2	72,1
Amérique latine et Caraïbes	93,7	96,2	97,0
Asie de l'Est	94,5	98,9	99,2
Asie du Sud	60,6	72,8	79,9
Asie du Sud-Est	94,5	96,1	95,6
Asie occidentale	88,6	91,7	92,8
Océanie	72,9	73,1	70,6
Communauté d'États indépendants	99,7	99,7	99,7
Communauté d'États indépendants, Asie	99,6	99,6	99,6
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,7	99,7
Régions développées	99,4	99,4	99,4
Pays les moins avancés	55,5	64,7	68,0
Pays en développement sans littoral	60,8	67,8	70,4
Petits États insulaires en développement	86,9	87,8	89,8

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

b) Par sexe^a

(Pourcentage des 15 à 24 ans sachant à la fois lire et écrire)

	1985-1994 ^a		1995-2004 ^a		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,8	79,2	90,2	83,8	91,3	86,8
Régions en développement	85,3	75,0	88,3	80,8	89,8	84,6
Afrique du Nord	77,8	58,6	85,3	73,3	90,8	82,2
Afrique subsaharienne	70,8	58,6	76,0	65,0	77,2	67,3
Amérique latine et Caraïbes	93,2	94,2	95,7	96,7	96,5	97,4
Asie de l'Est	97,1	91,8	99,2	98,5	99,4	99,1
Asie du Sud	71,5	49,1	80,6	64,5	84,5	75,0
Asie du Sud-Est	95,4	93,5	96,3	96,0	95,3	95,8
Asie occidentale	93,9	82,9	95,5	87,9	96,1	89,3
Océanie	75,0	70,7	75,0	71,1	69,8	71,5
Communauté d'États indépendants	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7	99,7
Communauté d'États indépendants, Asie	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6	99,6
Communauté d'États indépendants, Europe	99,7	99,8	99,7	99,8	99,7	99,8
Régions développées	99,5	99,4	99,4	99,4	99,4	99,3
Pays les moins avancés	63,0	48,5	71,5	58,3	73,4	62,9
Pays en développement sans littoral	66,3	55,8	74,3	61,9	76,5	64,7

	1985-1994 ^a		1995-2004 ^a		2007	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Petits États insulaires en développement	86,6	87,2	86,8	88,9	88,4	91,3

^aLes moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées concernant les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

a) Primaire^a

	1991	2000	2006
Monde	0,89	0,92	0,95
Régions en développement	0,87	0,92	0,94
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,93
Afrique subsaharienne	0,83	0,85	0,89
Amérique latine et Caraïbes	0,97	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,94	1,01	0,99
Asie du Sud	0,77	0,84	0,95
Asie du Sud-Est	0,97	0,97	0,97
Asie occidentale	0,83	0,88	0,91
Océanie	0,90	0,90	0,89
Communauté d'États indépendants	0,99	0,99	0,99
Communauté d'États indépendants, Asie	0,99	0,99	0,98
Communauté d'États indépendants, Europe	1,00	0,99	1,00
Régions développées	0,99	0,99	1,00
Pays les moins avancés	0,79	0,86	0,90
Pays en développement sans littoral	0,82	0,83	0,90
Petits États insulaires en développement	0,96	0,95	0,95

^aTaux bruts de scolarisation.

b) Secondaire^a

	1991	2000	2006
Monde	–	0,93	0,95
Régions en développement	–	0,90	0,94
Afrique du Nord	0,79	0,95	0,99
Afrique subsaharienne	–	0,82	0,80
Amérique latine et Caraïbes	1,09	1,07	1,07
Asie de l'Est	–	0,97	1,01
Asie du Sud	0,60	0,77	0,85
Asie du Sud-Est	0,90	0,98	1,02
Asie occidentale	–	0,80	0,84
Océanie	0,82	0,91	0,88
Communauté d'États indépendants	1,03	1,00	0,97
Communauté d'États indépendants, Asie	0,98	0,97	0,96
Communauté d'États indépendants, Europe	1,06	1,02	0,98
Régions développées	1,01	1,01	1,00
Pays les moins avancés	–	0,82	0,82
Pays en développement sans littoral	0,85	0,86	0,83
Petits États insulaires en développement	1,05	1,04	1,03

^aTaux bruts de scolarisation.

c) Supérieur^a

	1991	2000	2006
Monde	–	0,96	1,06
Régions en développement	–	0,78	0,93
Afrique du Nord	0,54	0,68	1,00
Afrique subsaharienne	–	0,62	0,68
Amérique latine et Caraïbes	–	1,13	1,16
Asie de l'Est	–	0,55	0,93
Asie du Sud	–	0,67	0,76
Asie du Sud-Est	0,83	0,95	0,98
Asie occidentale	–	0,82	0,90
Océanie	–	0,68	0,86
Communauté d'États indépendants	1,16	1,21	1,29
Communauté d'États indépendants, Asie	1,04	0,90	1,07
Communauté d'États indépendants, Europe	1,20	1,27	1,33
Régions développées	1,07	1,20	1,28
Pays les moins avancés	–	0,65	0,62
Pays en développement sans littoral	0,86	0,75	0,83
Petits États insulaires en développement	–	1,21	1,54

^aTaux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2**Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole**

(En pourcentage de personnes occupées)

	1990	1995	2000	2006
Monde	35,5	36,5	37,7	39,0
Afrique du Nord	20,9	21,0	19,3	21,3

	1990	1995	2000	2006
Afrique subsaharienne	25,3	26,9	28,5	30,8
Amérique latine et Caraïbes	36,4	38,6	40,5	42,3
Asie de l'Est	38,0	38,8	39,6	41,1
Asie du Sud	13,2	14,9	16,7	18,6
Asie du Sud-Est	37,7	37,1	38,6	37,8
Asie occidentale	17,0	17,6	19,2	20,3
Océanie	33,2	34,7	35,8	36,4
Communauté d'États indépendants	49,2	49,6	50,4	51,4
Communauté d'États indépendants, Asie	44,7	45,3	46,2	47,9
Communauté d'États indépendants, Europe	50,1	50,5	51,2	52,2
Régions développées	43,3	44,5	45,3	46,3

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national^a

(En pourcentage)

	1990	1997	2002	2008 ^b
Monde	12,8	11,4	13,8	18,0
Régions en développement	10,4	10,1	12,1	16,5
Afrique du Nord	2,6	1,8	2,2	8,3
Afrique subsaharienne	7,2	9,0	12,0	17,3
Amérique latine et Caraïbes	11,9	12,4	15,7	22,2
Asie de l'Est	20,2	19,3	20,2	19,8
Asie du Sud	5,7	5,9	4,9	12,9
Asie du Sud-Est	10,4	10,8	13,9	17,4
Asie occidentale	4,6	3,0	5,2	9,1
Océanie	1,2	1,6	2,4	2,5
Communauté d'États indépendants	–	6,2	8,6	13,9
Communauté d'États indépendants, Asie	–	7,0	8,8	13,9
Communauté d'États indépendants, Europe	–	5,4	8,4	13,9
Régions développées	16,3	15,6	19,1	22,6
Pays les moins avancés	7,3	7,3	10,4	17,0
Pays en développement sans littoral	14,0	6,6	10,7	18,6
Petits États insulaires en développement	15,2	11,3	14,2	21,0

^aChambre unique ou chambre basse seulement.

^bAu 31 janvier 2008.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2006
Monde	93	80	72
Régions en développement	103	88	80

	1990	2000	2006
Afrique du Nord	82	48	35
Afrique subsaharienne	184	167	157
Amérique latine et Caraïbes	55	35	27
Asie de l'Est	45	36	24
Asie du Sud	120	94	81
Asie du Sud-Est	77	47	35
Asie occidentale	69	47	40
Océanie	85	73	66
Communauté d'États indépendants	47	41	30
Communauté d'États indépendants, Asie	79	64	47
Communauté d'États indépendants, Europe	27	23	17
Régions développées	11	8	6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	30	19	15

^aNombre de décès d'enfants de moins de 5 ans, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2006
Monde	64	55	49
Régions en développement	70	60	54
Afrique du Nord	62	39	30
Afrique subsaharienne	109	100	94
Amérique latine et Caraïbes	43	29	22
Asie de l'Est	36	29	20
Asie du Sud	86	69	61
Asie du Sud-Est	53	35	27
Asie occidentale	54	38	32
Océanie	62	54	49
Communauté d'États indépendants	39	34	26
Communauté d'États indépendants, Asie	64	54	40
Communauté d'États indépendants, Europe	22	20	15
Régions développées	9	6	5
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	23	16	13

^aNombre de décès d'enfants de moins de 1 an, pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2006
Monde	72	72	80
Régions en développement	71	69	78
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	55	72
Amérique latine et Caraïbes	76	92	93
Asie de l'Est	98	85	93
Asie du Sud	57	57	66
Asie du Sud-Est	72	81	82
Asie occidentale	79	87	88

	1990	2000	2006
Océanie	70	68	70
Communauté d'États indépendants	85	97	97
Communauté d'États indépendants, Asie	–	96	95
Communauté d'États indépendants, Europe	85	97	99
Régions développées	84	91	93
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	91	93	93

^aEnfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1

Taux de mortalité maternelle^a

	1990	2005
Monde	430	400
Régions en développement	480	450
Afrique du Nord	250	160
Afrique subsaharienne	920	900
Amérique latine et Caraïbes	180	130
Asie de l'Est	95	50
Asie du Sud	620	490
Asie du Sud-Est	450	300
Asie occidentale	190	160
Océanie	550	430
Communauté d'États indépendants	58	51
Régions développées	11	9
Pays les moins avancés	900	870

^aNombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 5.2

Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2006
Monde	49	62
Régions en développement	47	61
Afrique du Nord	45	79
Afrique subsaharienne	42	47
Amérique latine et Caraïbes ^a	68	86
Asie de l'Est	71	98
Asie du Sud	27	40
Asie du Sud-Est	48	73
Asie occidentale	60	75

	Vers 1990	Vers 2006
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants	96	98
Communauté d'États indépendants, Asie	92	97
Communauté d'États indépendants, Europe	99	99
Régions développées	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	99	98

^aDonnées incluant les accouchements dans des établissements de santé uniquement.

Cible 5.B **Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015**

Indicateur 5.3

Taux de prévalence de la contraception^a

(En pourcentage)

	1990	2005
Monde	52,8	62,2
Régions en développement	50,2	61,2
Afrique du Nord	44,0	59,8
Afrique subsaharienne	12,0	20,6
Amérique latine et Caraïbes	62,0	71,5
Asie de l'Est	77,5	86,4
Asie du Sud	38,5	52,7
Asie du Sud-Est	47,9	58,3
Asie occidentale	43,3	54,8
Océanie	–	28,8 ^b
Communauté d'États indépendants	61,2 ^c	67,0
Communauté d'États indépendants, Asie	54,5 ^c	56,8
Communauté d'États indépendants, Europe	63,4	71,3
Régions développées	66,5	67,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	56,0	55,3
Pays les moins avancés	16,1	30,3
Pays en développement sans littoral	22,6	32,2
Petits États insulaires en développement	46,8	52,9

^aFemmes de 15 à 19 ans mariées ou vivant maritalement.

^bDonnées de 2000.

^cDonnées de 1995.

Indicateur 5.4

Taux de natalité parmi les adolescentes^a

	1990	2005
Monde	61,0	48,6
Régions en développement	66,5	53,1
Afrique du Nord	42,9	31,5
Afrique subsaharienne	130,6	118,9
Amérique latine et Caraïbes	77,4	73,1
Asie de l'Est	21,3	5,0
Asie du Sud	90,1	53,7
Asie du Sud-Est	50,4	40,4

	1990	2005
Asie occidentale	63,6	50,2
Océanie	82,3	63,5
Communauté d'États indépendants	52,1	28,4
Communauté d'États indépendants (Asie)	44,8	28,9
Communauté d'États indépendants, Europe	55,2	28,1
Régions développées	34,7	23,6
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	48,2	29,0
Pays les moins avancés	129,3	117,6
Pays en développement sans littoral	104,5	105,3
Petits États insulaires en développement	80,4	69,7

^aNombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

Au moins une visite^a

(En pourcentage)

	Vers 1990	Vers 2006
Monde	55	75
Régions en développement	54	74
Afrique du Nord	47	70
Afrique subsaharienne	68	75
Amérique latine et Caraïbes	77	95
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	39	65
Asie du Sud-Est	71	93
Asie occidentale	54	76
Océanie	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	89	98

^aProportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu au moins une fois durant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel qualifié.

Indicateur 5.6

Besoins de planification familiale non couverts^a

(En pourcentage)

	1995	2005
Afrique du Nord	16,3	10,4
Afrique subsaharienne	25,7	24,1
Amérique latine et Caraïbes	12,4	10,5
Asie du Sud	19,1	14,8
Asie du Sud-Est	12,8	11,1
Asie occidentale	16,4	12,2
Communauté d'États indépendants	15,0	13,9 ^b
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	14,7	15,0

^aParmi les femmes mariées en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans).

^bLes données disponibles les plus récentes datent de 2000 environ.

Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans

(En pourcentage)

	1990		2002		2007	
	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans	Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans	Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans
Régions en développement	0,3	51	1,0	57	0,9	58
Afrique du Nord	<0,1	20	<0,1	27	0,1	29
Afrique subsaharienne	2,1	54	5,4	59	4,9	59
Amérique latine et Caraïbes	0,2	27	0,5	35	0,6	35
Asie de l'Est	<0,1	19	0,1	26	0,1	28
Asie du Sud	<0,1	35	0,3	38	0,3	38
Asie du Sud-Est	0,2	15	0,4	32	0,4	34
Asie occidentale	<0,1	41	0,1	46	0,1	47
Océanie	<0,1	27	0,4	36	1,3	39
Communauté d'États indépendants, Asie	<0,1	10	<0,1	21	0,1	25
Communauté d'États indépendants, Europe	<0,1	^a	0,7	27	1,2	31
Régions développées	0,2	14	0,3	21	0,3	23

^aDonnées non disponibles; l'apparition de l'épidémie dans cette région étant récente, aucune donnée n'est disponible pour les années précédentes.

Indicateur 6.2

Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a (2000-2006)^b

	Femmes		Hommes	
	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque	Nombre de pays visés par les enquêtes	Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque
Afrique subsaharienne	35	31	24	46
Amérique latine et Caraïbes	11	47	—	—
Asie du Sud	1	22	2	38
Communauté d'États indépendants, Asie	3	52	—	—

^aProportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^bLes données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3

Proportion des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida^a, 2000-2006^b

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage ayant des connaissances complètes</i>
Régions en développement	62	26	–	–
Afrique du Nord	3	8	–	–
Afrique subsaharienne	39	25	24	30
Asie du Sud	3	23	2	43
Asie du Sud-Est	4	23	–	–
Communauté d'États indépendants, Asie	7	20	–	–
Communauté d'États indépendants, Europe	10	24	–	–
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	7	19	2	6

^aProportion de jeunes, hommes et femmes, qui identifient correctement les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir des rapports qu'avec un seul partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

^bLes données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Indicateur 6.4

Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a, 2000-2006^b

	<i>Nombre de pays ayant communiqué des données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Afrique subsaharienne	40	0,81

^aRapport entre le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^bLes données se rapportent à l'année la plus récente où des chiffres ont été communiqués au cours de la période considérée.

Cible 6.B

D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5

Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux^a

(En pourcentage)

	<i>2006</i>	<i>2007</i>
Régions en développement	22	31
Afrique du Nord	24	32
Afrique subsaharienne	21	30
Amérique latine et Caraïbes	57	62

	2006	2007
Asie de l'Est	18	18
Asie du Sud	10	16
Asie du Sud-Est	32	44
Océanie	25	38
Communauté d'États indépendants	9	14

^aRecevant un traitement antirétroviral.

Cible 6.C

D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie (on ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales)

Indicateur 6.7

Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide^a

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (36 pays)	7
Asie du Sud-Est (5 pays)	2

^a2000-2006.

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés

(En pourcentage)

Régions en développement (49 pays)	20
Afrique subsaharienne (38 pays)	36
Asie du Sud-Est (5 pays)	2

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie

- a) Incidence (Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes contaminées par le VIH)**

	1990	2000	2006
Monde	123	127	128
Régions en développement	150	150	151
Afrique du Nord	54	50	44
Afrique subsaharienne	157	253	291
Amérique latine et Caraïbes	99	67	53
Asie de l'Est	119	105	100
Asie du Sud	172	168	165
Asie du Sud-Est	271	229	210
Asie occidentale	54	43	38

	1990	2000	2006
Océanie	201	191	183
Communauté d'États indépendants	48	104	105
Communauté d'États indépendants, Asie	60	104	117
Communauté d'États indépendants, Europe	44	104	101
Régions développées	25	19	15
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	61	84	76

**b) Prévalence
(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes contaminées par le VIH)**

	1990	2000	2006
Monde	293	268	214
Régions en développement	369	324	256
Afrique du Nord	60	52	45
Afrique subsaharienne	352	493	521
Amérique latine et Caraïbes	152	94	67
Asie de l'Est	319	266	197
Asie du Sud	529	435	287
Asie du Sud-Est	475	333	264
Asie occidentale	92	63	51
Océanie	590	470	371
Communauté d'États indépendants	78	152	124
Communauté d'États indépendants, Asie	100	138	140
Communauté d'États indépendants, Europe	71	156	118
Régions développées	29	22	15
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	101	123	84

**c) Mortalité
(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes contaminées par le VIH)**

	1990	2000	2006
Monde	27	26	22
Régions en développement	34	32	26
Afrique du Nord	5	4	4
Afrique subsaharienne	39	55	59
Amérique latine et Caraïbes	13	9	6
Asie de l'Est	24	20	15
Asie du Sud	44	40	29
Asie du Sud-Est	65	46	31
Asie occidentale	8	6	6
Océanie	52	42	34
Communauté d'États indépendants	8	17	16
Communauté d'États indépendants, Asie	9	15	17
Communauté d'États indépendants, Europe	8	17	15
Régions développées	3	2	2

	1990	2000	2006
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9	11	11

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif

(En pourcentage)

	2000	2006
Monde	28	61
Régions en développement	29	62
Afrique du Nord	85	88
Afrique subsaharienne	35	45
Amérique latine et Caraïbes	40	69
Asie de l'Est	30	78
Asie du Sud	14	63
Asie du Sud-Est	39	77
Asie occidentale	34	54
Océanie	12	26
Communauté d'États indépendants	12	51
Communauté d'États indépendants, Asie	36	55
Communauté d'États indépendants, Europe	4	49
Régions développées	22	57
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13	78

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	2000	2005
Monde	82	85
Régions en développement	82	85
Afrique du Nord	88	82
Afrique subsaharienne	72	76
Amérique latine et Caraïbes	81	79
Asie de l'Est	94	94
Asie du Sud	83	86
Asie du Sud-Est	86	89
Asie occidentale	80	81
Océanie	76	75
Communauté d'États indépendants	76	66
Communauté d'États indépendants, Asie	78	75
Communauté d'États indépendants, Europe	68	59
Régions développées	76	73
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	85	83

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 7.A

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

Proportion de zones forestières^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2005
Monde	31,3	30,6	30,3
Afrique du Nord	1,3	1,5	1,5
Afrique subsaharienne	29,2	27,3	26,5
Amérique latine et Caraïbes	49,9	47,2	46,0
Caraïbes	23,4	24,9	26,1
Amérique latine	50,3	47,5	46,3
Asie de l'Est	16,5	18,1	19,8
Asie du Sud	14,0	14,3	14,2
Asie du Sud-Est	56,3	49,9	46,8
Asie occidentale	3,3	3,4	3,5
Océanie	68,3	65,0	63,4
Communauté d'États indépendants	38,6	38,7	38,6
Communauté d'États indépendants, Asie	3,9	3,9	3,9
Communauté d'États indépendants, Europe	46,6	46,7	46,7
Régions développées	30,4	30,7	30,8

^aOn ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport de 2006 (A/61/1).

Indicateur 7.2

Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)

a) Total^a

(En millions de tonnes)

	1990	1995	2000	2005 ^a
Monde	21 345	22 188	23 605	27 661
Régions développées	10 812	11 063	11 650	12 026
Régions en développement	6 695	8 596	9 614	13 096
Afrique du Nord	227	280	377	437
Afrique subsaharienne	461	486	549	652
Amérique latine et Caraïbes	1 048	1 157	1 287	1 408
Asie de l'Est	2 923	3 869	3 895	6 132
Asie du Sud	989	1 307	1 651	2 044
Asie du Sud-Est	419	674	808	1 183
Asie occidentale	622	817	1 039	1 229
Océanie	6	6	7	10
Communauté d'États indépendants ^c	3 181	2 354	2 132	2 293
Communauté d'États indépendants, Asie ^c	481	347	327	391
Communauté d'États indépendants, Europe ^c	2 700	2 007	1 805	1 902

	1990	1995	2000	2005 ^a
Pays visés à l'annexe I ^{d, e}	11 638	11 872	12 594	13 007

b) Par habitant

(En tonnes)

	1990	1995	2000	2005 ^b
Monde	4,1	3,9	3,9	4,3
Régions développées	11,8	11,5	11,8	11,9
Régions en développement	1,6	1,9	2,0	2,5
Afrique du Nord	1,9	2,2	2,7	2,9
Afrique subsaharienne	0,9	0,8	0,8	0,8
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,4	2,5	2,5
Asie de l'Est	2,4	3,0	2,9	4,4
Asie du Sud	0,8	1,0	1,1	1,3
Asie du Sud-Est	1,0	1,4	1,6	2,1
Asie occidentale	4,6	5,3	5,9	6,3
Océanie	1,0	0,9	1,0	1,2
Communauté d'États indépendants ^c	11,2	8,3	7,6	8,2
Communauté d'États indépendants, Asie ^c	7,1	5,0	4,6	5,3
Communauté d'États indépendants, Europe ^c	12,5	9,3	8,6	9,3
Pays visés à l'annexe I ^{d, e}	12,0	11,8	12,2	12,2

c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)

(En kilogrammes)

	1990	1995	2000	2005 ^b
Monde	0,48	0,55	0,50	0,49
Régions développées	0,47	0,45	0,40	0,38
Régions en développement	0,65	0,64	0,59	0,62
Afrique du Nord	0,46	0,51	0,60	0,57
Afrique subsaharienne	0,57	0,56	0,54	0,50
Amérique latine et Caraïbes	0,34	0,32	0,31	0,30
Asie de l'Est	1,45	1,17	0,87	0,91
Asie du Sud	0,59	0,62	0,61	0,55
Asie du Sud-Est	0,41	0,45	0,48	0,55
Asie occidentale	0,56	0,60	0,66	0,63
Océanie	0,33	0,25	0,26	0,38
Communauté d'États indépendants ^c	1,48	1,49	1,25	0,97
Communauté d'États indépendants, Asie ^c	2,28	2,16	1,68	1,30
Communauté d'États indépendants, Europe ^c	1,40	1,42	1,20	0,93
Pays visés à l'annexe I ^{d, e}	0,51	0,48	0,43	0,40

^aLes émissions totales de CO₂ sont liées à la consommation de combustibles solides, à la consommation de combustibles liquides, à la consommation de gaz, à la production de ciment et à la combustion de gaz de torchères [source : United States Carbon Dioxide Information Analysis (CDIAC)].

^bLes données sont préliminaires et correspondent à l'année 1992.

^cSur la base des inventaires annuels des émissions des pays visés à l'annexe I (à l'exception du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine qui sont regroupés dans la rubrique « Communauté d'États indépendants ») et qui font rapport à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les pays autres que ceux visés à l'annexe I ne sont pas tenus de communiquer des rapports annuels.

^dÀ l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

(En tonnes PACO)

	1990	2000	2006
Régions en développement	247 501	212 466	71 269
Afrique du Nord	6 203	8 129	2 586
Afrique subsaharienne	23 449	9 561	2 425
Amérique latine et Caraïbes	76 048	31 087	11 527
Asie de l'Est	103 217	105 762	38 040
Asie du Sud	3 338	28 161	7 598
Asie du Sud-Est	21 108	16 809	4 608
Asie occidentale	11 435	11 855	4 272
Océanie	47	129	14
Communauté d'États indépendants	139 454	27 585	1 494
Communauté d'États indépendants, Asie	2 738	928	193
Communauté d'États indépendants, Europe	136 716	26 657	1 301
Régions développées ^a	826 801	24 060	10 528
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	6 239	966	373
Pays les moins avancés	1 463	4 766	1 706
Pays en développement sans littoral	3 354	2 386	799
Petits États insulaires en développement	7 162	2 125	1 043

^aY compris les pays en transition d'Europe du Sud-Est.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

	1990	2000	2004
Total	81	72	75
Pleinement exploités	50	47	52
Sous-exploités ou modérément exploités	31	25	23

Indicateur 7.5

Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a, vers 2000

(En pourcentage)

Régions en développement	6,75
Afrique du Nord	76,60
Afrique subsaharienne	2,16
Amérique latine et Caraïbes	1,44
Asie de l'Est	21,87
Asie du Sud	26,61
Asie du Sud-Est	4,68
Asie occidentale	47,42
Océanie	0,02
Communauté d'États indépendants	5,62
Régions développées	9,10
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	11,10
Pays les moins avancés	3,45

Pays en développement sans littoral	8,43
Petits États insulaires en développement	1,23

^aTaux d'extraction d'eaux superficielles et souterraines en proportion du total des ressources renouvelables en eau.

Cible 7.B

Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010

Indicateur 7.6

Proportion de zones terrestres et marines protégées

a) Zones terrestres et zones marines^a

(En pourcentage)

	Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées			Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)
	1990	2000	2007	
Monde ^b	6,0	8,6	9,9	12,4
Régions en développement	6,1	9,6	11,3	13,0
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	8,5	9,0	9,5	11,6
Amérique latine et Caraïbes	7,3	14,4	18,8	21,0
Asie de l'Est	7,0	9,9	10,9	14,0
Asie du Sud	4,3	5,1	5,4	5,6
Asie du Sud-Est	2,6	5,3	6,0	7,5
Asie occidentale	3,7	17,8	17,8	17,9
Océanie	0,4	0,9	7,1	8,2
Communauté d'États indépendants	1,7	2,8	2,8	7,6
Régions développées	10,3	12,8	14,5	18,0
Pays les moins avancés	7,5	8,3	9,5	10,8
Pays en développement sans littoral	8,1	10,6	10,7	11,5
Petits États insulaires en développement	3,1	13,9	16,8	17,8

^aRapport entre zones protégées (terrestre et marine) et superficie totale.

^bLes différences entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique du rapport du Secrétaire général de 2007 (A/62/1) s'expliquent par l'existence de nouvelles données et la révision des méthodes utilisées. Ces données incluent les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats régionaux et des agrégats des régions développées et en développement.

b) Zones terrestres^a

(En pourcentage)

	Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées			Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)
	1990	2000	2007	
Monde	6,3	9,0	10,0	12,9
Régions en développement	7,1	11,0	12,6	14,7
Afrique du Nord	2,1	3,1	3,4	3,7
Afrique subsaharienne	9,1	9,6	10,1	12,4
Amérique latine et Caraïbes	8,2	15,5	20,2	22,7
Asie de l'Est	7,4	10,5	11,5	14,7
Asie du Sud	4,5	5,3	5,6	5,9

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2007	
Asie du Sud-Est	5,4	11,0	11,8	15,0
Asie occidentale	4,0	19,1	19,1	19,2
Océanie	1,8	2,5	2,6	8,8
Communauté d'États indépendants	1,7	2,6	2,6	7,7
Régions développées	10,0	12,1	12,7	16,9
Pays les moins avancés	8,3	9,2	9,6	11,1
Pays en développement sans littoral	8,1	10,6	10,7	11,6
Petits États insulaires en développement	5,4	26,4	26,6	28,3

^aRapport entre les zones terrestres protégées et la superficie totale.

c) Zones marines^a

(En pourcentage)

	<i>Non compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées</i>			<i>Y compris les zones protégées pour lesquelles on dispose de données non datées (total)</i>
	1990	2000	2007	
Monde	3,9	6,4	9,6	9,8
Régions en développement	0,6	2,2	4,3	4,5
Afrique du Nord	0,3	2,6	3,4	4,9
Afrique subsaharienne	0,5	1,4	1,8	1,8
Amérique latine et Caraïbes	1,5	7,3	10,0	10,5
Asie de l'Est	0,4	0,6	0,6	0,6
Asie du Sud	1,2	1,3	1,3	1,3
Asie du Sud-Est	0,3	0,7	1,3	1,5
Asie occidentale	0,6	1,7	1,7	1,8
Océanie	0,1	0,6	8,1	8,1
Communauté d'États indépendants	2,3	5,6	5,6	5,9
Régions développées	11,9	16,6	23,5	23,5
Pays les moins avancés	0,4	1,1	8,7	8,8
Pays en développement sans littoral	0,0	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,9	1,8	7,2	7,6

^aRapport entre les zones marines protégées et la superficie totale des eaux territoriales.

^bCertains pays en développement sans littoral ont des revendications territoriales sur les eaux des mers fermées.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^a

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1990	2004
Monde	92,19	91,86
Régions développées	93,50	93,10
Régions en développement	92,54	92,20
Afrique du Nord	97,60	97,12
Afrique subsaharienne	93,75	93,61
Amérique latine et Caraïbes	93,10	92,96

	1990	2004
Asie de l'Est	96,16	95,78
Asie du Sud	95,95	95,52
Asie du Sud-Est	93,37	92,66
Asie occidentale	97,53	96,99
Océanie	91,86	91,41
Communauté d'États indépendants	96,36	95,71

“Données relatives aux oiseaux et nombre d'espèces pour lesquelles on ne manque pas de données, d'après l'Index de la Liste rouge de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Cible 7.C

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	77	95	63	87	96	78
Régions en développement	71	93	59	84	94	76
Afrique du Nord	88	95	82	92	96	87
Afrique subsaharienne	49	82	35	58	81	46
Amérique latine et Caraïbes	84	94	61	92	97	73
Asie de l'Est	68	97	55	88	98	81
Asie du Sud	74	91	68	87	95	84
Asie du Sud-Est	73	92	64	86	92	81
Asie occidentale	86	95	70	90	95	80
Océanie	51	92	39	50	91	37
Communauté d'États indépendants	93	97	84	94	99	86
Communauté d'États indépendants, Asie	87	95	80	88	98	79
Communauté d'États indépendants (Europe)	95	98	87	97	99	91
Régions développées	98	100	95	99	100	97

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(En pourcentage)

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	54	78	36	62	79	45
Régions en développement	41	66	28	53	71	39
Afrique du Nord	62	82	44	76	90	59
Afrique subsaharienne	26	40	20	31	42	24
Amérique latine et Caraïbes	68	81	35	79	86	52

	1990			2006		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Asie de l'Est	48	61	43	65	74	59
Asie du Sud	21	53	10	33	57	23
Asie du Sud-Est	50	74	40	67	78	58
Asie occidentale	79	93	56	84	94	64
Océanie	52	80	44	52	80	43
Communauté d'États indépendants	90	95	81	89	94	81
Communauté d'États indépendants, Asie	95	97	93	93	95	92
Communauté d'États indépendants (Europe)	89	94	77	88	94	75
Régions développées	99	100	96	99	100	96

Cible 7.D

Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citoyens vivant dans des taudis^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	2001	2005
Régions en développement	46,5	42,7	36,5
Afrique du Nord	37,7	28,2	14,5
Afrique subsaharienne	72,3	71,9	62,2
Amérique latine et Caraïbes	35,4	31,9	27,0
Asie de l'Est	41,1	36,4	36,5
Asie du Sud	63,7	59,0	42,9
Asie du Sud-Est	36,8	28,0	27,5
Asie occidentale	26,4	25,7	24,0
Océanie	24,5	24,1	24,1
Communauté d'États indépendants, Asie	30,3	29,4	29,4
Communauté d'États indépendants, Europe	6,0	6,0	6,0

^aOn ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les données présentées sont celles du rapport de 2007 (A/62/1).

^bCitadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables.

La diminution du pourcentage de la population vivant dans des taudis est due principalement à la modification de la définition de ce qui constitue une installation sanitaire adéquate. En 2005, seule une proportion des ménages utilisant des fosses d'aisance était comptabilisée parmi les ménages vivant dans un taudis, alors qu'en 1990 et 2001, tous les ménages utilisant des fosses d'aisance étaient comptabilisés dans cette catégorie. Ce changement concerne surtout les pays où l'utilisation de fosses d'aisance est plus courante, comme en Afrique subsaharienne.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Cela suppose un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Cela suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

a) Montant total de l'aide annuelle^a

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1993	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ^b
Ensemble des pays en développement	56,1	58,3	69,1	79,4	107,1	104,4	103,7
Pays les moins avancés	14,0	15,9	22,6	23,5	24,6	29,4	^c

^aY comprises les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^bDonnées préliminaires.

^cDonnées non disponibles.

b) Part du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de la coopération et du développement économiques

(En pourcentage)

	1993	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ^a
Ensemble des pays en développement	0,30	0,23	0,25	0,26	0,33	0,31	0,28
Pays les moins avancés	0,07	0,06	0,08	0,08	0,08	0,09	–

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de la coopération et du développement économiques consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1997	2000	2002	2004	2006
En pourcentage	6,8	14,1	18,0	15,9	21,6
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	4,3	5,6	7,7	12,0

Indicateur 8.3

Proportion de l'APD bilatérale des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2004	2005	2006
En pourcentage	67,6	91,8	91,3	92,3	94,5
En milliards de dollars des États-Unis	16,3	30,1	30,8	48,9	53,8

^a Sur la base d'environ 40 % des engagements totaux des pays du CAD au titre de l'APD, du fait qu'il n'est pas tenu compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande, qui ne précisent pas si leur aide est liée ou non.

Indicateur 8.4

APD reçue par les pays en développement sans littoral en proportion de leur revenu national brut

	1990	2003	2004	2005	2006
En pourcentage	6,4	8,0	7,9	7,0	6,3
En milliards de dollars des États-Unis	6,9	11,8	13,8	14,7	16,1

Indicateur 8.5

APD reçue par les petits États insulaires en développement en proportion de leur revenu national brut

	1990	2003	2004	2005	2006
En pourcentage	2,6	2,7	2,8	2,8	2,7
En milliards de dollars des États-Unis	2,1	1,8	2,0	2,5	2,5

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2003	2006 ^a
--	------	------	------	------	-------------------

	1996	1998	2000	2003	2006 ^a
a) <i>À l'exclusion des armes</i>					
Pays en développement	53	54	63	71	81
Pays les moins avancés	68	81	75	81	89
b) <i>À l'exclusion des armes et du pétrole</i>					
Pays en développement	54	54	65	71	77
Pays les moins avancés	78	78	70	78	79

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 8.7

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	1998	2000	2003	2006
a) <i>Produits agricoles</i>					
Pays en développement	10,5	10,0	9,3	9,4	8,6
Pays les moins avancés	4,0	3,6	3,7	2,8	2,8
b) <i>Textiles</i>					
Pays en développement	7,3	7,0	6,6	5,8	5,2
Pays les moins avancés	4,5	4,3	4,1	3,5	3,2
c) <i>Vêtements</i>					
Pays en développement	11,4	11,2	10,8	9,7	8,2
Pays les moins avancés	8,1	8,0	7,8	7,0	6,4

Indicateur 8.8

Estimations des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2004	2005	2006 ^a
En pourcentage	2,02	1,17	1,15	1,07	0,99
En milliards de dollars des États-Unis	321	352	388	382	372

^aDonnées préliminaires.

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

(En pourcentage)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Monde	3,3	3,2	3,6	2,5	3,0	3,2

^aAssistance technique et renforcement des capacités liés au commerce, en pourcentage de l'APD sectorielle totale.

Viabilité du taux d'endettement

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement

	2000 ^a	2008 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	23

	2000 ^a	2008 ^b
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	10
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	13	8
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	35	41

^aEn mars 2001; ces chiffres incluent uniquement les pays pauvres très endettés en 2008.

^bEn juin 2008.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars É.-U., montant cumulé)

	2000	2008
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	28	69

^aEn valeur actualisée nette à la fin de 2006; état des engagements en juin 2008.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^{a, b}

	1990	1995	2000	2006
Régions en développement	18,6	14,3	12,5	6,6
Afrique du Nord	39,9	22,7	15,4	8,3
Afrique subsaharienne	11,4	10,5	9,4	5,4
Amérique latine et Caraïbes	20,6	18,7	21,8	14,8
Asie de l'Est	10,5	9,0	5,1	0,8
Asie du Sud	17,7	26,9	13,7	4,4
Asie du Sud-Est	16,7	7,9	6,5	5,6
Asie occidentale	24,2	18,4	14,2	12,5
Océanie	14,0	7,8	5,9	1,4
Communauté d'États indépendants	0,6 ^c	6,1	8,1	7,3
Communauté d'États indépendants, Asie	0,6 ^c	3,8	8,4	1,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,6 ^c	6,2	8,1	8,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	9,4	11,7	11,8	5,7
Pays les moins avancés	16,7	13,3	11,6	6,8

^aY compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

^bDonnées pour 1993.

Cible 8.E

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateur 8.13

Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable

(On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.)

Cible 8.F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques^a pour 100 personnes

	1990	2000	2006
Monde	9,7	15,9	19,3
Régions en développement	2,4	8,0	13,4
Afrique du Nord	2,9	7,5	11,0
Afrique subsaharienne	1,0	1,4	1,6
Amérique latine et Caraïbes	6,3	14,7	17,5
Asie de l'Est	1,9	13,0	28,3
Asie du Sud	0,7	3,3	4,6
Asie du Sud-Est	1,3	4,8	10,6
Asie occidentale	9,8	17,7	17,9
Océanie	3,4	5,4	5,2
Communauté d'États indépendants	12,4	18,5	24,9
Communauté d'États indépendants, Asie	7,9	8,9	11,1
Communauté d'États indépendants, Europe	13,9	21,8	30,0
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	13,5	21,7	23,0
Régions développées	42,9	55,3	49,9
Pays les moins avancés	0,3	0,5	0,9
Pays en développement sans littoral	2,3	2,7	3,2
Petits États insulaires en développement	7,1	12,6	12,4

^aLignes fixes.

Indicateur 8.15

Pourcentage de la population abonné à un service de téléphonie mobile

	1990	2000	2006
Monde	0,2	12,3	40,6
Régions en développement	0,0	5,2	30,8
Afrique du Nord	–	2,9	42,6
Afrique subsaharienne	–	1,8	17,6
Amérique latine et Caraïbes	0,0	12,2	54,4
Asie de l'Est	0,0	8,7	36,5
Asie du Sud	–	0,4	15,7
Asie du Sud-Est	0,1	4,3	33,8
Asie occidentale	0,1	14,8	57,6
Océanie	0,0	2,5	9,4
Communauté d'États indépendants	0,0	1,8	81,1
Communauté d'États indépendants, Asie	0,0	1,3	23,4
Communauté d'États indépendants, Europe	0,0	2,0	102,3
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	11,3	81,0
Régions développées	1,1	47,9	92,2

	1990	2000	2006
Pays les moins avancés	0,0	0,3	8,8
Pays en développement sans littoral	0,0	1,1	10,6
Petits États insulaires en développement	0,2	10,1	35,9

Indicateur 8.16

Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1990	2000	2006
Monde	0,1	6,6	18,5
Régions en développement	–	2,0	10,8
Afrique du Nord	0,0	0,8	10,4
Afrique subsaharienne	0,0	0,5	3,4
Amérique latine et Caraïbes	0,0	3,9	18,7
Asie de l'Est	–	3,3	12,5
Asie du Sud	0,0	0,5	9,7
Asie du Sud-Est	0,0	2,4	9,9
Asie occidentale	–	3,9	13,5
Océanie	0,0	1,9	5,2
Communauté d'États indépendants	0,0	1,4	16,4
Communauté d'États indépendants, Asie	0,0	0,5	6,0
Communauté d'États indépendants, Europe	0,0	1,7	20,2
Pays en transition d'Europe du Sud-Est	0,0	3,9	44,2
Régions développées	0,3	29,5	58,4
Pays les moins avancés	0,0	0,1	1,4
Pays en développement sans littoral	0,0	0,3	2,8
Petits États insulaires en développement	0,0	4,8	15,8

Sources : Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes

Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport 2008 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>, à la rubrique « Data ».

La Communauté d'États indépendants (CEI) se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique « Régions développées » regroupe l'Europe (à l'exception des pays membres de la CEI), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle comprend toujours les pays d'Europe en transition économique, sauf ceux qui figurent séparément dans les tableaux à la rubrique « Pays en transition d'Europe du Sud-Est ».

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 35–103)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES, 35 : Maintien de la paix et de la sécurité internationales, 35 ; Prévention des conflits, 41 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 51 ; Missions politiques spéciales, 59 ; Registre des missions politiques et des bureaux en 2008, 59. MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES, 62 : Terrorisme international, 62. OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 74 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 75 ; Examen approfondi des opérations de maintien de la paix, 82 ; Opérations menées en 2008, 83 ; Registre des opérations menées en 2008, 84 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 86.

L'année 2008 a été marquée par de nouveaux défis en matière de paix et de sécurité internationales, alors que les Nations Unies ont œuvré à résoudre plusieurs situations de conflit, principalement en Afrique, ainsi que d'autres incidents relevant du terrorisme international, tout en soutenant les efforts réalisés par les pays en situation de post-conflit pour maintenir paix et stabilité, reconstruire les institutions nationales, et rétablir le développement économique. Le Conseil de sécurité a réfléchi aux moyens de renforcer la sécurité collective, tout en soulignant l'importance d'un système multilatéral efficace, qui soit mieux à même de faire face aux menaces mondiales. Il a également passé en revue l'aide des Nations Unies pour accompagner les pays en conflits dans leurs réformes du secteur de sécurité dans le cadre de l'état de droit, ainsi que pour consolider le rôle de l'Organisation dans la médiation et la résolution des conflits. Le Conseil a pris des mesures pour renforcer le Département des affaires politiques, afin de le rendre plus efficace dans son action de soutien aux efforts de paix menés par les Nations Unies dans les pays sortant d'un conflit. La Commission de consolidation de la paix a intensifié son engagement à cet égard en intégrant la République centrafricaine à la liste des pays concernés par les réunions de la Commission consacrées à un pays, portant ainsi à quatre le nombre de pays sortant d'un conflit pris en considération par la Commission. La Commission a également réalisé les examens semestriels des configurations pour le Burundi et la Sierra Leone, et a effectué des missions en Guinée-Bissau pour évaluer les besoins du pays. Les missions et bureaux politiques et de maintien de la paix des Nations Unies étaient au nombre de 12 cette année.

L'ampleur et la fréquence des actes de terrorisme international ont augmenté au cours de l'année, particulièrement au Pakistan et en Afghanistan, atteignant des pays jusque-là épargnés par ce fléau. Le Conseil de Sécurité, préoccupé par cette détérioration de la situation, a organisé un débat le 9 décembre sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'attaques terroristes à travers le monde. Le Conseil a appelé tous les États Membres à redoubler d'efforts dans la lutte contre le terrorisme international, en s'attachant à traduire en justice les personnes commettant, facilitant et organisant des actes terroristes. Il s'est engagé à continuer à suivre de près les évolutions afin d'organiser de manière aussi efficace que possible les efforts qu'il mène dans la lutte contre le terrorisme, a réaffirmé l'importance des résolutions et déclarations du Conseil relatives au terrorisme, et a souligné la nécessité de leur mise en œuvre. Le Comité contre le terrorisme a fait part des progrès notables réalisés par les États Membres dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, adoptée par l'Assemblée générale en 2006.

Cette année a marqué le sixtième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le 7 novembre, lors d'une session extraordinaire pour commémorer cet événement, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration à l'occasion du sixtième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, rendant hommage aux centaines de milliers d'hommes et de femmes qui ont servi sous le drapeau des Nations Unies au cours des 60 dernières années dans plus de 60 missions de maintien de la paix, et honorant la mémoire de plus de 2 400 d'entre eux, morts pour servir la paix. Afin de consolider ses capacités en matière de maintien de la paix, l'Organisation a examiné différentes stratégies pour la conduite d'opérations complexes de maintien de la paix. Elle a intensifié ses efforts visant à renforcer la sécurité du personnel de maintien de la paix, et examiné un rapport détaillé du Secrétaire général sur les questions de déontologie et de discipline au sein du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que sur les propositions pour améliorer leur

qualité de vie. Une diminution de 64 % des allégations d'exploitation et d'abus sexuels par des membres du personnel de maintien de la paix a été observée, reflétant les efforts concertés de l'Organisation pour résoudre ce problème. À la fin de l'année 2008, on comptait 16 missions de maintien de la paix, composées de 112 307 membres du personnel civil et en uniforme.

Concernant la situation financière des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les dépenses ont augmenté de 21,7 % pour atteindre 6 265,8 millions de dollars pour l'exercice financier 2007–2008, par rapport à 5 148,1 millions de dollars pour la période précédente. Cette augmentation a été due principalement au lancement de deux nouvelles missions et à la rapide expansion d'une autre mission.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 104–331)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 108. AFRIQUE CENTRALE ET RÉGION DES GRANDS LACS, 116: Région des Grands Lacs, 116; République démocratique du Congo, 120; Burundi, 146; République centrafricaine, 155; Tchad et République centrafricaine, 159; Ouganda, 169; Rwanda, 171. AFRIQUE DE L'OUEST, 171: Questions régionales, 171; Côte d'Ivoire, 175; Libéria, 198; Sierra Leone, 212; Guinée-Bissau, 220; Cameroun–Nigéria, 230; Guinée, 231; Mauritanie, 231. CORNE DE L'AFRIQUE, 232: Soudan, 232; Somalie, 269; Érythrée–Éthiopie, 302; Djibouti et Érythrée, 315. AFRIQUE DU NORD, 319: Sahara occidental, 319. AUTRES QUESTIONS, 326: Kenya, 326; Zimbabwe, 328; Jamahiriya arabe libyenne, 331; Maurice–Royaume-Uni/France, 331.

Au cours de l'année 2008, les Nations Unies ont confirmé leur engagement à promouvoir la paix, la stabilité et le développement à travers six missions politiques et de consolidation de la paix, ainsi que sept opérations de maintien de la paix. L'Organisation a dû faire face à des défis de taille pour aider les pays en situation de conflit et ceux en phase de consolidation de la paix au lendemain de conflits à rétablir paix, stabilité et prospérité en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique. De nombreux pays se sont trouvés confrontés à la lourde tâche d'amener les groupes rebelles à rejoindre le processus de paix, d'exécuter des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, de promouvoir la réconciliation nationale, et de créer des conditions favorables au développement économique et social.

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest ont apporté un éclairage régional aux enjeux auxquels le continent doit faire face, ont fait la promotion de la prévention des conflits et ont sensibilisé aux problèmes sous-régionaux. Les Nations Unies ont étroitement collaboré avec l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi que d'autres organisations régionales et acteurs internationaux, pour aider les États à améliorer la sécurité, organiser l'accès à l'aide humanitaire, dynamiser les processus de paix et promouvoir le développement. Les Nations Unies ont continué à surveiller la mise en œuvre des embargos sur les armes approuvés par le Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (RDC), dans la région du Darfour à l'ouest du Soudan, ainsi qu'en Somalie.

Outre les efforts qu'elle continue à mener au Burundi, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, où elle a facilité le dialogue et les processus électoraux, la Commission de consolidation de la paix a étendu son action à la République centrafricaine. En octobre, 45 États Membres s'étaient déjà engagés à verser 267 millions de dollars de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix.

Une mission du Conseil de sécurité s'est rendue en juin à Djibouti (pour des affaires concernant la Somalie), au Soudan, au Tchad, en RDC et en Côte d'Ivoire pour promouvoir la paix et la réconciliation.

L'Afrique centrale et la région des Grands Lacs ont continué à être affectées par les activités des milices et des groupes armés, particulièrement dans l'est de la RDC. Néanmoins, à la fin de l'année, la région avait réalisé des avancées notables pour la résolution de conflits perdurant de longue date.

La signature du Communiqué de Nairobi par la RDC et le Rwanda en novembre 2007, puis celle des *Actes d'engagement* – dits Accords de Goma – par la RDC, le mouvement rebelle du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), ainsi que d'autres groupes armés du Nord et du Sud Kivu dans l'est de la RDC en janvier, ont ouvert la voie vers une élimination de la menace que font peser les groupes armés – notamment étrangers – sur la région, en optant pour une séparation des forces et leur désarmement, démobilisation, ou « brassage » (intégration au sein des forces armées nationales). En revanche, peu de progrès ont été réalisés par la Commission technique mixte Paix et Sécurité du Programme Amani, cadre de mise en œuvre des Accords de Goma. En août, une flambée de violence a embrasé l'est de la RDC, à la frontière rwandaise, où étaient stationnés 10 000 membres du personnel de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), chargés de la protection de 10 millions de civils. Suite à une série d'accrochages, le CNDP a

lancé fin octobre une offensive majeure, menaçant la capitale provinciale du Nord Kivu, Goma. D'autres groupes rebelles ethniques se sont lancés à leur tour dans les combats. Lorsque les Forces armées de la République se sont trouvées débordées par le CNDP, ce qui a causé le déplacement de centaines de milliers de civils, la MONUC a renforcé sa présence dans la ville de Goma et ses environs. En novembre, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 3 085 soldats et forces de police supplémentaires pour la MONUC, dont des forces spéciales, et consolidé les moyens aériens, afin de mieux protéger les civils et de garantir l'accès humanitaire. Alors que la crise menaçait de dépasser les frontières de la RDC, le Secrétaire général a rencontré les dirigeants régionaux lors d'un sommet extraordinaire qui s'est tenu en novembre à Nairobi, et nommé un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour travailler avec les parties et la communauté internationale en vue de mettre fin à la crise. À l'issue de discussions avec l'Envoyé spécial, le CNDP a annoncé son intention de retirer ses troupes des axes Kanyabayonga-Nyanzale et Kabasha-Kiwanja, où s'étaient déroulés les combats les plus récents. Pendant ce temps, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), initialement fondée en Ouganda, a poursuivi ses opérations dans la Province Orientale de la RDC, frontalière du Soudan. À la fin de l'année, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUC de 12 mois.

Le Burundi continue à se trouver confronté à de lourds défis en matière de paix et de sécurité, qui résultent avant tout de l'interruption dans la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu de 2006, de la méfiance qui persiste parmi les acteurs politiques, de restrictions renforcées des libertés publiques, des faibles progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité, des violations des droits de l'homme qui persistent, de l'insécurité, et du haut niveau de pauvreté. Toutefois, une brèche a été ouverte à la fin de l'année dans le processus de paix. Lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs (qui s'est tenu le 4 décembre à Bujumbura au Burundi), le Gouvernement burundais, le Palipehutu-FNL, ainsi que les chefs d'État présents, ont signé une déclaration réclamant le lancement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion du Palipehutu-FNL, ainsi que l'intégration politique de ses dirigeants.

En République centrafricaine, la situation politique est restée dominée par les préparatifs mis en œuvre pour le dialogue politique sans exclusive, destiné à mettre fin aux crises récurrentes en matière de sécurité et de politique dans le pays, dialogue qui s'est finalement tenu à Bangui en décembre. De manière générale, la situation politique, sécuritaire et socio-économique reste cependant fragile, du fait de l'économie morose, des problèmes sociaux complexes, ainsi que de l'impunité, avec en outre de sérieux défis en matière de sécurité, particulièrement au nord et au sud-est du pays.

Les policiers et officiers de liaison militaire de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) ont collaboré avec leurs homologues de l'opération militaire de l'Union européenne (EUFOR) présents sur place afin de renforcer la stabilité et de défendre les droits de l'homme et l'état de droit. La Mission s'est consacrée principalement à la formation et au déploiement du Détachement Intégré de Sécurité, les forces spéciales de la police tchadienne, chargées d'assurer le maintien de l'ordre dans les camps de réfugiés et parmi les civils déplacés, dans un périmètre de 10 kilomètres autour des camps situés à l'est du Tchad. En décembre, le Secrétaire général a recommandé le concept d'une force des Nations Unies, composée d'au moins 4 900 soldats de la paix, qui puisse prendre le relais des forces de l'EUFOR au début de l'année 2009.

En ce qui concerne l'Ouganda, l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur a œuvré à faire aboutir le processus de paix. Toutefois, Joseph Kony, le chef de la LRA, n'ayant pas signé l'accord de paix définitif, la RDC, le Sud-Soudan et l'Ouganda ont lancé une action militaire commune contre les camps contrôlés par celui-ci dans l'est de la RDC. Cette action militaire n'avait pas pour dessein de faire dérailler le processus de paix, mais plutôt de faire pression sur la LRA pour que ses forces se rassemblent à Ri-Kwangba au Sud-Soudan en vue de signer l'accord de paix définitif.

Saluant les progrès réalisés récemment en faveur de la restauration de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité a abrogé en juillet plusieurs mesures qui avaient été imposées suite au génocide rwandais de 1994 en vue d'interdire la vente et la fourniture d'armements et de matériels connexes destinés à être utilisés dans le pays. La zone frontalière entre le Rwanda et la RDC demeure cependant un sujet de préoccupation en raison d'une reprise de la violence survenue en août dans l'est de la RDC et qui a persisté au cours des mois suivants.

En Afrique de l'Ouest, le Secrétaire général a affirmé que des progrès importants avaient été effectués en matière de consolidation de la paix et de gouvernance démocratique, et que les missions

de paix des Nations Unies dans la sous-région touchaient à leur fin. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a mené à bien son mandat révisé, en apportant notamment son soutien à ECOWAS, qui a démontré une capacité accrue à faire face aux problèmes politiques, sociaux, économiques et sécuritaires dans la région. Toutefois, de nombreux défis restaient à relever, tels que le chômage des jeunes, l'urbanisation rapide et la migration irrégulière, alors que d'autres défis ont émergé ou pris de l'ampleur, tels que les crises sociales et économiques, la traite des êtres humains et le trafic de drogues, ainsi que l'insécurité dans la bande sahélienne. La corruption généralisée, qui a affaibli les institutions étatiques ainsi que l'état de droit, a été signalée comme sujet d'inquiétude. D'autres menaces pèsent sur la stabilité, telles que la prolifération des armes légères et de petit calibre, l'éruption potentielle de conflits frontaliers ou encore le crime organisé ; le trafic de drogues représentant l'activité transfrontalière la plus répandue. En outre, le fléau des coups d'état a resurgi en Guinée, en Guinée-Bissau et en Mauritanie. Trois missions de haut niveau se sont rendues dans la sous-région au cours de l'année pour évaluer les progrès réalisés ainsi que les défis auxquels se trouvent confrontés les pays de la sous-région.

En Côte d'Ivoire, les efforts se sont poursuivis pour faire avancer le processus de paix à travers la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou de 2007 et de ses accords complémentaires. Le cessez-le-feu surveillé par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et les forces françaises de l'Opération Licorne était toujours en vigueur, sans violation majeure de l'embargo sur les armes. Le partenariat instauré entre le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro était toujours solide, et la suppression de la Ligne verte qui divisait le pays a permis aux dirigeants politiques ainsi qu'à la population de se déplacer librement dans tout le pays. Bien que des progrès aient été réalisés dans les préparatifs des élections présidentielles, celles-ci ont dû être repoussées à 2009 en raison de retards d'ordre logistique et technique. Un quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou a été signé en décembre, clarifiant certaines questions relatives à des processus essentiels qui étaient restées en suspens.

Le Gouvernement du Libéria a maintenu ses efforts pour améliorer la gouvernance et la sécurité, lutter contre la corruption, récupérer la maîtrise des ressources naturelles du pays, et bâtir une économie plus solide. Avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Libéria ainsi que d'autres organisations, de nouveaux progrès ont été accomplis en matière de consolidation de la paix, de stabilité et de démocratie. Le Gouvernement a mis au point sa première stratégie nationale de réduction de la pauvreté, et le Libéria est parvenu au point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. La Commission Vérité et Réconciliation a commencé ses audiences publiques au mois de janvier et a soumis en décembre son premier rapport à la Législature et à la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf. Suite à sa visite au Libéria en avril, le Secrétaire général a recommandé que certains ajustements soient apportés à la deuxième phase du retrait de la Mission.

Le Gouvernement de la Sierra Leone a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre son programme pour la consolidation de la paix et la relance économique. Parmi les développements, sont à noter l'approbation d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption ainsi que la soumission du rapport de la Commission de révision constitutionnelle, proposant des amendements à la Constitution de 1991. Le Secrétaire général a présenté la stratégie de fin de mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, qui comporte notamment la transition vers un bureau politique intégré qui doit lui succéder : le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Un document énonçant la vision commune du système des Nations Unies pour la Sierra Leone a été adopté en conséquence de cette transition. En décembre, le Président Ernest Bai Koroma a publié son Programme pour le changement, énonçant les priorités du Gouvernement pour les trois années à venir, jetant notamment les bases d'efforts pour une consolidation de la paix.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a continué à juger les principaux responsables d'atteintes graves au droit international et humanitaire ainsi qu'aux lois de la Sierra Leone, commises sur le territoire depuis 1996. Le procès de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, a repris au mois de janvier.

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a apporté son soutien au Gouvernement dans ses efforts pour promouvoir la réconciliation nationale, organiser des élections législatives et lutter contre la traite des êtres humains, le trafic de drogues, et le crime organisé. Le climat politique restait instable, malgré le pacte de stabilité proposé par le Gouvernement et ratifié par les trois principaux partis politiques en 2007. En juillet, le Parti africain pour l'indépendance de la

Guinée et du Cap-Vert s'est retiré du pacte en question. Les tensions politiques et institutionnelles ont atteint leur paroxysme en août lors de la nomination du nouveau Premier Ministre et du Gouvernement. La création de la Commission nationale de réconciliation et de la Commission nationale des droits de l'homme ont constitué un progrès. Toutefois, on a noté une instabilité dans les rangs de l'armée en août, lorsque les autorités ont dévoilé un projet de coup d'état, et en novembre, quand des assaillants non-identifiés ont attaqué la résidence du Président João Bernardo Vieira, qui a réussi à s'enfuir, indemne. Le trafic de drogues restait préoccupant, au vu de plusieurs rapports qui soulignent que la Guinée-Bissau est en train de devenir une plaque tournante stratégique dans le transport de stupéfiants d'Amérique du Sud vers l'Europe.

Le Cameroun et le Nigéria ont continué de coopérer à la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice en 2002 sur la question de leur frontière terrestre et maritime, à travers la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Le transfert d'autorité du Nigéria au Cameroun de la zone restante de la péninsule de Bakassi s'est achevé durant l'année.

Suite au décès du Président guinéen, Lansana Conté, une junte militaire a pris le pouvoir en décembre. Le coup d'état a été largement condamné par la communauté internationale.

En Mauritanie, le processus démocratique a connu une régression au mois d'août, lorsque l'ancien chef d'état-major a pris le pouvoir après un coup d'état contre le Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, l'assignant à résidence. Il avait été le premier président de l'histoire du pays à être élu de manière démocratique. Le Conseil de sécurité a condamné le coup d'état, exigeant la libération immédiate du Président et le rétablissement des institutions légitimes, constitutionnelles et démocratiques.

La situation politique dans la Corne de l'Afrique continue à être affectée par des conflits et autres formes d'insécurité, entre États et au sein des États. Au Soudan, les Forces armées soudanaises, l'Armée populaire de libération du Soudan ainsi que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont réalisé des progrès mitigés pour désamorcer les tensions régnant dans la zone frontalière entre le Nord et le Sud et pour reprendre la mise en œuvre des dispositifs de sécurité énoncés dans l'Accord de paix global de 2005. En mars, le Président soudanais Omar Al-Bashir et le Président du Tchad Idriss Déby Itno ont signé l'Accord de Dakar, selon lequel les deux pays s'engagent à mettre fin à leurs différends. Au mois d'avril, le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la MINUS pour une nouvelle période de 12 mois. Le 10 mai, les combattants du Mouvement pour la justice et l'égalité de la région soudanaise du Darfour ont attaqué Omdurman au Soudan, mais ont été repoussés par les Forces gouvernementales soudanaises. Le Soudan a accusé le Tchad d'avoir soutenu cette attaque et a rompu les relations diplomatiques. Au mois de mai, des tensions opposant les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan dans la ville d'Abyei ont dégénéré en véritables combats qui se sont poursuivis jusqu'au 20 mai. Après plusieurs semaines de consultations, les parties ont mis au point une feuille de route pour résoudre la situation en Abyei, et ont renvoyé le différend concernant les frontières de l'Abyei devant la Cour permanente d'arbitrage à la Haye. La loi électorale a été adoptée par l'Assemblée nationale et signée par le Président Al-Bashir au mois de juillet. Ce même mois, le Procureur de la Cour pénale internationale a requis qu'un mandat d'arrêt soit délivré par la Cour à l'encontre du Président Al-Bashir pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Pendant ce temps, les relations entre le Tchad et le Soudan se sont améliorées, et les deux pays ont procédé à un échange d'ambassadeurs au mois de novembre.

Au Darfour-Nord, un accord sur le statut des forces entre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Soudan a été signé le 9 février. Néanmoins, le déploiement de la MINUAD n'a progressé que lentement et s'est trouvé confronté à des défis de taille, tels que des effectifs insuffisants et un manque de matériel. En juillet, une patrouille de la MINUAD a été attaquée au Darfour, ce qui a causé la mort de sept soldats de la paix. Un officier de la MINUAD a également été tué par des tireurs non-identifiés. Le Gouvernement a entamé une campagne militaire en septembre et a poursuivi ses opérations en octobre. Malgré une déclaration unilatérale de cessation des hostilités émise par le Gouvernement le 12 novembre, les forces gouvernementales ont lancé des bombardements aériens au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest durant le même mois. Le Darfour-Sud a également connu une recrudescence de violence, les patrouilles gouvernementales ayant subi plusieurs attaques. Les affrontements intertribaux se sont poursuivis au Darfour-Nord et au Darfour-Sud, et des attaques ciblées sur le personnel humanitaire ont entravé la fourniture d'aide à la population civile.

En Somalie, des attaques coordonnées ont été lancées à Mogadiscio par des éléments hostiles au Gouvernement, et les opérations menées conjointement par l'armée éthiopienne et le Gouvernement fédéral de transition pour éliminer ces éléments se sont intensifiées. En janvier, une équipe spéciale intégrée dirigée par le Département des affaires politiques des Nations Unies a déployé une mission d'évaluation en Somalie en vue de développer une stratégie onusienne globale pour le pays. Une triple approche, incluant les dimensions politique, sécuritaire et programmatique a été préconisée. Le Département a également mené une mission d'établissement des faits dans la région au mois de janvier, pour mettre à jour les plans de circonstance en vue d'un possible déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. En mars, le Gouvernement fédéral de transition somalien a dévoilé sa stratégie de réconciliation, incluant notamment des propositions pour promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation entre le Gouvernement et les groupes d'opposition. Au mois de mai, le Représentant spécial du Secrétaire général a engagé à Djibouti la première série de pourparlers entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Le 19 août, le Gouvernement et l'Alliance ont signé l'Accord de Djibouti pour une cessation des hostilités. Les parties somaliennes ont signé un accord de cessation des affrontements armés lors d'une troisième série de pourparlers, le 26 octobre à Djibouti. Le même jour, le Gouvernement et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie ont adopté une déclaration pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

En dépit de ces avancées, les groupes d'insurgés ont intensifié leurs attaques contre les soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en avril et en mai, causant la mort de soldats de la paix. Le chef par intérim du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Mogadiscio a été tué par des tireurs non-identifiés le 6 juillet. Le 29 octobre, des attentats-suicides ont ciblé les locaux du PNUD à Hargeysa, ainsi que la ville de Boosasso dans le nord de la Somalie ; deux membres du personnel des Nations Unies ont été tués et six autres blessés. Au mois de juin, le Conseil de Sécurité a autorisé les États coopérant avec le Gouvernement fédéral de transition à pénétrer dans les eaux territoriales somaliennes afin de réprimer les actes de piraterie et de vols à main armée.

Les efforts déployés par l'Organisation pour résoudre le différend frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée ont radicalement changé au cours de l'année. En janvier, le Secrétaire général a signalé que l'Érythrée continuait à introduire des troupes dans la zone temporaire de sécurité entre les deux pays et a maintenu les restrictions imposées à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Le Conseil de Sécurité a décidé de prolonger le mandat de la MINUEE jusqu'au 31 juillet, et exigé que l'Érythrée reprenne l'approvisionnement de la MINUEE en carburant, ou qu'elle autorise la Mission à en importer, ce qui avait fait l'objet de restrictions depuis décembre 2007. En février, le Secrétariat a informé l'Érythrée de sa décision de déplacer le personnel de la Mission en Éthiopie, et a exigé que l'Érythrée apporte à la Mission la coopération nécessaire. Toutefois, les Forces de défense érythréennes ont fait obstacle au mouvement transfrontalier du personnel et de l'équipement. Le Secrétaire général a enjoint la MINUEE à transférer son personnel militaire vers leurs pays d'origine, dans l'attente d'une décision finale du Conseil sur l'avenir de la Mission. Le Conseil a mis fin au mandat de la MINUEE à compter du 31 juillet. Aucune avancée n'a été enregistrée quant à la construction de bornes-frontières entre les deux pays, de la manière prévue par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. La Commission a indiqué qu'ayant réglé toutes les questions administratives relatives à la fin de son mandat, elle se considérait dessaisie de ces questions.

Le 11 juin, Djibouti a déclaré que les forces armées érythréennes avaient lancé la veille des attaques injustifiées contre les positions de l'armée djiboutienne. Le 12 juin, le Conseil de Sécurité a condamné l'agression militaire menée par l'Érythrée et appelé les parties concernées à s'engager à mettre en place un cessez-le-feu. Une mission d'établissement des faits des Nations Unies s'est rendue en juillet et août à Addis-Abeba en Éthiopie ainsi qu'à Djibouti et a indiqué que Djibouti et l'Érythrée se trouvaient désormais dans une impasse qui ne pourrait se résoudre que par la voie diplomatique. Elle a recommandé en priorité le renouvellement de l'offre de bons offices faite par le Secrétaire général pour désamorcer les tensions.

Les deux parties au litige concernant le territoire du Sahara occidental – le Maroc et le Frente Polisario para la Liberación de Sagüía el-Hamra y de Río de Oro (Frente Polisario) – se sont réunies en présence de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental en janvier et en

mars, pour les troisième et quatrième séries de pourparlers. Les positions des parties sont demeurées très divergentes sur les moyens de parvenir à une solution, mais elles sont tombées d'accord pour examiner la possibilité de mettre en place des visites familiales par voie terrestre, en plus du programme de visites par voie aérienne. Elles ont également réaffirmé leur engagement à poursuivre les négociations. En avril, le Conseil de Sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental jusqu'au 30 avril 2009.

Les Nations Unies ont également œuvré à résoudre les crises politiques et humanitaires qui ont suivi les élections de décembre 2007 au Kenya et celles de mars 2008 au Zimbabwe.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 332–352)

Amériques

AMÉRIQUE CENTRALE, 332: Guatemala, 332. HAÏTI, 334: Situation politique et sécuritaire, 334; Programme d'aide à Haïti, 344; MINUSTAH, 344. AUTRES QUESTIONS, 348: Colombie–Équateur, 348; Cuba–États Unis, 349; Coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, 350.

En 2008, les Nations Unies ont continué à faire progresser la cause de la paix durable et celles des droits de l'homme, du développement durable et de l'état de droit dans les Amériques. Au Guatemala, la Commission internationale contre l'impunité nouvellement créée a poursuivi la mise en œuvre de son mandat. En octobre, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un état des lieux des activités et de l'état actuel de la Commission, ainsi que du rôle des Nations Unies dans la mise en œuvre de son mandat.

En Haïti, des difficultés persistantes liées à la situation politique et sécuritaire ont entravé le déroulement du processus démocratique. En février, des tensions internes entre le Gouvernement et le Parlement ont mené à la citation à comparaître du Premier Ministre Jacques-Edouard Alexis par la Chambre des députés, en vue de répondre d'interrogations portant sur le coût élevé de la vie, la sécurité, les réformes en matière de justice et le développement de l'agriculture du pays. En avril, six journées de manifestations, d'intensité croissante, ont eu lieu dans différentes parties du pays pour protester contre le coût élevé de la vie et le prix croissant des denrées alimentaires de base, révélant les risques potentiels de troubles civils. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a aidé la Police nationale haïtienne à faire face à la crise sécuritaire. Néanmoins, les troubles ont mené par la suite à un vote de censure contre le Gouvernement du Premier Ministre Alexis qui a laissé le pays sans gouvernement véritablement opérationnel pendant plus de quatre mois. Aux mois d'août et de septembre, Haïti a été frappé par une succession d'ouragans et de tempêtes, venant aggraver une situation humanitaire déjà rendue très préoccupante par la crise de l'insécurité alimentaire. Plus de 800 000 Haïtiens ont perdu leur habitation ou ont été directement affectés par ces catastrophes. La nécessité d'apporter des solutions aux problèmes causés par les ouragans a permis de sortir de l'impasse politique et a participé à la création d'un sentiment neuf de solidarité. La constitution d'un nouveau gouvernement a été entérinée en septembre et le nouveau Premier Ministre est entré en fonction. Suite à cela, le Parlement a voté une loi autorisant le Président à déclarer un état d'urgence et à mettre en place un dispositif souple de décaissement de fonds nationaux pour venir en aide aux populations affectées.

La MINUSTAH a soutenu activement les autorités et l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter la fourniture et la coordination de l'aide humanitaire ainsi que l'accès au personnel humanitaire. La Mission a également continué à apporter son appui à la formation et au renforcement institutionnel de la police. En décembre, de nouveaux progrès ont été réalisés avec l'adoption d'un programme législatif pour 2009 et la promulgation d'un décret publié conjointement par le Président, le nouveau Premier Ministre et les membres du Gouvernement, et fixant les premier et deuxième tours des élections sénatoriales respectivement aux 19 avril et 7 juin 2009.

Parmi les autres développements dans la région, l'Assemblée générale a une nouvelle fois appelé les États à ne pas promulguer de lois ou de mesures similaires à l'embargo américain actuellement en place à l'encontre de Cuba. L'Assemblée a aussi examiné les activités menées par les Nations Unies pour renforcer la coopération avec la Communauté des Caraïbes.

Première partie : Questions politiques et de sécurité
Chapitre IV (p. 353–426)
Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 354: Situation politique et sécuritaire, 354; Sanctions, 376. IRAQ, 382: Situation politique et sécuritaire, 382; Force multinationale, 391; Conseil international consultatif et de contrôle, 391; Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 395; Programme Pétrole contre nourriture, 395. IRAQ–KOWEÏT, 397: Prisonniers de guerre, personnes portées disparues et biens du Koweït, 397; Commission et Fonds d'indemnisation des Nations Unies, 398. TIMOR-LESTE, 399: Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, 399; Financement des opérations des Nations Unies, 405. IRAN, 409: Rapports de l'AIEA, 409. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, 415. NÉPAL, 416. MYANMAR, 421. AUTRES QUESTIONS, 423: Différend frontalier entre le Cambodge et la Thaïlande, 423; Cambodge, 424; Inde–Pakistan, 424; Mongolie, 425; Philippines, 425; Tadjikistan, 425; Émirats arabes unis–Iran, 425; Réunions régionales, 426.

Au cours de l'année 2008, l'Organisation est restée confrontée à de lourds défis en matière de politique et de sécurité en Asie et dans le Pacifique, alors qu'elle œuvrait au rétablissement de la paix et de la stabilité ainsi qu'à la promotion du développement social et économique dans la région.

En Afghanistan, 2008 a été l'année la plus violente depuis 2001, avec notamment des tentatives de déstabilisation persistantes de la part des insurgés au moyen d'offensives asymétriques sophistiquées. Néanmoins, l'armée nationale afghane a vu ses capacités renforcées, les relations avec le Pakistan se sont améliorées, la superficie plantée en pavot à opium a été réduite de 19 pour cent, et près de 2 millions d'Afghans se sont inscrits sans incidents sur les listes électorales.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a coordonné l'aide internationale humanitaire et au développement, encouragé le dialogue politique, et accompagné le Gouvernement dans l'établissement de ses institutions. Elle a effectué des activités de sensibilisation auprès de la population afghane, particulièrement ceux qui se sentaient en rupture avec leur Gouvernement mais qui n'étaient ni opposés à la Constitution ni visés par des sanctions de l'ONU. En mars, le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la MANUA d'une année.

La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une force multinationale mise en place par le Conseil en 2001, a continué à aider le Gouvernement à assurer le maintien de la sécurité. En septembre, le Conseil a prolongé l'accréditation de la FIAS jusqu'au mois d'octobre 2009. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a poursuivi son rôle de commandement en chef de la FIAS.

En juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1817 (2008) relative à la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants en Afghanistan. En novembre, l'Assemblée générale a instamment demandé au Gouvernement de continuer à s'attaquer à la menace que représentent les groupes extrémistes et la violence criminelle, et a exhorté les donateurs à accroître la proportion de l'aide versée directement au budget de base du pays.

En Iraq, l'année 2008 a été marquée par une diminution du nombre d'incidents de sécurité et une relative stabilité, cela alors même que les troupes onusiennes, qui avaient été déployées lors de l'offensive militaire majeure, s'étaient retirées. La force multinationale a transféré progressivement les responsabilités en matière de sécurité à l'armée iraquienne. Le 27 novembre, le Conseil des représentants iraquien a entériné un accord bilatéral plaçant les forces américaines sous autorité et juridiction iraqiennes, et prévoyant un calendrier aux fins de leur retrait d'Iraq pour décembre 2011 au plus tard. Le 22 décembre, conformément à la résolution 1859 (2008), le Conseil a pris note de la date convenue pour l'expiration du mandat de la force multinationale le 31 décembre.

Malgré une diminution des attaques violentes à haute visibilité de la part des milices, d'insurgés et de bandes criminelles, les attaques aveugles le long des routes ainsi que les attentats à la voiture piégée ou les attentats-suicides à la bombe ont été un fait quasi-quotidien— les auteurs des attentats-suicide étant souvent des femmes et occasionnellement des enfants. Les efforts effectués

par l'Iraq pour réaliser les objectifs en matière de développement convenus au niveau international, tels qu'énoncés dans le Pacte international pour l'Iraq, ont abouti en décembre à l'annulation de la dette du pays par le Club de Paris.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (UNAMI) a continué à conseiller le Gouvernement en matière de développement des services civils et sociaux, de promotion de la protection des droits de l'homme et de réforme du secteur judiciaire, et à contribuer à la coordination des activités de développement et de reconstruction. En août, le Conseil a prolongé le mandat de l'UNAMI d'une année.

Les Nations Unies ont poursuivi leur suivi des questions relatives à l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990, notamment le rapatriement des dépouilles mortelles des nationaux du Koweït et d'États tiers, la restitution des biens koweïtiens, ainsi que l'indemnisation pour les pertes ou préjudices subis.

La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (UNMIT) a continué à accompagner le pays dans ses réformes du secteur de sécurité, dans le renforcement de l'état de droit, et dans la promotion du développement socio-économique et de la gouvernance démocratique. Le 11 février, un groupe armé dirigé par l'ancien commandant des forces armées de la police militaire, Alfredo Reinado, a mené diverses attaques contre le Président José Ramos-Horta et le Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão. Ces attaques ont causé de graves blessures ayant failli coûter la vie au Président et ont provoqué la mort de M. Reinado. Cependant, pour l'essentiel, les dirigeants ainsi que la population du Timor-Leste ont réalisés des progrès certains dans tous les domaines. Les griefs non résolus des 600 « pétitionnaires » exclus de l'armée en 2006 ont trouvé une issue favorable en août lorsque ces derniers ont accepté une compensation financière pour un retour à la vie civile. Le rythme des fermetures de camps de personnes déplacées s'est accéléré en conséquence de la Stratégie nationale de relèvement menée par le Gouvernement et soutenue par l'UNMIT; en décembre, la plupart des personnes déplacées dans leur propre pays avaient pu rentrer dans leurs communautés ou avaient été réinstallées. L'UNMIT a apporté son soutien à la reconstruction de la police nationale via des formations et un développement institutionnel. Le processus de certification pour la majorité des officiers de police a été achevé en 2008, et des préparatifs ont été réalisés pour une reprise graduelle des responsabilités par la police timoraise. Dans l'intervalle, l'UNMIT a maintenu une forte présence policière dans tout le pays. La question du professionnalisme et de la stabilité interne au sein des forces nationales de défense et de sécurité demeurerait un sujet d'inquiétude; la perception générale étant qu'elles bénéficient d'une impunité totale. Ce sentiment a été renforcé par les 94 grâces présidentielles accordées en mai à des criminels inculpés. Bien que conformes à la loi, ces grâces ont été considérées par le plus grand nombre comme sapant les efforts de promotion de la responsabilité et de lutte contre l'impunité.

En mars, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions supplémentaires à l'Iran eu égard à son programme nucléaire, parmi lesquelles l'inspection du fret suspecté de transporter des produits interdits, un contrôle plus strict des institutions financières, ainsi que l'extension des interdictions de voyager et des gels d'avoirs. En septembre, le Conseil a pressé l'Iran de mettre fin à ses activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium et de coopérer avec les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Une réussite majeure en termes d'opérations de paix des Nations Unies, survenue en 2008, a été la transition au Népal, où une mission politique – la Mission des Nations Unies au Népal – mandatée par le Département des affaires politiques, a aidé le pays à organiser les élections nationales pour l'Assemblée constituante, qui ont mis un terme effectif à la guerre civile. Après deux reports successifs des élections, les Népalais se sont rendus aux urnes en grand nombre le 10 avril pour élire l'Assemblée, le corps législatif le plus inclusif de l'histoire du pays. Après les élections, l'Assemblée a voté une loi abolissant la monarchie, en place depuis 239 ans. De nombreux défis restent toutefois à relever pour le Népal, notamment l'intégration et la réhabilitation de près de 19 000 anciens combattants.

Le Conseiller spécial pour le Myanmar auprès du Secrétaire général s'est rendu dans le pays au mois de mars pour inciter les autorités à promouvoir la démocratisation et la réconciliation nationale. Il y a rencontré les principaux ministres du Gouvernement ainsi que la dirigeante de l'opposition en détention, Daw Aung San Suu Kyi, et certains membres de son parti, la Ligue nationale pour la

démocratie. Le 2 mai, le cyclone Nargis a frappé le Myanmar, faisant plus de 130 000 victimes, mortes ou portées disparues. Les Nations Unies ont lancé un appel aux dons de 187 millions de dollars afin de fournir les secours humanitaires, et ont pressé les autorités de permettre un accès plus aisé pour la fourniture de l'aide humanitaire aux victimes. Le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est rendu au Myanmar en mai et y a rencontré le Général-major Than Shwe, qui a accepté d'autoriser l'entrée dans le pays pour les travailleurs humanitaires internationaux, quelle que soit leur nationalité. En juin, environ 1,3 million de personnes avaient reçu de l'aide. En juillet, les Nations Unies ont lancé un appel à contributions à hauteur de 482 millions de dollars. Le Conseiller spécial s'est rendu dans le pays en août et a organisé des pourparlers avec les Ministres de la planification et de la santé, le Ministre des affaires étrangères, ainsi que de hauts fonctionnaires. En septembre, le Secrétaire général a accueilli avec enthousiasme la libération de prisonniers politiques. Au mois de novembre, il a lancé un appel pour que tous les prisonniers politiques soient libérés et que tous les citoyens aient l'opportunité de participer librement à l'avenir de leur pays.

Au cours de l'année, le Secrétaire général a encouragé les progrès réalisés dans les pourparlers à six pays visant à la dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne. En juillet et en octobre, le Secrétaire général a exhorté le Cambodge et la Thaïlande à résoudre leur différend frontalier par la voie diplomatique.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre V (p. 427–474)

Europe et Méditerranée

Bosnie-Herzégovine, 427: Mise en œuvre de l'accord de paix, 428; Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 433. Serbie, 435: Situation au Kosovo, 435. Géorgie, 448: Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 448; Conflit russo-géorgien, 453. Arménie et Azerbaïdjan, 460. Organisation pour la démocratie et le développement économique, 463. Chypre, 463: Mission de bons offices, 464; UNFICYP, 464. Autres questions, 471: Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 471; Stabilité et développement en Europe du Sud-est, 472; Coopération avec le Conseil de l'Europe, 472; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 474.

Le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays sortant d'un conflit de la région Europe et Méditerranée a progressé en 2008, alors que les efforts pour rétablir les institutions et l'infrastructure sociale et économique se poursuivaient. Toutefois, un certain nombre de questions demeuraient en suspens, et dans certains pays, le processus de paix a été sérieusement éprouvé.

La communauté internationale, avec à sa tête l'Union européenne (UE), a continué à apporter son soutien à la Bosnie-Herzégovine dans son avancée vers une pleine intégration à l'Europe, à travers le Processus de stabilisation et d'association de l'UE. En juin, le pays a signé l'Accord de stabilisation et d'association avec l'UE et a reçu une feuille de route sur la libéralisation des visas. Néanmoins, la rhétorique nationaliste a continué de dominer la scène politique, suite à une campagne électorale municipale ainsi qu'à d'autres développements dans la région.

La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a continué à aider à la construction d'une société moderne et multiethnique. Au mois de février, le Kosovo a proclamé son indépendance, ce qui a généré des boycotts de la part des Serbes du Kosovo ainsi que de nombreuses manifestations au Kosovo et en Serbie. Au regard de ces évolutions, la Mission des Nations Unies a lancé un processus de reconfiguration au mois de juin. En octobre, agissant sur proposition de la Serbie, l'Assemblée générale a requis un avis consultatif de la Cour internationale de Justice pour déterminer si la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo était conforme au droit international.

Les efforts renouvelés mis en œuvre pour sortir de l'impasse dans le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie ont été mis en péril au mois d'août par la guerre en Ossétie du Sud et par le conflit russo-géorgien. La reconnaissance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud par la Fédération de Russie a exacerbé les tensions déjà existantes. La Géorgie s'est retirée de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces (Accord de Moscou) de 1994, et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants ont été officiellement dissoutes, ceci modifiant de manière substantielle le contexte dans lequel œuvrait la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Aucun progrès n'a été réalisé quant à une résolution du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet de la région occupée du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan. En mars, sur proposition de l'Azerbaïdjan, l'Assemblée générale a appelé au retrait des forces arméniennes d'Azerbaïdjan.

La situation à Chypre a semblé s'améliorer, et l'ONU a consacré ses efforts à soutenir les deux parties dans la mise en œuvre de l'Accord du 8 juillet 2006. En septembre, de véritables négociations entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs ont été lancées, sous l'égide de l'ONU. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a continué à coopérer avec les deux communautés, en facilitant la réalisation de projets bénéfiques aux Chypriotes grecs et turcs dans la zone tampon, et à faire avancer l'objectif de rétablissement de conditions normales et des activités humanitaires sur l'île.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VI (p. 475–557)

Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 475: Développements politiques, 475; Territoire palestinien occupé, 476. AUTRES QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 515: Aspects généraux, 515; Aide aux Palestiniens, 519; UNRWA, 523. OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 530: Liban, 530; République arabe syrienne, 551.

Un certain nombre de développements encourageants ont marqué l'année 2008 au Moyen-Orient. Les efforts bilatéraux et multilatéraux se sont intensifiés pour parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien dans le cadre défini à la Conférence d'Annapolis de 2007. L'objectif d'une résolution paisible du conflit avant la fin de l'année n'a cependant pu être atteint et la situation sur le terrain restait difficile, tant en Israël que dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Ceci a entravé les efforts politiques réalisés dans le but de voir les deux États coexister dans la paix et la sécurité. Dans la bande de Gaza, en particulier, la violence a perduré et la situation de crise humanitaire s'est aggravée, rendue plus complexe encore par le clivage grandissant entre les factions palestiniennes : en Cisjordanie, contrôlée par le Fatah d'une part, et dans la bande de Gaza, sous contrôle du Hamas, d'autre part. Dans le cadre du renforcement récent des efforts diplomatiques dans le processus de paix au Moyen-Orient, le Secrétaire général a poursuivi ses bons offices, de même que le Quatuor pour le Moyen-Orient (Union européenne, Fédération de Russie, Nations Unies, États-Unis), pour promouvoir la Feuille de route approuvée par le Conseil de sécurité en 2003 et confirmée en 2007 à Annapolis.

L'année 2008 marquait également la soixantième année d'expropriation du peuple palestinien. Lors d'une réunion extraordinaire pour la commémoration de cet événement, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (Comité pour les droits des Palestiniens) a réaffirmé la responsabilité permanente des Nations unies envers la question palestinienne jusqu'à sa résolution complète conformément au droit international, et a exhorté la communauté internationale à continuer à soutenir le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés a soumis un rapport à l'Assemblée générale sur la situation en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, ainsi que dans la bande de Gaza et dans le plateau du Golan. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, œuvrant dans des conditions de plus en plus difficiles, a continué à fournir des services éducatifs, de soins et sociaux à plus de 4 millions de Palestiniens vivant dans des camps et hors de camps en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

Au Liban, des progrès notables ont été réalisés en vue du rétablissement de la stabilité et de la réconciliation dans le pays. Suite à un accord conclu entre les dirigeants politiques libanais le 21 mai, le Général Michel Sleiman a été élu Président du Liban, un gouvernement d'unité nationale a été constitué, et un dialogue a été lancé au niveau national. Malgré l'amélioration du climat politique, la stabilité du pays restait cependant fragile et se trouvait menacée par un certain nombre d'incidents de sécurité graves, impliquant des milices libanaises et non libanaises. Les progrès attendus pour un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme entre Israël et le Liban ne se sont pas concrétisés.

La Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies a continué à enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais Rafik Hariri et de 22 autres personnes le 14 février 2005. Le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la Commission jusqu'en février 2009, pour permettre une transition progressive ainsi que le renvoi devant le Tribunal spécial pour le Liban, qui devait être opérationnel en mars 2009.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a continué à coopérer étroitement avec l'armée libanaise en vue de consolider l'environnement stratégique militaire et de sécurité dans le sud du Liban. Le mandat de l'UNIFIL a été prolongé en août de 12 mois supplémentaires. Au cours de l'année également, le Conseil de sécurité a prolongé par deux fois le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) dans le plateau du Golan. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a continué à apporter son soutien à la FINUL et à la FNUOD dans leurs missions.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 558–656)

Désarmement

RÔLE DES NATIONS UNIES DANS LE DÉSARMEMENT, 559: Dispositif des Nations Unies, 559; Commission du désarmement, 561. DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE, 564: Conférence sur le désarmement, 567; Accords bilatéraux et mesures unilatérales, 572; Missiles, 576; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 579; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 582; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 583. QUESTIONS DE NON-PROLIFÉRATION, 584: Traité de non-prolifération, 584; Non-prolifération des armes de destruction massive, 585; Multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, 590; Agence internationale de l'énergie atomique, 593; Déchets radioactifs, 598; Zones exemptes d'armes nucléaires, 599. ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 604: Armes bactériologiques (biologiques), 605; Armes chimiques, 606; Protocole de Genève de 1925, 610. ARMES CLASSIQUES, 610: Vers un traité sur le commerce des armes, 611; Armes de petit calibre, 613; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles, 620; Armes à sous-munitions, 623; Mines antipersonnel, 624; Mesures concrètes de désarmement, 626; Transparence, 627. AUTRES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT, 631: Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 631; Sûreté et sécurité maritimes, 633; Désarmement et développement, 634; Respect des normes environnementales, 636; Effets de l'uranium appauvri, 636; Science, technologie et désarmement, 637. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 638: Études sur le désarmement, 638; Éducation en matière de désarmement, 638. DÉSARMEMENT RÉGIONAL, 642: Contrôle des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional, 643; Mesures de confiance régionales et sous-régionales, 644; Afrique, 646; Asie et Pacifique, 649; Europe, 651; Amérique Latine et Caraïbes, 653; Moyen-Orient, 656.

Le désarmement nucléaire et les questions de non-prolifération sont restées en 2008 au premier plan des préoccupations internationales ; l'objectif étant de progresser vers un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, les avancées réalisées vers cet objectif sont restées timides, la Conférence sur le désarmement ainsi que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies étant toutes deux demeurées dans une impasse. La Conférence n'est pas parvenue à trouver un consensus sur un programme de travail de fond, et la Commission a conclu son cycle de trois ans sans avoir atteint de consensus sur des recommandations en matière de désarmement et de non-prolifération, ou sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Pendant ce temps, la tendance chronique à un vote profondément divisé au sujet des résolutions nucléaires s'est maintenue au sein de l'Assemblée générale.

Parmi les autres développements, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT) prévue pour 2010 s'est achevée au mois de mai, mais sans avoir accepté de joindre à son rapport le résumé factuel du président. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous ses aspects n'est pas parvenu à un consensus sur les mesures à adopter sur cette question. Plusieurs États ont ratifié et signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et une Déclaration ministérielle commune a été adoptée lors de la Réunion ministérielle organisée en septembre, sollicitant une entrée en vigueur anticipée du Traité.

Au cours de l'année, les organisations régionales ont continué d'œuvrer sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, une avancée notable est survenue lors de la ratification du Traité pour une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ouvrant la voie à son entrée en vigueur en 2009. Le programme de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique est resté au centre des efforts multilatéraux pour enrayer la prolifération des armes nucléaires et se diriger vers un désarmement nucléaire. Des accords de garanties généralisées, conclus conformément au NPT, ainsi que les Modèles de protocoles additionnels à ces accords, qui confèrent à l'Agence une autorité d'inspection complémentaire, demeuraient les outils juridiques principaux préservant le régime des garanties de l'Agence. En 2008, des garanties ont été mises en œuvre dans 163 États ayant des accords de garanties en vigueur. Toutefois, peu de progrès ont été observés sur les questions de garanties en Iran

et en République arabe syrienne, ou sur les questions de prolifération en République populaire démocratique de Corée, alors que l'Agence et les États intéressés œuvraient à résoudre les questions en suspens.

Parmi les autres progrès, sont à noter la publication par la Fédération de Russie et les États-Unis de la Déclaration sur le cadre stratégique, recouvrant plusieurs domaines de coopération, notamment l'intention de mettre en place des accords juridiquement contraignants pour remplacer le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I), en voie d'expiration. L'Australie et le Japon ont créé la Commission internationale de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, et des propositions en matière de désarmement nucléaire ont été présentées par l'Union européenne et le Royaume-Uni. En octobre, le Secrétaire général des Nations Unies a exposé sa proposition en cinq points pour un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans le secteur des armes classiques, l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions a représenté une étape importante dans les efforts internationaux pour interdire de telles armes, bien que les États membres de la Convention sur certaines armes classiques aient été incapables de parvenir à un consensus sur les questions relatives à l'impact des armes à sous-munitions sur le plan humanitaire. Les parties à la Convention ont tenu leur neuvième réunion annuelle en novembre. En novembre également, s'est tenue la neuvième Assemblée des États parties au Traité sur les mines antipersonnel à Genève, qui a abouti à l'approbation par 15 États de requêtes visant à retarder la date butoir fixée à 10 ans pour le déminage et la destruction de telles mines.

Les progrès mis en œuvre pour aboutir à un traité sur le commerce des armes se sont accélérés, avec la convocation d'un Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'analyser la viabilité et le champ d'application d'un instrument global et juridiquement contraignant qui établirait des normes internationales en matière d'import, d'export et de transfert d'armes classiques. Selon les recommandations du Groupe, des efforts devraient être consentis au sein des Nations Unies pour résoudre cette question de façon progressive. L'Assemblée générale a mis en place un groupe de travail à composition non limitée pour mettre en œuvre cette recommandation en 2009.

En ce qui concerne les mesures de transparence, le nombre d'États faisant usage de l'Instrument normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires est resté stable. Alors que le nombre d'États communiquant des données au Registre des armes classiques des Nations Unies avait sérieusement chuté au cours des dernières années, une augmentation du nombre d'États communiquant des données sur le transfert d'armes légères et de petit calibre est à signaler.

En avril, le Conseil de sécurité a organisé un débat sur les armes légères et de petit calibre, et en juillet, l'Assemblée générale a tenu sa troisième Réunion biennale des États chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies pour lutter contre leur commerce illicite. Pour la première fois, une telle réunion biennale a mené à l'adoption d'un document final de fond, identifiant le chemin à parcourir en matière de coopération internationale, d'assistance et de renforcement des capacités pour lutter contre les activités de courtage illicites, de gestion et d'écoulement des excédents, ainsi que de marquage et de traçage. L'Assemblée a convenu d'organiser une autre conférence en 2012 pour passer en revue la mise en œuvre du programme d'action.

En novembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat de haut niveau sur la relation existant entre désarmement et développement – sujet qui suscite depuis longtemps un profond intérêt au sein des Nations Unies.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 657–708)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, 657 : Appui aux démocraties, 657. ASPECTS RÉGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, 657 : Atlantique Sud, 657. DÉCOLONISATION, 658 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 658 ; Porto Rico, 670; Territoires en cours d'examen, 670; Autres questions territoriales, 684. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE, 684 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 689 ; Sous-Comité scientifique et technique, 689 ; Sous-Comité juridique, 693. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 694. TÉLÉINFORMATIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE, 696. INFORMATIONS MISES À LA DISPOSITION DU PUBLIC PAR L'ONU, 698.

En 2008, l'Organisation des Nations Unies a continué d'œuvrer à résoudre les questions politiques et de sécurité relatives au soutien qu'elle apporte au processus de démocratisation dans le monde, à la promotion de la décolonisation et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'à ses propres activités d'information du public.

Au mois de février, l'Assemblée générale a reçu le texte du Consensus de Bamako sur « La démocratie, le développement et la réduction de la pauvreté », adopté par la Quatrième Conférence ministérielle de la Communauté des démocraties en novembre 2007. Les participants à la Conférence se sont engagés à améliorer la gouvernance démocratique dans toutes les régions, et à faire respecter les conclusions des conférences ministérielles précédentes. Ils ont également convenu de créer un secrétariat permanent à Varsovie en Pologne.

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a continué à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de 1960, principalement de l'exercice du droit à l'autodétermination dans les territoires non autonomes restants. Au cours de l'année, le Comité spécial a organisé un séminaire régional pour le Pacifique à Bandung en Indonésie, dans le cadre de ses efforts visant à mettre en œuvre le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2001–2010). Les territoires dont la situation est en cours d'examen par le Comité spécial comprennent les Îles Malouines, Gibraltar, la Nouvelle-Calédonie, Tokélaou et le Sahara occidental.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné la mise en œuvre des recommandations de la Troisième (1999) Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et s'est félicité du lien établi entre le travail effectué dans le cadre d'UNISPACE III et celui de la Commission du développement durable. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Le Comité a énoncé des directives relatives à la sélection et à l'établissement de bureaux régionaux d'UN-SPIDER. En décembre, l'Assemblée a approuvé les recommandations du Comité.

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa cinquante-sixième session à Vienne au mois de juillet. Il a pris en compte des rapports ayant trait aux sources d'exposition aux rayonnements, à l'accident de Tchernobyl de 1986 et aux effets sur les biotes non humains.

En décembre, dans une résolution sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée a appelé les États Membres à faire progresser la prise en compte des menaces actuelles et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information, ainsi que des mesures susceptibles d'être prises pour limiter les menaces nouvelles.

Le Comité de l'information a examiné les politiques et les activités de l'Organisation dans le domaine de l'information et a passé en revue la gestion et le fonctionnement du Département de l'information des Nations Unies (DPI). Au cours de l'année, le DPI a identifié les questions prioritaires pour les Nations Unies en matière de paix et de sécurité, de développement, et de droits de l'homme. Il a également célébré les soixantièmes anniversaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'une part, et de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme d'autre part.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre I (p. 711–760)

Promotion des droits de l'homme

MÉCANISME DES NATIONS UNIES, 711 : Conseil des droits de l'homme, 711 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 717 ; Défenseurs des droits de l'homme, 720 ; Autres aspects, 722. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 722 : Aspects généraux, 722 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 728 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 728 ; Convention contre la discrimination raciale, 733 ; Convention contre la torture, 736 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 737 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 737 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 748 ; Convention sur le génocide, 749 ; Convention relative aux droits des personnes handicapées, 749 ; Convention internationale pour la protection contre les disparitions forcées, 751. AUTRES ACTIVITÉS, 751 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 751 ; Éducation dans le domaine des droits de l'homme, 752 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 758.

Les efforts réalisés pour promouvoir les droits de l'homme ont reçu un nouvel élan en 2008 grâce à plusieurs évolutions notables. Le nouveau mécanisme du Conseil des droits de l'homme, créé en 2006, a commencé à être véritablement opérationnel avec le lancement de la procédure d'examen périodique universel (EPU). Dans le cadre de l'EPU, le Conseil a examiné le bilan en matière de droits de l'homme de 48 pays ; ceci constituant la première étape de l'examen du bilan de chaque État Membre qui sera effectué tous les quatre ans. Plusieurs pays dont la situation est en cours d'examen se sont fermement engagés en faveur de l'amélioration de la mise en œuvre des droits de l'homme, de la ratification des instruments des droits de l'homme, et du renforcement de leur coopération au titre des procédures spéciales du Conseil. En outre, le Comité consultatif, créé en vue de fournir une expertise au Conseil, a tenu sa première session et soumis 13 recommandations, alors que la nouvelle procédure de plainte du Conseil, constituée du Groupe de travail des communications et du Groupe de travail des situations, a œuvré à résoudre les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales flagrantes, systématiques, et attestées par des éléments dignes de foi, dans le monde. Les travaux des comités d'experts (organes conventionnels), chargés de s'assurer de la conformité avec les instruments des droits de l'homme juridiquement contraignants, ainsi que le réseau de défenseurs des droits de l'homme dans les pays opérant dans le cadre de la Déclaration de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme, ont également contribué à la promotion des droits de l'homme. Au cours de l'année, le Conseil a organisé trois sessions ordinaires (les septième, huitième et neuvième) et trois sessions extraordinaires (les sixième, septième et huitième).

Le 10 décembre, l'Assemblée générale a tenu une séance plénière pour célébrer le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le même jour, elle a adopté le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, établissant une procédure de requêtes individuelles pour les affaires de violations présumées des droits économiques, sociaux et culturels. En décembre également, l'Assemblée a mis en avant le rôle joué par l'Ombudsman, par le Médiateur, ainsi que par d'autres institutions des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme. L'année a également été marquée par le soixantième anniversaire de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif sont entrés en vigueur au mois de mai. En novembre, lors de sa première session, la Conférence des États parties à la Convention a élu les 12 membres du Comité des droits des personnes handicapées, l'instance composée d'experts indépendants chargés du suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a renforcé son action auprès des pays et étendu sa présence aux niveaux national et régional. Il a continué à appuyer les travaux du Conseil ainsi que ses mécanismes, notamment les procédures spéciales. En juillet, l'Assemblée a entériné la nomination par le Secrétaire général de Navanethem Pillay (Afrique du Sud) pour succéder à Louise Arbour (Canada) en tant que Haut-Commissaire aux droits de l'homme, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} septembre.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre II (p. 761–858)

Protection des droits de l'homme

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 761 : Suivi de la Conférence mondiale de 2001, 761 ; Formes contemporaines de racisme, 768. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 772: Droit à la nationalité, 772 ; Protection des migrants, 772; Discrimination à l'égard des minorités, 776; Droit à l'autodétermination, 789 ; Administration de la justice, 794; Autres questions, 802. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 818 : Droit au développement, 818 ; Extrême pauvreté, 833; Droit à l'alimentation, 835 ; Droit à un logement suffisant, 840 ; Droits culturels, 841 ; Droit à l'éducation, 841 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 842 ; Droit à la santé, 843 ; Esclavage et questions connexes, 845 ; Groupes vulnérables, 846.

En 2008, les Nations Unies ont poursuivi leurs activités de protection des droits de l'homme dans le monde par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes. Les principaux organes de l'Organisation – le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité – sont restés activement engagés dans la protection de ces droits. Le Conseil des droits de l'homme de l'Assemblée a mené à bien sa fonction d'instance intergouvernementale centrale des Nations Unies chargée de la promotion et de la protection de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il a œuvré à résoudre les violations des droits de l'homme et à prévenir les abus, a fourni des directives de politique générale, s'est assuré du respect des droits de l'homme dans le monde, et a aidé les États à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains.

Les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales – rapporteurs spéciaux, groupes de travail, experts indépendants et représentants spéciaux – ont assuré le suivi et l'examen de la situation des droits de l'homme dans des pays donnés ou des principales violations des droits de l'homme dans le monde, tout en fournissant des conseils et des rapports publics. En 2008, 30 titulaires de mandats thématiques ont publié des rapports relatifs aux thèmes suivants : logement suffisant, personnes d'ascendance africaine, détention arbitraire, sort des enfants en temps de conflit armé, vente d'enfants, éducation, disparitions forcées ou involontaires, exécutions extrajudiciaires, effets de la dette extérieure sur les droits de l'homme, extrême pauvreté, droit à l'alimentation, liberté d'opinion et d'expression, liberté de religion ou de conviction, santé physique et mentale, défenseurs des droits de l'homme, indépendance du pouvoir judiciaire, peuples autochtones, personnes déplacées dans leur propre pays, droits de l'homme et solidarité internationale, mercenariat, migrants, questions relatives aux minorités, racisme et discrimination raciale, esclavage, protection des droits de l'homme dans le contexte de la lutte antiterroriste, torture, mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs, traite des êtres humains, sociétés transnationales, et violence à l'égard des femmes. Au cours de l'année, les titulaires de mandats ont envoyé 911 communications à 118 pays au sujet de 2 206 individus ; les deux tiers des communications ayant été envoyées conjointement par deux ou trois mandats. Ils ont également mené 53 missions d'établissement des faits dans 48 pays, publié 177 déclarations et communiqués de presse, et soumis 135 rapports au Conseil des droits de l'homme (120 émanant de titulaires de mandats thématiques), dont 79 rapports annuels, 56 rapports de visite de pays, et 19 rapports à l'Assemblée générale. En juin, le Conseil a créé le mandat d'expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Au mois de mai, le Conseil a tenu une session extraordinaire afin d'agir sur l'impact négatif sur la réalisation du droit à l'alimentation résultant de l'aggravation de la crise alimentaire mondiale, causée par la flambée des prix des aliments, entre autres facteurs.

Les droits des minorités sont restés au cœur des priorités. Le Forum sur les questions relatives aux minorités, créé par le Conseil en 2007, a tenu sa première réunion en décembre sous l'égide de l'expert indépendant chargé d'examiner la question des minorités. L'Instance permanente sur les questions autochtones a œuvré à résoudre les préoccupations autochtones relatives au développement social et économique, à la culture et à l'éducation, à l'environnement, à la santé et aux droits de l'homme, et a aidé à coordonner les activités afférentes des Nations Unies. Le Mécanisme d'experts

sur les droits des peuples autochtones a débattu, lors de sa première séance, de la participation des autochtones dans ses travaux, ainsi que de questions relatives à la discrimination et aux droits à l'éducation des peuples autochtones.

Les préparatifs se sont poursuivis pour la Conférence d'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, prévue pour 2009, et parmi les objectifs de laquelle figurent l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Durban de 2001 ainsi que l'évaluation de l'efficacité des mécanismes et instruments destinés à lutter contre la discrimination raciale.

Deuxième partie : Droits de l'homme

Chapitre III (p. 859–898)

Situation des pays en matière de droits de l'homme

ASPECTS GÉNÉRAUX, 860 : Renforcement de l'engagement des pays, 860. AFRIQUE, 861 : Burundi, 861 ; République démocratique du Congo, 862 ; Kenya, 863 ; Libéria, 864 ; Sierra Leone, 865 ; Somalie, 866 ; Soudan, 867. AMÉRIQUES, 870 : Colombie, 870 ; Guatemala, 871 ; Haïti, 872. ASIE, 872 : Afghanistan, 872 ; Azerbaïdjan, 873 ; Cambodge, 873 ; République populaire démocratique de Corée, 875 ; Iran, 879 ; Myanmar, 881 ; Népal, 889. EUROPE ET MÉDITERRANÉE, 890 : Chypre, 890 ; Géorgie, 891. MOYEN-ORIENT, 892: Territoires occupés par Israël, 892.

Au cours de l'année 2008, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme ont œuvré à résoudre les situations préoccupantes en matière de droits de l'homme, de même que les rapporteurs spéciaux, les représentants spéciaux du Secrétaire général, et les experts indépendants chargés d'examiner ces situations, particulièrement concernant les violations présumées et la manière d'aider et de conseiller au mieux les Gouvernements et institutions nationales dans leur lutte contre ces violations.

Au Myanmar, d'après le Rapporteur spécial, la situation en matière de droits de l'homme demeurait inquiétante, malgré quelques améliorations résultant des développements politiques. En février, un projet de constitution a été finalisé – ce qui constitue la quatrième étape de la feuille de route en sept étapes vers la démocratie approuvée par le Gouvernement – et un référendum concernant son adoption a été organisé le 10 mai. Le manque de participation dans le processus de rédaction, le faible degré de transparence, la connaissance limitée du contenu du document par le public, ainsi que les conditions dans lesquelles s'est tenu le référendum, ont représenté autant de facteurs suscitant des inquiétudes du point de vue des droits de l'homme. En outre, un grand nombre de dirigeants de l'opposition étaient toujours en détention. La situation de la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie, Daw Aung San Suu Kyi, était préoccupante, alors qu'en mai le Gouvernement a prolongé son assignation à résidence, sans toutefois disposer de nouveaux éléments de preuve à sa charge. Peu après le Cyclone Nargis, le Secrétaire général s'est rendu au Myanmar les 22 et 23 mai. Suite aux discussions qu'il y a tenues avec des représentants du Gouvernement, un certain accès a été accordé au personnel international de secours. Au mois de juin, le Conseil des droits de l'homme a appelé le Gouvernement à mettre en œuvre les engagements qu'il avait pris auprès du Secrétaire général pour autoriser l'accès du personnel des organismes de secours aux victimes dans le besoin.

Au Soudan, la protection des droits de l'homme demeurait problématique. Les violations des libertés d'expression et d'association se poursuivaient, suscitant une inquiétude particulière au moment où le pays se préparait pour les élections de 2009. Des violations flagrantes des droits de l'homme continuaient à être commises dans la région du Darfour. Selon le Rapporteur spécial, la situation en matière de droits de l'homme demeurait sombre et toutes les parties continuaient à commettre des violations. Des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global de 2005 et au mois de juillet, l'Assemblée nationale avait voté 59 nouveaux projets de loi, notamment des lois relatives aux forces armées, à la procédure criminelle, aux élections, ainsi qu'aux forces de police et aux partis politiques. De manière générale, le cadre juridique et institutionnel des droits de l'homme demeurait précaire. En septembre, le Conseil a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, ainsi que des mesures prises par le Gouvernement pour renforcer le cadre juridique et institutionnel des droits de l'homme, principalement dans la réforme législative. Il a exprimé son inquiétude quant à la situation d'ensemble des droits de l'homme et a appelé le Gouvernement à accélérer la mise en œuvre de l'Accord, à mettre en place les commissions en suspens – particulièrement la Commission nationale des droits de l'homme – et à intensifier ses efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Selon le Rapporteur spécial, la situation en matière de droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée demeurait préoccupante en 2008. Outre des violations systématiques des droits de l'homme, le pays faisait face à une crise économique caractérisée par des pénuries chroniques et généralisées de produits alimentaires. Les droits civils et politiques se trouvaient sévèrement entravés en raison de la répression imposée par le régime, et doublée de mesures

d'intimidation ainsi que d'un réseau étendu d'informateurs, générant un sentiment d'insécurité au sein de la population. Parmi les avancées survenues au cours de l'année figure la reprise des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon au sujet des ressortissants japonais enlevés, et visant à la réouverture des enquêtes concernant les affaires non résolues. Les pénuries alimentaires sont devenues de plus en plus flagrantes au cours de l'année, selon des rapports établissant que des millions de personnes se trouvaient en situation de graves privations. Un nouvel accord a été consenti entre les autorités et le Programme alimentaire mondial afin de porter assistance à 6,5 millions de personnes. Par cet accord, le Programme a obtenu l'accès à des foyers et entrepôts auparavant inaccessibles.

Le Conseil des droits de l'homme a tenu sa sixième session extraordinaire (23–24 janvier) sur les violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé, et sa huitième session extraordinaire (28 novembre et 1^{er} décembre) sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo.

Au cours de l'année également, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a fait part des efforts réalisés par le Haut-Commissariat pour renforcer l'engagement auprès des pays, principalement à travers les activités des représentants locaux, véhicules privilégiés de promotion des droits de l'homme et de réduction des violations. Le Conseil, ses procédures spéciales, ainsi que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont renforcé l'engagement auprès des pays par l'intermédiaire de services consultatifs, d'une coopération technique, et d'activités de contrôle pour faire progresser les principes internationaux des droits de l'homme et prévenir les violations dans plusieurs pays, notamment l'Afghanistan, le Burundi, le Cambodge, la Colombie, Chypre, la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique du Congo, le Guatemala, Haïti, l'Iran, le Libéria, le Myanmar, le Népal, le Territoire palestinien occupé, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan. L'Assemblée générale a, pour sa part, pris des mesures quant à la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, en Géorgie, en Iran et au Myanmar.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 901–956)

Politique de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES, 902 : Développement et coopération économique internationale, 902 ; Développement durable, 910 ; Élimination de la pauvreté, 916 ; Science et technologie au service du développement, 927. TENDANCES SOCIOÉCONOMIQUES, 933. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 935 : Comité des politiques de développement, 935 ; Administration publique, 936. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE, 938 : Pays les moins avancés, 938 ; Petits États insulaires en développement, 945 ; Pays en développement sans littoral, 948 ; Économies en transition, 955.

En 2008, l'onde de choc de la crise financière aux États-Unis, l'éclatement des bulles immobilières aux États-Unis et dans d'autres grandes puissances économiques, l'envolée des prix pour les produits de base, les politiques monétaires extrêmement restrictives dans un certain nombre de pays et la volatilité des marchés boursiers ont laissé l'économie mondiale au bord de la récession. En décembre, l'Assemblée générale a invité les pays à orienter leurs politiques financières et macroéconomiques pour contribuer à la stabilité mondiale, soutenir la croissance économique et le développement durable et s'assurer que la mondialisation soit bénéfique pour tous en admettant la nécessité d'une plus grande cohérence entre les politiques en matière de macroéconomie, de commerce, d'assistance, de finance, d'environnement et d'égalité des sexes. L'Assemblée a aussi réaffirmé la nécessité de continuer à travailler en vue d'instaurer un nouvel ordre international fondé sur les principes d'équité, d'égalité souveraine, d'interdépendance, d'intérêt commun, de coopération et de solidarité entre tous les États.

Les Nations Unies ont continué de traiter un certain nombre de questions de développement tout au long de l'année. Lors du débat de haut niveau (30 juin - 3 juillet), le Conseil économique et social a étudié la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Lors de ce débat a eu lieu le premier forum biennal pour la coopération en matière de développement, au cours duquel a été évoqué la nécessité, dans un contexte et une dynamique en pleine mutation, d'une nouvelle vision pour la coopération en matière de développement au XXI^{ème} siècle et d'un dialogue politique de haut niveau avec les représentants des institutions financières et commerciales internationales. Le Conseil a également organisé son examen ministériel annuel sur « la mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de développement durable » et a adopté une déclaration ministérielle sur ce thème. Les besoins en terme de développement des pays à revenu intermédiaire ont été étudiés lors de la troisième Conférence ministérielle sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (PRI) en août à Windhoek en Namibie. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle de Windhoek, qui a reconnu la nécessité de répondre aux besoins en terme de développement des PRI à l'issue des processus de développement économique internationaux.

La Commission du développement durable a examiné les progrès réalisés à la suite du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 et la mise en place du plan d'action pour le développement durable adopté par Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et défini dans le cadre de l'Agenda 21. « La voie à suivre » a été examinée lors du débat de haut niveau de la Commission qui s'est concentré sur l'investissement en Afrique pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le développement durable et l'interdépendance entre les différentes thématiques (agriculture, développement rural, terre, sécheresse, désertification, Afrique) et l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte de développement durable.

L'élimination de la pauvreté et la réalisation des OMD ont toujours été au cœur du débat. Le Conseil économique et social a examiné la mise en œuvre de sa Déclaration ministérielle de 2007 sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim et a demandé au système des Nations Unies d'adopter des approches plus cohérentes, globales et multidimensionnelles dans la définition des opérations, programmes et politiques d'élimination. Au cours de l'année, l'Assemblée

générale a convenu que la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, proclamée en 2007, aurait pour thème « le plein emploi et un travail décent pour tous » et a demandé au Secrétaire général de nommer un responsable pour coordonner la mise en œuvre de la Décennie. L'Assemblée a aussi étudié la question de la démarginalisation des pauvres par le droit dans le cadre du rapport final intitulé « Pour une application équitable et universelle de la loi », élaboré par la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit. L'Assemblée a réaffirmé la nécessité d'un état de droit pour favoriser la croissance économique soutenue, le développement durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim et mis l'accent sur l'importance d'échanger les bonnes pratiques entre les États. L'Assemblée a convoqué une réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD, ayant pour thème « L'élimination de la pauvreté d'ici à 2015 : À nous d'agir ». L'objectif était de faire le point à mi-parcours sur les progrès réalisés et les lacunes à combler dans l'effort mondial pour atteindre les OMD d'ici à 2015, d'identifier les actions et de s'assurer que ces objectifs et les objectifs internationaux seraient maintenus et que cette dynamique perdurerait après 2008. Dans cette optique, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée ont proposé de tenir un Sommet sur les OMD en 2010 afin d'encourager les efforts et actions à entreprendre au cours des cinq dernières années d'ici à 2015 et ont convenu d'un débat informel sur le thème : « Renforcer la santé au niveau mondial : les OMD en matière de santé et l'après 2015 ».

La Commission de la science et de la technique au service du développement a considéré comme prioritaires les politiques en faveur du développement pour une société de l'information adaptée au contexte socioéconomique, ainsi que la science, la technique et l'ingénierie pour l'innovation et le renforcement des capacités dans les secteurs de l'éducation et de la recherche. Elle a aussi passé en revue les progrès effectués dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des premières (2003) et deuxième (2005) phases du Sommet mondial sur la société de l'information au niveau régional et international.

Le système des Nations Unies a continué de remédier aux problèmes de développement des groupes de pays en situation particulière. L'Assemblée a décidé de convoquer, en 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles de 2001 et recenser les obstacles et contraintes rencontrés, ainsi que les actions et initiatives nécessaires. Elle a aussi évoqué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de 2005. L'Assemblée a demandé aux organismes des Nations Unies d'intensifier leurs efforts pour intégrer la Stratégie de Maurice dans leurs programmes de travail. Elle a examiné, à mi-parcours, le Programme d'action d'Almaty adopté en 2003 lors de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. Elle a demandé aux donateurs et aux institutions de financement et de développement de fournir aux pays en développement sans littoral et de transit une assistance technique et financière pour la mise en œuvre de ce programme.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre II (p. 957–990)
Activités opérationnelles de développement

ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, 957. COOPÉRATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 966 : Conseil d'administration du PNUD / FNUAP, 966 ; Activités opérationnelles du PNUD, 967 ; Questions administratives et financières, 975. AUTRES COOPÉRATIONS TECHNIQUES, 981 : Compte pour le développement, 981 ; Activités des Nations Unies, 981 ; Bureau des Nations Unies pour les partenariats, 982 ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 983 ; Volontaires des Nations Unies, 986 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 988 ; Fonds d'équipement des Nations Unies, 989.

En 2008, le système des Nations Unies a continué de fournir de l'aide au développement pour les pays en développement et les pays en transition par le biais du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'organisme central de financement de l'aide technique des Nations Unies. Les recettes du PNUD ont atteint 6 milliards de dollars. Le total des dépenses pour toutes les activités du programme et les dépenses d'appui a atteint 5,39 milliards de dollars en 2008. Le total des recettes pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a atteint 50,1 millions de dollars en 2008, dont 6 millions de dollars ont été gérés par le FENU mais affectés par le PNUD. À la fin de l'année, les sommes allouées par la Fondation pour les Nations Unies aux projets du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ont atteint environ 1,06 milliard de dollars.

En avril, le Secrétaire général a fait un rapport sur l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2007. Dans un rapport paru en août, le Secrétaire général a analysé les conséquences de la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies avec l'examen complet, et présenté des recommandations en vue de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal.

En septembre, le Conseil d'administration PNUD / Fonds des Nations Unies pour la population a approuvé le système de recevabilité du PNUD intégré et amélioré, comprenant un cadre de responsabilité et une politique de contrôle. Il a aussi modifié le règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD pour permettre à l'administrateur du PNUD de faire des versements à titre gracieux pour un montant n'excédant pas 75 000 dollars par an.

En 2008, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projet (UNOPS) a distribué 1,06 milliard de dollars pour la mise en œuvre de projets et dépensé 61,9 millions pour leur gestion. La contribution à la réserve opérationnelle était de 4,9 millions de dollars, qui ont porté cette réserve à 30,06 millions de dollars. En septembre, le Conseil d'administration a approuvé les modifications de la structure de gouvernance de l'UNOPS, redéfinissant les fonctions et la composition du Comité de coordination de la gestion pour lui accorder une fonction consultative. Cette entité a été renommée Comité consultatif de politique générale pour refléter ce nouveau rôle. Lors de la session de septembre, le Conseil d'administration a approuvé la révision de dispositif d'application du principe de responsabilité et politique de contrôle de l'UNOPS. Il a aussi pris note du quatrième cadre de coopération Sud-Sud (2009-2011) et encouragé les États Membres à supporter le PNUD et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre du cadre.

En 2008, 7 753 volontaires œuvrant pour le programme des Volontaires des Nations Unies administré par le PNUD ont été affectés à 7 991 missions dans 132 pays.

Le FENU a atteint ses objectifs programmatiques en 2008 et a étendu le cadre de ses interventions à 38 pays comptant parmi les pays les moins avancés. Au cours de l'année, le PNUD et le FENU ont atteint la plupart de leurs objectifs concernant l'élaboration du cadre de partenariat FENU / PNUD.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre III (p. 991–1039)
Aide humanitaire et assistance économique spéciale

AIDE HUMANITAIRE, 991 : Coordination, 991 ; Mobilisation des ressources, 998 ; Nouvel ordre humanitaire international, 1000 ; Activités humanitaires, 1000. ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE, 1007 : Redressement économique et développement de l’Afrique, 1007 ; Autres formes d’assistance économiques, 1020. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE, 1022 : Coopération internationale, 1023 ; Prévention des catastrophes, 1026 ; Aide en cas de catastrophe, 1032.

En 2008, les Nations Unies, par l’intermédiaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ont continué de mobiliser et de coordonner l’aide humanitaire pour faire face aux situations d’urgence au niveau international. Au cours de l’année, des appels globaux, interorganisations, ainsi que des appels éclairs ont été lancés pour la Bolivie, la République centrafricaine, le Tchad, la Côte d’Ivoire, la République démocratique du Congo, la Géorgie, Haïti, le Honduras, l’Irak, le Kenya, le Kirghizistan, le Libéria, Madagascar, le Myanmar, les Territoires palestiniens occupés, la Somalie, l’Afrique australe, le Soudan, le Tadjikistan, l’Ouganda, l’Afrique de l’Ouest, le Yémen et le Zimbabwe. Les contributions reçues par OCHA pour l’aide en cas de catastrophe naturelle s’élevaient à 1,4 milliard de dollars.

Les Groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et Haïti ont continué de développer des programmes de soutien à long terme pour ces pays. Considérant les progrès effectués en Guinée-Bissau, et conformément aux recommandations du Groupe à cet égard, le Conseil économique et social a mis fin au mandat du Groupe en juillet.

Dans le cadre d’autres activités de développement, l’Assemblée générale a tenu en septembre une réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l’Afrique, et adopté une déclaration politique sur le sujet.

En 2008, pas moins de 354 catastrophes associées à des risques naturels tels que des tremblements de terre, des inondations, des cyclones et des sécheresses, ont causé la mort de 235 264 personnes et affecté environ 214 millions de personnes. Le coût des catastrophes naturelles a été estimé à 190 milliards de dollars de pertes économiques. L’impact économique relatif des catastrophes a été le plus marqué dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les efforts se sont poursuivis pour mettre en œuvre la Déclaration de Hyōgo ainsi que le Cadre d’action de Hyōgo pour 2005-2015, plan décennal pour la réduction des risques de catastrophe adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2005. Des préparatifs étaient en cours pour la deuxième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, prévue pour 2009.

Durant l’année, le Conseil économique et social a étudié les moyens de renforcer la coordination de l’aide humanitaire fournie par les Nations Unies par la mise en œuvre d’une meilleure capacité d’intervention humanitaire à tous les niveaux. L’application du programme de réforme humanitaire s’est accélérée avec le lancement de l’approche sectorielle pour cinq nouvelles situations d’urgence soudaine.

Le Fonds central pour les interventions d’urgence a continué de fournir une aide rapide aux populations affectées par des catastrophes soudaines et en situation d’urgence sous-financée.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre VI (p. 1040–1100)
Commerce international, finances et transports

CNUCED XII, 1041. COMMERCE INTERNATIONAL, 1047 : Politiques commerciales, 1052 ; Promotion et facilitation du commerce, 1055 ; Produits de base, 1057. FINANCES, 1060 : Politiques financières, 1060 ; Financement du développement, 1072 ; Investissement, technologie et questions financières connexes, 1092. TRANSPORTS, 1096 : Transport maritime, 1096 ; Transport des marchandises dangereuses, 1097. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 1097.

Le cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) portant sur les négociations commerciales a été suspendu à un moment critique, au début de la septième année de négociations en 2008, au moment où elles étaient censées s'achever. L'accent portait sur l'adoption de modalités de réduction des engagements concernant l'accès au marché des produits agricoles et non agricoles. En juillet, l'OMC a convoqué une « mini-réunion ministérielle » informelle en vue d'instaurer les modalités de l'accès au marché des produits agricoles et non agricoles, point essentiel pour une conclusion du cycle de Doha en 2008, qui s'est soldée par un échec.

Du 20 au 25 avril, le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a tenu sa douzième session (CNUCED XII) à Accra au Ghana sur le thème « Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement ». La Conférence a adopté la Déclaration d'Accra, une déclaration politique dans laquelle les États Membres ont salué la CNUCED pour sa contribution dans l'avancement du programme de développement et dans le soutien apporté aux pays en développement pour les aider à exploiter au maximum les avantages d'une économie mondialisée tout en résolvant les problèmes qui en découlent. Elle a aussi adopté l'Accord d'Accra, fondé sur le Consensus de Sao Paulo, qui a fourni des analyses et des solutions politiques actualisées ainsi que des directives pour renforcer la CNUCED, son rôle dans le développement, son impact et son efficacité institutionnelle.

En avril, le Conseil économique et social a organisé une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'OMC et la CNUCED sur le thème « Cohérence, coordination et coopération dans le contexte de l'application du Consensus de Monterrey en tenant compte des nouveaux défis et des problèmes qui en découlent ». De nouvelles initiatives pour le financement du développement, considérées comme importantes pour atteindre les objectifs du Consensus, ont été identifiées lors de cette réunion. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey a eu lieu à Doha, au Qatar, du 26 novembre au 2 décembre. Elle avait pour thème : « Poursuite de la coopération pour le financement du développement : perspectives pour l'avenir ». La Déclaration de Doha sur le financement du développement, document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, a été adoptée et les États y ont réaffirmé le Consensus. Lors de cette Conférence, il a aussi été reconnu que la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources financières pour le développement étaient essentielles au partenariat mondial pour le développement durable et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Déclaration de Doha a été approuvée le 24 décembre par l'Assemblée générale.

Le document *Situation et perspectives de l'économie mondiale pour 2009*, publié conjointement par la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, ont révélé que la crise financière mondiale, ainsi que les crises de sécurité énergétique et alimentaire, ralentiraient très probablement les progrès en matière de réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. Rétablir la confiance dans les marchés pour régulariser les flux de crédit demeurait une priorité. Dans cette optique, le Président de l'Assemblée générale a organisé, en octobre, une table ronde interactive sur la crise financière mondiale pour assurer un ordre économique mondial plus stable et durable et a salué la création d'une équipe spéciale de haut niveau composée d'experts pour réaliser une étude exhaustive du système financier international. En 2008, les pays en développement ont continué d'accroître les transferts nets de ressources financières vers les pays développés, atteignant

un montant record de 933 milliards de dollars. Les transferts nets en provenance des pays en transition ont augmenté pour atteindre 171 milliards de dollars, principalement en raison de la forte augmentation de l'excédent commercial en Russie. En revanche, les transferts nets à l'étranger pour les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie du Sud-Est ont diminué à cause des perturbations financières, entraînant une réduction des flux de capitaux privés à partir de la fin du troisième trimestre.

Le total des contributions pour le fonds d'affectation spéciale de la CNUCED a atteint 36,8 millions de dollars, soit, en valeur nominale, une augmentation de 26,4 % par rapport à l'année précédente. Les contributions des pays développés représentaient 58 % du total, soit une augmentation de 30 % en valeur nominale, alors que les contributions des pays en développement et en transition avaient diminué de 17 % et représentaient 21 % du total. Les contributions des donateurs multilatéraux ont fortement augmenté, la Commission Européenne représentant 14,5 % du total, soit une augmentation de 127 %, et le système des Nations Unies représentant 5 %. Les contributions provenant des secteurs public et privé représentaient 1,8 %.

Lors de sa cinquante-cinquième session en septembre, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a adopté des conclusions sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action pour les pays les moins avancés de la décennie 2001-2010 concernant le développement économique en Afrique, la libéralisation du commerce et les performances en matière d'exportation de l'Afrique, ainsi que l'examen des activités de coopération technique et leur financement.

Troisième partie Questions économiques et sociales
Chapitre V (p. 1101–1135)
Activités sociales et économiques régionales

COOPÉRATION RÉGIONALE, 1101. AFRIQUE, 1103. Tendances économiques, 1103 ; Activités en 2008, 1104 ; Programme et questions organisationnelles, 1108. ASIE ET PACIFIQUE, 1108. Tendances économiques, 1109 ; Activités en 2008, 1109 ; Programme et questions organisationnelles, 1114. EUROPE, 1118 : Tendances économiques, 1118 ; Activités en 2008, 1118. AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES, 1123 : Tendances économiques, 1124 ; Activités en 2008, 1124 ; Programme et questions organisationnelles, 1129. ASIE OCCIDENTALE, 1130 : Tendances économiques, 1131 ; Activités en 2008, 1131 ; Programme et questions organisationnelles, 1134.

Les cinq commissions régionales ont continué en 2008 à apporter une coopération technique, y compris des services consultatifs, aux États Membres en vue de promouvoir des programmes et des projets ainsi que de fournir une formation pour valoriser le renforcement des capacités nationales dans des secteurs variés. Quatre de ces commissions – la Commission économique pour l’Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO) – ont tenu des sessions régulières au cours de l’année. La Commission économique pour l’Europe (CEE-ONU) ne s’est pas réunie en 2008 mais prévoit de le faire en 2009.

Les secrétaires exécutifs des commissions ont continué à se rencontrer périodiquement pour confronter leurs points de vue et coordonner leurs activités et leurs positions au regard des questions majeures de développement. En juillet, le Conseil économique et social s’est entretenu avec les secrétaires exécutifs sur le thème « La dimension régionale des thèmes du débat de haut niveau pour 2008 ».

En 2008, la CEA a inscrit sa session annuelle dans le cadre des premières réunions conjointes de la Conférence des ministres de l’Union africaine (UA) en charge de l’économie et des finances, et de la Conférence des ministres africains de la CEA en charge des finances, de la planification et du développement économique. Lors de sa session de mars-avril, la CEA s’est réunie pour discuter du thème « Relever les nouveaux défis de l’Afrique en matière de développement au XXI^e siècle ». À cette occasion, elle a adopté une déclaration ministérielle dans laquelle les ministres ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et à mettre en œuvre le Nouveau Partenariat de l’UA pour le développement de l’Afrique dans le cadre commun pour le développement et pour un partenariat mondial.

Lors d’une réunion en avril sur le thème « Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique », la CESAP a adopté une résolution appelant tous les membres et les membres associés à coopérer pour le développement des technologies liées aux énergies renouvelables par le biais d’un partage des expériences en matière de politique et de technologie.

Au cours de sa session du mois de juin, la CEPALC a mené une consultation régionale en vue de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d’examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, par le biais d’une série de réunions d’experts sur le financement et la coopération, la mobilisation des ressources intérieures, les questions systémiques et les politiques en matière d’égalité des sexes dans le cadre du financement du développement. De plus, la CEPALC a accepté que les Îles Caïmanes figurent parmi les membres associés.

Lors de sa session du mois de mai, la CESAO a examiné les moyens de financer le développement dans la région, en vue de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, et de renforcer la coopération régionale pour atteindre les OMD. Elle a lancé un portail pour rassembler les informations et publié un rapport sur les OMD dans la région arabe comme elle l’avait fait en 2007. En juillet, le Conseil économique et social a accepté que le Soudan figure parmi les membres de la CESAO.

Les commissions régionales ont également eu à gérer les effets de la crise financière, qui a pris des proportions significatives à l’échelle internationale vers la fin de l’année. Dans le cadre de leurs mandats respectifs, les commissions ont commencé à définir les actions qu’elles pourraient être amenées à réaliser pour atténuer les effets de cette crise dans les régions concernées.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre VI (p. 1136–1140)
Énergie, ressources naturelles et cartographie

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1136 : Énergie, 1137 ; Ressources naturelles, 1139. CARTOGRAPHIE, 1140.

La conservation, le développement et l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles constituaient toujours une priorité pour un grand nombre d'organes de l'ONU en 2008, y compris la Commission du développement durable qui a démarré son premier cycle de travail de deux ans (2008-2009) sur les thématiques suivantes : agriculture, développement rural, sols, sécheresse, désertification et Afrique.

Reconnaissant le rôle fondamental de l'énergie pour un développement durable, la réduction de la pauvreté et la réalisation d'objectifs de développement convenus au niveau international, la Commission, lors de sa 16^e session tenue en mai, a discuté des besoins en nouvelles technologies énergétiques, et plus particulièrement les énergies renouvelables, le développement du secteur de l'industrie et de l'énergie, les services liés à l'eau, la demande en biocarburant, et l'amélioration de l'accès à l'énergie, à l'eau et au réseau d'assainissement dans les zones rurales. La Commission a également constaté que, en dépit des progrès réalisés en matière d'énergie pour un développement durable, la hausse des prix de l'énergie et le changement climatique font surgir de nouveaux défis.

Le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans son discours annuel à l'Assemblée générale en octobre, a exprimé sa préoccupation face à la prolifération des armes nucléaires et la possibilité que des groupes extrémistes puissent avoir accès à des matières nucléaires ou radioactives. Il a également souligné le fait que l'AIEA opérait à la jonction du développement et de la sécurité, et avait établi des partenariats efficaces avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il en a résulté une utilisation accrue de la radiothérapie pour le traitement de cancers, un développement des cultures vivrières à fort rendement et un accès élargi et fiable à l'eau potable. 439 réacteurs de puissance étaient opérationnels dans 30 pays et 36 nouvelles centrales étaient en construction. Le directeur général a fait savoir que la responsabilité première en matière de maintien de la sûreté et de la sécurité incombait aux pays concernés.

L'assainissement était au cœur des débats lors de la Journée mondiale de l'eau (22 mars) et l'un des thèmes principaux du *Rapport annuel 2008 des Nations Unies sur l'eau*. Les Nations Unies ont célébré 2008 comme étant l'Année internationale de l'Assainissement, avec la mise en valeur du fait que la lutte contre les maladies et la réduction de la pauvreté ne pouvaient être réalisées sans assainissement, soulignant son importance pour la santé, la dignité et un développement social et économique durable.

Le Conseil économique et social a souhaité que la Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ait lieu en 2012 et que la Vingt-cinquième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques soit tenue en mai 2009.

Troisième partie Questions économiques et sociales
Chapitre VII (p. 1141–1181)
Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 1141 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1141 ; Fonds pour l'environnement mondial, 1154 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1154 ; Activités environnementales, 1163. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, 1175 : Suivi de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains de 1996 (Habitat II), 1175 ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 1179.

En 2008, les Nations Unies et la communauté internationale ont continué à œuvrer pour la protection de l'environnement par le biais d'instruments juridiquement contraignants et des initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Lors de la 10^e session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial de l'environnement, ont été abordées des questions de politique émergentes relatives à la mondialisation et l'environnement, à savoir la mobilisation de fonds pour relever le défi du changement climatique, ainsi que la gouvernance environnementale internationale et la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur exécutif a développé la Stratégie à moyen terme 2010-2013 du PNUE qui définit la vision et l'orientation stratégique des activités du PNUE pour cette période. Le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à se fonder sur cette stratégie pour élaborer les cadres stratégiques, les programmes de travail et les budgets pour les périodes 2010-2011 et 2012-2013. En octobre, le Directeur exécutif a soumis l'examen final de la première stratégie Tunza à long-terme du PNUE (2003-2008) visant à impliquer des jeunes dans les questions environnementales et a proposé une seconde stratégie à long-terme (2009-2014).

En février, l'Assemblée générale a tenu un débat sur le thème « Changements climatiques : l'ONU et le monde à la recherche de solutions ». Le Conseil d'administration du PNUE a invité le Conseil économique et social à examiner une proposition en vue de proclamer une décennie internationale de lutte contre le changement climatique pour la période 2010-2020. Dans une décision relative au développement durable de la région de l'Arctique, le Conseil d'administration a expressément demandé aux gouvernements des États arctiques ainsi qu'aux autres parties prenantes de mettre en œuvre des mesures visant à faciliter l'adaptation au changement climatique, y compris par les communautés autochtones. La 28^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui s'est tenue en avril à Budapest en Hongrie, a décidé de réaliser un cinquième rapport d'évaluation du changement climatique qui devrait être terminé en 2014. Une stratégie mondiale a été mise en place pour donner suite à l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, conclue en 2005.

En août, le Secrétaire général a recommandé la mise en place du Fonds de financement de la réparation des dégâts causés par la marée noire en Méditerranée orientale. Le Fonds permettrait d'apporter une aide et un soutien aux États subissant les conséquences de la marée noire occasionnée par la destruction par Israël de réservoirs de carburant au Liban en 2006, à la suite du déclenchement des hostilités entre Israël et le groupe paramilitaire Hezbollah. L'Assemblée générale a créé ce Fonds en décembre.

La neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue en mai à Bonn, en Allemagne, a adopté une feuille de route en vue des négociations pour un régime international relatif à l'accès et au partage des avantages des ressources génétiques.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a continué de soutenir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat 1996 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Une nouvelle Campagne mondiale pour une urbanisation durable, fusionnant deux campagnes antérieures sur la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, s'est attelée aux défis provoqués par le changement climatique en matière d'adaptation et d'atténuation. En décembre, le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat a approuvé un plan d'action pour la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme 2008-2013.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VIII (p. 1182–1196)

Population

SUIVI DE LA CONFÉRENCE de 1994 SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT, 1182. Mise en œuvre du Programme d'action, 1182. MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, 1184. FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1188. AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA POPULATION, 1194.

En 2008, la population mondiale s'élevait à 6,8 milliards et il était prévu qu'elle atteigne 9 milliards en 2045 si les taux de fécondité continuaient à diminuer dans les pays en développement. Tandis que 53 pays développés présentaient une fécondité inférieure au seuil de renouvellement des générations, 42 pays en développement – dont de nombreux pays parmi les moins avancés – avaient une fécondité totale supérieure à 4.0 enfants par femme. De plus, la population était en mouvement. Pour la première fois dans l'histoire, on comptait plus de citadins que de ruraux, et il semblerait que les populations citadines composeront 70 % de la population mondiale d'ici à 2050.

Les activités des Nations Unies relatives aux populations ont continué d'être guidées par le Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (CIPD) et les principales mesures pour son application adoptées lors de la 21^e session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1999. La Commission de la population et du développement – l'organe en charge du contrôle, de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action – a défini comme sa thématique principale « La répartition de la population, l'urbanisation, les migrations internes et le développement ». La Division de la population a continué à analyser et rendre compte des tendances et des politiques démographiques mondiales ainsi qu'à rendre les conclusions de son travail publiques par le biais de publications et d'Internet.

Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a aidé les pays à mettre en œuvre le programme de la CIPD et les Objectifs du Millénaire pour le Développement, grâce à l'utilisation de leurs données démographiques pour formuler des politiques et des programmes adaptés. En 2008, le FNUAP a permis d'apporter une aide à 158 pays, zones et territoires, tout particulièrement en améliorant la disponibilité et la qualité des services de santé relatifs à la procréation, en luttant contre la discrimination et la violence sexistes, en élaborant des politiques efficaces en matière de population et en intensifiant la prévention du VIH.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 1197–1249)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1197 : Développement social, 1197 ; Personnes handicapées, 1209 ; Développement culturel, 1215. PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE, 1222 : Préparatifs pour le Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2010), 1222 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1225 ; Programme pour la prévention du crime, 1226 ; Criminalité transnationale organisée, 1233 ; Stratégies de prévention du crime, 1238 ; Normes et règles des Nations Unies, 1243 ; Autres questions relatives à la prévention du crime et la justice pénale, 1244. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1245 : L'Éducation pour tous, 1247 ; Années internationales, 1248.

En 2008, les Nations Unies ont continué à promouvoir le développement des ressources sociales, culturelles et humaines, et à renforcer leur programme en matière de prévention du crime et de justice pénale.

La Commission pour le développement social, en février, a de nouveau défini comme sa thématique prioritaire « Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent ». Elle a également examiné les plans et les programmes d'action des Nations Unies relatifs à la situation des groupes sociaux et débattu de la possibilité d'intégrer le handicap dans le programme de développement.

En décembre, l'Assemblée générale – après examen de l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action, adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social en 1995, ainsi que d'autres initiatives visant au développement social adoptées lors de sa 24^e session extraordinaire – a reconnu la pertinence de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable pour promouvoir une approche intégrée du Programme relatif au travail décent et relever les défis croissants de la mondialisation. En juillet, le Conseil économique et social, à la suite des débats sur la promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous, a réaffirmé l'importance centrale de cette question pour l'éradication de la pauvreté et l'intégration sociale, et a expressément demandé aux organismes des Nations Unies et aux institutions financières d'intégrer les objectifs pour assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun de trouver un travail décent et productif à leurs politiques, programmes et activités.

En ce qui concerne les personnes handicapées, les organes de l'ONU ont continué à contrôler l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées de 1982 et des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés de 1993. La Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006 est entrée en vigueur le 3 mai. En juillet, le Conseil a renouvelé le mandat de Rapporteur spécial de la Commission du développement social chargé d'étudier la situation des handicapés, jusqu'au 31 décembre 2011.

En matière de développement culturel, l'Assemblée, en décembre, a invité les États Membres à promouvoir une culture de la paix et de la non-violence et, à la suite d'une réunion de haut niveau de deux jours sur une culture de la paix, a affirmé que la compréhension mutuelle et le dialogue interreligieux constituaient des aspects importants du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix. Entre autres actions, l'Assemblée a exhorté les États et les organismes des Nations Unies à favoriser la paix et à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement par le biais d'initiatives sportives, et à promouvoir l'intégration du sport pour le développement et la paix dans le cadre du programme de développement.

En avril, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'est penchée, entre autres choses, sur les préparatifs en vue du Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2010) ; la lutte contre le trafic de biens culturels ; le renforcement de la prévention de la criminalité en milieu urbain ; et la coopération internationale en vue d'éviter et de lutter contre le trafic international illicite de produits forestiers, y compris le bois, la faune et la flore, ainsi que d'autres ressources forestières. Elle a également tenu un débat thématique sur les aspects de la violence à l'encontre des femmes.

L'Assemblée, en décembre, a exhorté les Gouvernements à criminaliser la traite des personnes sous toutes ses formes, et a encouragé les États Membres encore indécis à ratifier ou à adhérer à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. L'Assemblée a également condamné la corruption sous toutes ses formes et exhorté les Gouvernements à lutter et pénaliser la corruption ainsi qu'à améliorer la coopération internationale.

En ce qui concerne le développement des ressources humaines, l'Assemblée a reconnu que le renouvellement d'un engagement collectif serait nécessaire pour atteindre les objectifs du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Elle a appelé les États Membres à donner une plus grande priorité à l'alphabétisation dans leurs programmes et leurs budgets pour l'éducation, et à élaborer des stratégies en vue d'atteindre les groupes touchés de façon disproportionnée par l'illettrisme.

L'Assemblée a proclamé l'année 2011 Année internationale de la Chimie.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1250–1282)

Les Femmes

SUIVI DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1250 : Domaines critiques de préoccupation, 1255. MÉCANISME DES NATIONS UNIES, 1277 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1277 ; Commission de la condition de la femme, 1278 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1279 ; Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), 1280.

En 2008, les efforts effectués par les Nations Unies pour améliorer le statut de la femme dans le monde ont été guidés par les principes et les directives de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire (2000) de l'Assemblée générale (Beijing +5) qui a passé en revue les progrès réalisés dans ce domaine.

La Commission de la condition de la femme, lors de sa cinquante-deuxième session en mars, a adopté des conclusions sur le financement de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, qui ont été transmises par le Conseil économique et social à l'Assemblée et constituent des données d'entrée aux préparatifs de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement. L'adoption du projet de résolution sur la situation et l'aide aux femmes palestiniennes, recommandée au Conseil par la Commission, a été entérinée en juillet. Le Conseil a aussi pris des mesures pour intégrer l'égalité des sexes dans les programmes et politiques du système des Nations Unies. La Commission a attiré l'attention et adopté des résolutions sur les femmes et les enfants pris en otages dans les conflits armés, les femmes et filles atteintes du VIH/SIDA, la suppression des mutilations génitales féminines et le renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

L'Assemblée générale a adopté des résolutions sur l'élimination des violences exercées sur les femmes et de la traite des femmes et des filles, et des résolutions sur le soutien aux efforts pour mettre fin à la fistule obstétricale et sur le fonctionnement futur de l'INSTRAW. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a renforcé ses objectifs concernant la sécurité économique et les droits de la femme, la fin des violences exercées sur les femmes, la réduction des cas de VIH/SIDA et la promotion d'une justice soucieuse de l'égalité des sexes dans la gouvernance démocratique. Les Nations Unies ont continué leurs efforts pour renforcer et revitaliser l'INSTRAW. Le Conseil d'administration a approuvé le cadre stratégique de l'Institut pour 2008-2011.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1283–1302)

Les enfants, les jeunes et les personnes âgées

LES ENFANTS, 1283 : Suivi de la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, 1283 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1284. LES JEUNES, 1299. LES PERSONNES AGÉES, 1300 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1300.

En 2008, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de s'assurer que tout enfant a bénéficié du meilleur départ possible dans la vie, d'une immunité complète et d'une protection contre les maladies – VIH/SIDA inclus – et le handicap, qu'il a eu accès à un enseignement primaire de qualité et qu'il a été protégé des violences, des mauvais traitements, de l'exploitation et de la discrimination.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002 intitulé « Un monde digne des enfants ». Beaucoup de pays ont intégré ces engagements dans leurs agendas en développant des plans d'actions sur les problématiques liées à l'enfance.

L'UNICEF a continué à privilégier cinq domaines d'action pour 2006-2009 : la survie et le développement du jeune enfant, l'éducation de base et l'égalité des sexes, les enfants et le VIH/SIDA, la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les maltraitances, ainsi que les politiques et partenariats en faveur des droits de l'enfant. En 2008, l'UNICEF a coopéré avec 155 pays et a répondu à des situations d'urgence dans 78 pays.

Les progrès réalisés et les problèmes rencontrés en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur rôle dans la société avaient été pris en compte en 1995 dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

Les Nations Unies ont continué d'agir pour la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. En février, la Commission pour le développement social a conclu le premier cycle d'examen et d'évaluation de ce Plan d'action international. En juillet, le Secrétaire général a présenté le cadre de la mise en œuvre stratégique du Plan. En décembre, l'Assemblée a encouragé les Gouvernements dans leur capacité à éliminer la pauvreté parmi les personnes âgées en intégrant la question du vieillissement dans leurs stratégies d'élimination de la pauvreté et dans les plans de développement nationaux. L'Assemblée a aussi souligné le besoin de renforcer les capacités au niveau national.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XII (p. 1303–1327)
Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, 1304 : Orientation du programme, 1304 ; Questions administratives et financières, 1309. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS, 1312 : Questions de la protection, 1312 ; Mesures pour l'assistance, 1314 ; Activités régionales, 1316.

En 2008, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a été préoccupé par la situation de 34,4 millions de personnes, dont 10,5 millions de réfugiés. Le nombre de personnes identifiées comme apatrides dans le monde a atteint 6,6 millions et le nombre d'apatrides dans le monde est estimé à 12 millions. Le nombre de personnes déplacées reste élevé, étant estimé à 26 millions, dont 14,4 millions de personnes bénéficiant des mesures de protection et d'assistance du HCR. Le nombre de personnes ayant bénéficié de ces mesures a augmenté de 600 000 par rapport à l'année précédente. Plus de 1,3 million de personnes déplacées dans leur propre pays et plus de 600 000 réfugiés ont pu revenir chez eux.

Au cours de l'année, le HCR a exercé son mandat de protection de façon plus efficace envers les apatrides et des progrès ont été réalisés dans ce domaine, et des développements encourageant ont été mis en œuvre dans des états aussi divers que le Bangladesh, l'Ukraine et les Émirats arabes unis. Le HCR est venu en aide à plus de 150 000 réfugiés en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs et a trouvé un solution durable par l'intermédiaire de rapatriements volontaires et de réintégration dans leurs pays d'origine. 40 000 réfugiés ont été rapatriés en République Démocratique du Congo (RDC), 95 000 au Burundi et quelques 8 600 au Rwanda. Le HCR a fourni protection internationale et assistance matérielle à quelques 676 000 réfugiés, dont 68 300 étaient des Congolais réfugiés dans des camps au Burundi, au Rwanda et en Tanzanie.

Le Haut Commissariat a aussi protégé et aidé 2 700 Burundais au Rwanda, 112 000 Angolais en RDC, plus de 8 500 réfugiés en provenance du Tchad, du Soudan et de la RDC en République Centrafricaine et quelques 81 000 réfugiés au Cameroun, dont environ 63 000 étaient originaires de République Centrafricaine. Le HCR a dirigé les efforts du groupe de travail sur la protection pour l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des personnes déplacées dans leur propre pays en République Centrafricaine et en RDC.

La situation instable en Afghanistan et au Pakistan, les conflits en cours dans la région du Darfour au Soudan et en Colombie, les violences en Géorgie, en RDC et en Somalie, ont généré en continu des déplacements forcés de part et d'autre des frontières. La persistance du conflit en Somalie a provoqué un déplacement massif des populations et le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays est passé de 450 000 à environ 1,1 million. Les violents affrontements dans la région de l'Ogaden en Éthiopie ont engendré le déplacement interne de milliers d'Éthiopiens. On comptait 200 000 personnes déplacées dans leur propre pays en raison du conflit, vivant principalement dans la région Somali, la région Oromia, la région des peuples Gambela et le Tigray. Au Kenya, les violences survenues à la suite des élections à la fin 2007 ont provoqué le déplacement de 350 000 à 500 000 personnes dans des camps et des communautés hôtes, surtout dans la Vallée du Grand Rift.

Les combats entre les forces du Gouvernement et les groupes rebelles armés ont gravement affecté les civils dans le nord de la République Centrafricaine et porté le nombre de personnes déplacées dans leur propre pays à 197 000. On comptait au total 104 000 réfugiés centrafricains. La situation dans l'est du Tchad s'est nettement détériorée sur la frontière instable avec le Darfour. Les mouvements transfrontaliers des groupes armés, les affrontements entre milices, les actes de banditisme et l'impunité générale ont affecté la sûreté et la sécurité de 250 000 réfugiés en provenance du Darfour, 186 000 personnes déplacées dans leur propre pays au Tchad et dans les communautés hôtes. L'Afrique du Sud a été frappée par une vague de violence xénophobe sans précédent à l'encontre des Zimbabwéens et d'autres ressortissants étrangers, provoquant le déplacement de 100 000 personnes.

En dépit de l'obligation des États à étendre leur coopération en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés [YUN 1951, p.520], l'accès du Haut Commissariat aux centres de détention afin de déterminer les besoins en matières de protection internationale a souvent été refusé. Le HCR a aussi continué de relever des défis dans tous les aspects de sûreté des bénéficiaires et du personnel.

En octobre, le Comité exécutif a adopté des conclusions générales sur la protection internationale pour inviter les États à respecter scrupuleusement le principe de non refoulement. Il a aussi incité les États à prendre des mesures concernant la prévention des actes de violences à l'encontre des réfugiés et autres personnes placées sous la responsabilité du Haut Commissariat.

En janvier, le Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) a entériné deux décisions sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays en Afrique. Le Conseil a fait appel à la communauté internationale pour accroître ses efforts concernant l'assistance aux victimes de déplacements forcés en Afrique.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/149 sur l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique. L'Assemblée a souligné que la responsabilité de la protection et de l'assistance aux réfugiés incombait en premier lieu aux États sur leur territoire. Elle a aussi souligné la nécessité d'accroître les efforts pour le développement et la mise en œuvre de vastes stratégies pour une solution durable, en coopération avec la communauté internationale.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XIII (p. 1328–1345)
Santé, alimentation et nutrition

SANTÉ, 1329 : Prévention et lutte contre le SIDA, 1329 ; Drépanocytose, 1332 ; Tabac, 1333 ; Paludisme, 1334 ; Santé publique mondiale, 1338 ; Sécurité routière, 1340. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1341 : Aide alimentaire, 1341 ; Sécurité alimentaire, 1343. NUTRITION, 1344.

En 2008, les Nations Unies ont continué à promouvoir la santé humaine et la sécurité alimentaire, à coordonner l'aide alimentaire et à soutenir la recherche en matière de nutrition.

À la fin de l'année, environ 33,4 millions de personnes étaient atteintes du VIH/SIDA et on estimait à 2,7 millions le nombre de personnes ayant contracté le virus. Le nombre de décès à la suite de maladies liées au SIDA était estimé à 2 millions. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) a publié le *Rapport de 2008 sur l'épidémie mondiale du SIDA*, représentant l'évaluation mondiale la plus complète jamais constituée sur le VIH/SIDA. Ce rapport a confirmé que sur les 147 pays ayant fait part de leur progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, beaucoup avaient considérablement amélioré leurs programmes nationaux de lutte contre l'épidémie. L'augmentation des financements pour les programmes de lutte contre le VIH dans les pays à revenu faible et intermédiaire a entraîné des progrès en termes de réduction du nombre de décès dus au SIDA et de prévention de la maladie. En juin, l'Assemblée générale a tenu une réunion de haut niveau pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement et de la Déclaration politique sur le VIH/ SIDA.

En 2008, les Nations Unies ont déclaré que la drépanocytose était un problème de santé publique. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), quelque 100 millions de personnes étaient porteuses du trait drépanocytaire et au moins 500 000 enfants naissaient chaque année avec la forme la plus sévère de la maladie. De vastes disparités subsistaient entre les pays du Nord et les pays du Sud quant à la gestion de la maladie. Dans une résolution du mois de décembre, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres et le système des Nations Unies à promouvoir les services de santé, la formation et les programmes de transfert de connaissances technologiques pour améliorer la vie des personnes contaminées et pour sensibiliser à la maladie, chaque année, le 19 juin.

Lors de la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac en novembre, un groupe de travail a été constitué pour établir des lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 14 concernant la réduction de la demande. L'Organe intergouvernemental de négociation d'un protocole sur le commerce illicite des produits du tabac a tenu ses deux premières sessions, au cours desquelles les objectifs, la portée ainsi que les grandes lignes d'un projet de protocole ont été négociés. En mai, le Secrétaire général a conseillé aux Nations Unies d'adopter une position ferme sur la question du tabagisme passif et, dans une résolution du mois de novembre, l'Assemblée générale a mis en place l'interdiction de fumer et de vendre des cigarettes au sein du siège des Nations Unies.

Selon un rapport de l'OMS sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (2001-2010), destiné à l'Assemblée générale, au moins 29 des 109 pays concernés sont en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour la réduction du fléau du paludisme d'ici à 2010. En février, le Secrétaire général a nommé son premier Envoyé spécial pour le paludisme en la personne de Ray Chambers (États-Unis). Dans une résolution du mois de décembre, l'Assemblée a exprimé son inquiétude quant aux taux constants de morbidité et de mortalité dus au paludisme. Elle a rappelé que davantage d'efforts seraient nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que les objectifs en matière de lutte contre le paludisme fixés pour 2010 et 2015.

Au mois de mai, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution encourageant les États Membres, les organisations internationales et les parties intéressées à mettre au premier rang des priorités la mise en œuvre d'une stratégie mondiale et d'un plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. Des résolutions relatives au suivi de la réalisation des OMD

en matière de santé et de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international ont également été adoptées.

En mars, l'Assemblée générale a débattu sur le thème de la sécurité routière au niveau mondial. Au cours des délibérations, la Fédération de Russie a présenté une initiative en vue d'accueillir la première conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière à Moscou en 2009. Dans une résolution sur le même thème, l'Assemblée a félicité l'OMS pour ses travaux avec les commissions régionales des Nations Unies pour coordonner les questions de sécurité routière au sein du système des Nations Unies, et la Banque mondiale pour avoir mis en place le Mécanisme mondial pour la sécurité routière – le premier mécanisme de financement visant à favoriser le renforcement des capacités en matière de sécurité routière.

En 2008, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué 3,9 millions de tonnes d'aide alimentaire, portant ainsi assistance à 102,1 millions de victimes de la famine dans 78 pays. Au cours de l'année, le PAM s'est trouvé confronté à des défis tels que les turbulences ayant affecté les systèmes financiers internationaux, les conditions climatiques extrêmes, les soulèvements politiques et les situations d'urgence complexes en Afghanistan, en Somalie et au Soudan. Le PAM a réussi à porter secours à une proportion plus large de populations vulnérables, touchées par la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole. La complexité des opérations d'urgence du PAM a été illustrée par la réponse apportée suite au cyclone Nargis au Myanmar, pour laquelle le PAM a fourni 154 millions de dollars d'aide d'urgence à 1,1 million de victimes. Les contributions des donateurs ont atteint en 2008 un montant record de 5 milliards de dollars.

En 2008, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué de répondre à la crise alimentaire mondiale. En juin, la FAO a tenu une conférence de haut niveau sur le thème : « Sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies ». Lors de cette conférence, une Déclaration appelant la communauté internationale à renforcer l'aide aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays les plus affectés par l'augmentation du prix des denrées alimentaires, a été adoptée. Au mois d'avril, le Secrétaire général a mis en place l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, regroupant les parties concernées au sein du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, afin d'apporter une réponse unifiée à la crise des prix alimentaires.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XIV (p. 1346–1378)
Système international de contrôle des drogues

SUITE DONNÉE À LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1346. CONVENTIONS, 1352 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1354. SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUE, 1356. ACTION DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1369 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1369 ; Commission des stupéfiants, 1371.

En 2008, les Nations Unies, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), ainsi que de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), ont continué à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Les activités se sont concentrées sur la mise en œuvre du Plan d'action de 1998 contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs ; du Plan d'action de 1998 sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution ; et du Plan d'action de 1999 pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues.

L'UNODC a fourni une assistance technique, des conseils juridiques, et mené à bien des activités de recherche pour les principales instances décisionnelles des Nations Unies en matière de contrôle de la drogue, et a apporté son aide aux États Membres pour l'élaboration de réglementations nationales sur les drogues et pour la ratification et la mise en œuvre de conventions internationales sur le contrôle des drogues. Il a développé et promu des projets de coopération technique sur le terrain dans le but d'améliorer la capacité des États à lutter contre les drogues illicites, et a apporté son soutien aux États dans le contrôle des cultures de plantes servant à la fabrication de drogues illicites et l'élaboration de programmes d'activités de substitution dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable. Il a aussi étendu ses initiatives pour favoriser la réduction de l'offre et de la demande de drogues, ainsi que pour prévenir la toxicomanie et la dépendance. Un soutien a été apporté aux États pour une amélioration de leurs pratiques en matière de contrôle des frontières et pour promouvoir l'intégration de stratégies et d'approches de contrôle des drogues dans un programme de développement plus vaste.

La Commission des stupéfiants – le principal organe décisionnel des Nations Unies en charge du contrôle des drogues – a recommandé au Conseil économique et social l'adoption de deux projets de résolutions, et a adopté plusieurs résolutions relatives au suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1998) portant sur les thèmes suivants : la lutte contre le problème mondial de la drogue ; la réduction de la demande et la prévention de la toxicomanie ; le VIH/SIDA et autres maladies transmises par voie sanguine ; les cultures, la fabrication et le trafic illicites ; l'Afrique de l'Ouest ; ainsi que l'Afghanistan.

L'OICS a passé en revue le contrôle international de la drogue depuis ses origines et son évolution au cours du vingtième siècle. Il a évoqué les défis auxquels doit faire face la communauté internationale dans la mise en œuvre des conventions en matière de drogues et dans la manière dont les Gouvernements y répondent, ainsi que les actions qu'ils pourraient envisager. Il a continué de veiller à la mise en place des trois principales conventions en matière de contrôle des drogues, d'analyser la situation mondiale en matière de drogues, et d'attirer l'attention des Gouvernements sur les failles en matière de contrôles nationaux et de respect des traités, tout en apportant des suggestions et recommandations en vue d'améliorations aux niveaux national et international.

En juillet, le Conseil a mis l'accent sur la relation souvent présente entre production illicite de stupéfiants et problèmes de développement – en particulier la pauvreté, les mauvaises conditions de santé et l'illettrisme – et sur le fait que cette problématique devrait être appréhendée dans un contexte plus vaste de développement, selon une approche globale et intégrée. Il a reconnu judicieux de développer des modes de développement alternatifs, en mettant l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance, et a reconnu le rôle joué par les pays en développement disposant d'une profonde expertise en la matière ainsi que l'importance de favoriser les activités de sensibilisation afin de promouvoir les meilleures pratiques et les enseignements tirés. Dans une autre résolution du mois

de juillet, le Conseil a noté que la culture illicite du pavot à opium et la production d'opiacées en Afghanistan avait augmenté, et que la majeure partie des drogues illicites en provenance d'Afghanistan était acheminée clandestinement via l'Iran, le Pakistan et les autres pays frontaliers, avant d'atteindre les pays de destination. Le Conseil a donc encouragé la coopération transfrontalière, a renforcé la coordination et l'échange d'informations entre l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan, et a demandé aux États Membres et à l'UNODC de fournir une assistance technique et un appui à ces pays afin de renforcer leurs efforts et initiatives dans la lutte contre le trafic de drogue. En décembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le cadre de la suite donnée à la vingtième session extraordinaire et des actions menées par le système des Nations Unies. Elle a reconnu que la lutte contre le problème mondial de la drogue relevait d'une responsabilité commune et partagée par tous, et devant être appréhendée de manière collective et durable. Elle a également réaffirmé l'importance d'une approche équilibrée entre la réduction de l'offre et la réduction de la demande.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XV (p. 1376–1389)
Statistiques

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1379 : Statistiques économiques, 1380 ; Statistiques démographiques et sociales, 1386 ; Autres activités statistiques, 1387.

En 2008, le programme de travail des Nations Unies en matière de statistiques a été mené à bien principalement par l'intermédiaire des activités de la Commission de statistique et de la Division de statistique des Nations Unies. En février, la Commission a adopté les *Recommandations internationales 2008 sur les statistiques du tourisme*, les *Recommandations internationales 2008 concernant les statistiques de la distribution*, et la première partie des *Recommandations internationales 2008 concernant les statistiques industrielles*. Elle a aussi adopté, en principe, le premier volume de la mise à jour du Système de comptabilité nationale comme norme internationale pour les statistiques de comptabilité nationale. La Commission a célébré l'achèvement du cycle de 2005 du Programme de comparaison internationale et a approuvé la poursuite dudit Programme, avec pour cible l'année 2011 pour le prochain cycle. La Commission a également approuvé son programme de travail pluriannuel pour 2008–2011.

La Commission a passé en revue le travail des groupes de pays et des organisations internationales dans divers domaines des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, et a émis des recommandations spécifiques ainsi que des suggestions.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre I (p. 1393–1405)
Cour internationale de Justice

ACTIVITÉ JUDICIAIRE DE LA COUR, 1393 : Procédures contentieuses, 1393 ; Procédures consultatives, 1403. AUTRES QUESTIONS, 1404 : Fonctionnement et organisation de la Cour, 1404 ; Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour, 1405.

En 2008, la Cour internationale de Justice (CIJ) a délivré trois jugements, neuf ordonnances, et a été saisie de 17 affaires contentieuses ainsi que d'une demande d'avis consultatif. Lors d'un discours prononcé le 30 octobre devant l'Assemblée générale, la Présidente de la CIJ, Mme le juge Rosalyn Higgins, a fait remarquer que la période allant du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008 avait représenté l'année la plus productive de toute l'histoire de la Cour et que les affaires jugées au cours de l'année précédente avaient impliqué des États de tous les groupes régionaux des Nations Unies. Le caractère universel de la Cour était également reflété dans le large éventail de sujets abordés à travers ces affaires, tels que les droits de l'homme, la souveraineté territoriale, l'entraide judiciaire, les frontières maritimes, et l'interprétation d'un jugement rendu précédemment.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre II (p. 1406–1429)

Cour et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1406 : Chambres, 1407 ; Bureau du Procureur, 1412 ; Greffe, 1413 ; Financement, 1413. TRIBUNAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1415 : Chambres, 1415 ; Bureau du Procureur, 1420 ; Greffe, 1420 ; Financement, 1420. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1421 : Mise en œuvre des stratégies de fin de mandat, 1423. COUR PÉNALE INTERNATIONALE, 1425 : Chambres, 1427.

En 2008, les tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, ainsi que la Cour pénale internationale (CPI), se sont efforcés d'achever leur mandat.

Le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a pris des mesures concernant l'application de sa stratégie d'achèvement, en concentrant ses efforts sur les responsables au plus haut niveau des crimes les plus graves. Pour seulement cinq affaires, dont quatre impliquant des arrestations tardives, la procédure n'était pas entamée. Le Tribunal conduisait sept procès simultanément dans ses trois salles d'audience, impliquant 27 accusés.

Le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) est resté déterminé à œuvrer à la réalisation des objectifs de sa stratégie d'achèvement, tout en respectant les procédures prévues. À la fin de l'année, 66 personnes parmi les quelque 81 accusés avaient été arrêtées et détenues, y compris l'ancien Premier Ministre du Gouvernement rwandais de transition pendant le génocide, 11 ministres de ce Gouvernement de 1994, des militaires de haut rang, ainsi que des membres du clergé. Toutes les affaires du Tribunal impliquant plusieurs accusés ont été conclues, excepté une, ce qui correspond à quelque 14 personnes accusées. À l'approche de la fin du mandat du Tribunal, aucune nouvelle arrestation n'était signalée concernant les 13 accusés encore en fuite.

En juillet, lors de sa cinquième année d'activité, la CPI a célébré le dixième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, qui a donné naissance à la Cour. Elle a continué ses travaux concernant des situations préoccupantes dans quatre pays. A la fin du mois de juillet, sept mandats d'arrêt restaient en souffrance.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre III (p. 1430–1481)
Questions juridiques internationales

ASPECTS JURIDIQUES DES RELATIONS POLITIQUES INTERNATIONALES, 1430 : Commission du droit international, 1430 ; Relations internationales entre États et droit international, 1439 ; Privilèges et immunités, 1445 ; Relations diplomatiques, 1446 ; Traités et accords, 1447. AUTRES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES, 1449 : État de droit aux niveaux national et international, 1449 ; Droit économique international, 1450 ; Organisations internationales et droit international, 1475 ; Relations avec le pays hôte, 1479.

En 2008, la Commission du droit international a continué d'examiner les sujets liés au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a adopté un projet d'articles relatifs au droit des systèmes aquifères transfrontières et adopté à titre provisoire des projets d'articles sur les effets des conflits armés sur les traités. Elle a adopté un projet de directives sur les réserves aux traités, et a provisoirement adopté huit projets d'articles sur l'invocation de la responsabilité internationale d'une organisation internationale. Elle a créé un groupe de travail pour prendre en compte les questions liées à l'expulsion des étrangers et a tenu des débats consacrés à la protection des personnes en cas de catastrophe, aux questions relatives à l'immunité des représentants de l'État vis-à-vis de la juridiction pénale étrangère, et à certains aspects de l'obligation d'extrader ou de poursuivre.

Le Comité *ad hoc* établi par l'Assemblée générale a continué à élaborer un projet de convention générale sur le terrorisme international. En juillet, le Secrétaire général a rendu compte des mesures prises par les États, les entités du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales pour mettre en œuvre la Déclaration de l'Assemblée générale de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international. En décembre, l'Assemblée a condamné tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme comme étant criminels et injustifiables, et a appelé les États à adopter de nouvelles mesures de prévention du terrorisme.

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international a finalisé et entériné un projet de texte, qui avait été adopté en décembre par l'Assemblée en tant que Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer. Elle a continué à travailler sur les passations des marchés publics, l'arbitrage et la conciliation, le droit de l'insolvabilité, ainsi que les intérêts de sécurité, et a envisagé de futurs travaux dans les domaines du commerce électronique et des fraudes commerciales. La Commission s'est également félicitée des initiatives entreprises pour la commémoration du cinquantième anniversaire de la Convention de New York de 1958 sur les sentences arbitrales étrangères.

Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a continué à prendre en compte, entre autres questions, les propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales afin de renforcer l'Organisation et à la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance à des États tiers touchés par l'application de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a abordé un certain nombre de questions soulevées par les missions permanentes auprès des Nations Unies, parmi lesquelles celles du transport et du stationnement, de la sécurité des missions et de leur personnel, des délivrances tardives de visas, et de l'accélération des procédures d'immigration et de douane.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1482–1512)

Droit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1482 : Institutions créées par la Convention, 1494 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1496 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1511.

En 2008, les Nations Unies ont continué à promouvoir l'acceptation universelle de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer et de ses deux accords d'application, sur la mise en œuvre de la Partie XI de la Convention, et sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.

Les trois institutions créées par la Convention – l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau continental – ont tenu des séances durant l'année. En décembre, l'Assemblée générale a désigné la journée du 8 juin comme Journée mondiale de l'océan.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1515–1541)

Restructuration des Nations Unies et questions institutionnelles

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION, 1515 : Programme de réforme, 1515. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, 1522 : Mécanisme intergouvernemental, 1522. APPAREIL INSTITUTIONNEL, 1523 : Assemblée générale, 1523 ; Conseil de sécurité, 1525 ; Conseil économique et social, 1526. COORDINATION, SURVEILLANCE ET COOPÉRATION, 1527 : Mécanismes institutionnels, 1527 ; Autres questions de coordination, 1527. ONU ET AUTRES ORGANISATIONS, 1529 : Coopération avec les organisations, 1529 ; Participation aux travaux de l'ONU, 1537.

En 2008, le Secrétaire général a continué à œuvrer en collaboration avec le système des Nations Unies et les États Membres pour améliorer encore la cohérence de l'action du système dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, et pour soutenir les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Suite à l'analyse des enseignements tirés à l'issue de la première année d'expérimentation pour les huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », un exposé succinct sur la voie à suivre a été publié. Malgré les défis qui restaient à relever, les indicateurs suggéraient que le processus avait donné des résultats positifs, ce que reflétait également le rapport des coprésidents sur la cohérence de l'action du système. Les coprésidents ont recommandé une poursuite des consultations dans quatre domaines prioritaires, à savoir l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, le financement, la gouvernance, ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En septembre, l'Assemblée générale a approuvé ces recommandations.

Le groupe de travail informel de l'Assemblée générale chargé de réexaminer les mandats a poursuivi l'examen des mandats remontant à plus de cinq ans, parmi lesquels quelque 331 mandats des secteurs de l'aide humanitaire et du développement de l'Afrique. Le Groupe de travail a soumis son rapport définitif au mois d'août. Le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a continué à identifier les moyens de renforcer davantage le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficacité de l'Assemblée. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité a examiné les moyens de faire avancer les réformes du Conseil.

L'Assemblée a continué à se consacrer aux questions administratives et institutionnelles. Une réunion plénière de haut niveau a été tenue au sujet de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty sur les pays en développement sans littoral. Un débat plénier commémoratif, consacré au soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a également été organisé.

Le Conseil de sécurité a tenu 244 réunions officielles pour traiter de la question des conflits régionaux, des opérations de maintien de la paix, ainsi que d'autres questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Outre ses sessions d'organisation et ses sessions de fond, le Conseil économique et social a organisé une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce, et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires
Chapitre II (p. 1542–1565)
Financement et programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIÈRE, 1542. BUDGET DES NATIONS UNIES, 1543 : Budget pour l'exercice 2008–2009, 1543 ; Esquisse budgétaire pour 2010–2011, 1555. CONTRIBUTIONS, 1556 : Quotes-parts, 1556. COMPTABILITÉ ET AUDIT, 1559 : Pratiques de gestion financière, 1561 ; Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1562. PLANIFICATION DES PROGRAMMES, 1563 : Cadre stratégique pour 2010–2011, 1563 ; Exécution des programmes, 1564.

La situation financière des Nations Unies a connu un certain redressement en 2008, tout en restant cependant précaire. Les liquidités disponibles au titre du budget ordinaire étaient inférieures à leur niveau de 2007 et s'établissaient à 19 millions de dollars à la fin de l'année. Les quotes-parts se chiffraient à 1,8 milliard de dollars – une baisse de 174 millions de dollars – et les contributions non acquittées s'élevaient à 417 millions de dollars, contre 428 millions de dollars en 2007. Les soldes de liquidités étaient plus élevés en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, les tribunaux internationaux, et le plan-cadre d'équipement, alors que le montant des sommes dues aux États Membres s'élevait à 431 millions de dollars. Le nombre d'États Membres s'acquittant en totalité et dans les délais de leurs contributions au budget ordinaire a augmenté pour atteindre 146.

En décembre, l'Assemblée générale a approuvé les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2008–2009 à hauteur de 4 865 080 200 dollars, ce qui représente une hausse de 657 471 800 dollars par rapport aux crédits révisés approuvés au mois d'avril, s'élevant à 4 207 608 400 dollars. L'Assemblée a invité le Secrétaire général à préparer sa proposition de budget-programme pour l'exercice 2010–2011 sur la base d'une estimation préliminaire de 4 871 048 700 dollars.

Le Comité des contributions a continué à examiner la méthodologie employée pour établir le barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget, et à encourager le règlement des arriérés par l'intermédiaire de l'échéancier de paiement pluriannuel. L'Assemblée générale a poursuivi l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies.

L'Assemblée générale a également examiné le projet de cadre stratégique pour l'exercice 2010–2011 et a approuvé le projet de plan-programme biennal pour cette période.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre III (p. 1566–1648)

Questions administratives et ayant trait au personnel

QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1567 : Réforme et contrôle de la gestion, 1567. AUTRES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, 1580 : Gestion des conférences, 1580 ; Systèmes d'information de l'ONU, 1589 ; Locaux et biens de l'ONU, 1597. QUESTIONS AYANT TRAIT AU PERSONNEL, 1601 : Conditions d'emploi, 1601 ; Sûreté et sécurité du personnel, 1610 ; AUTRES QUESTIONS AYANT TRAIT AU PERSONNEL, 1614 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1632 ; Questions relatives aux voyages, 1635 ; Administration de la justice, 1635.

Au cours de l'année 2008, l'Assemblée générale a continué à examiner le fonctionnement administratif de l'Organisation ainsi que les questions ayant trait au personnel des Nations Unies, y compris les nouveaux projets de réformes.

L'Organisation a intensifié son contrôle des activités des Nations Unies par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), principalement de l'Équipe spéciale du BSCI chargée d'enquêter sur les achats et de son Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, ainsi que par l'intermédiaire du Corps commun d'inspection (CCI). Suite aux travaux de l'Équipe spéciale chargée d'enquêter sur les achats, créée pour lutter contre la fraude et la corruption, quelque 22 fournisseurs ont été sanctionnés par l'Administration. Depuis sa création, l'Équipe spéciale a mené à bien 222 enquêtes et identifié plus de 20 tentatives importantes de fraude ou de corruption.

Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, créé en 2006 afin d'exercer des fonctions consultatives spécialisées et d'aider l'Assemblée générale à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle, est devenu opérationnel au 1^{er} janvier et a publié son premier rapport annuel.

Au mois d'avril, le Secrétaire général a présenté la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation pour les trois à cinq prochaines années. En décembre, l'Assemblée générale a créé le Bureau de l'informatique et des communications.

L'Assemblée générale a approuvé le dispositif de gouvernance pour la mise en place d'un progiciel de gestion intégré pour le Secrétariat de l'ONU et ses bureaux dans le monde. L'Assemblée a également adopté des résolutions sur les questions suivantes : le rapport du BSCI sur ses activités, le renforcement des investigations, le rapport sur les travaux du CCI pour 2007 et son programme de travail pour 2008, le plan des conférences, la sécurité, la reprise des activités après un sinistre et la continuité des opérations, ainsi que la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation pour une utilisation optimale et une accessibilité de tous les États.

En ce qui concerne les questions de sécurité, l'Assemblée a réaffirmé l'importance d'une politique à l'échelle du système concernant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et a prié le Secrétaire général de s'assurer que le personnel des Nations Unies et les autres personnels participant à des activités relevant du mandat des opérations des Nations Unies soient correctement informés sur, et agissent en conformité avec, les codes de conduite applicables. L'Assemblée a également souligné la nécessité d'apporter une attention particulière à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé participant à des opérations de maintien et de consolidation de la paix, particulièrement celle des membres du personnel humanitaire recrutés localement.

Au cours de l'année, l'Assemblée a poursuivi l'examen des conditions d'emploi du personnel au titre du régime commun des Nations Unies, par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique internationale, et a adopté les recommandations de la Commission relatives à la prime de mobilité et de sujétion, à l'indemnité de poste, à l'indemnité pour frais d'études, aux conditions d'emploi des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, au barème des traitements de base minima, ainsi qu'à la méthode de calcul et au niveau des indemnités pour enfants à charge et pour personnes non directement à charge.

L'Assemblée générale a approuvé les propositions formulées par le Secrétaire général visant à rationaliser le régime des engagements des Nations Unies et à harmoniser les conditions d'emploi, à compter du 1^{er} juillet 2009. Au titre du système proposé, une série unique de dispositions du

Règlement du personnel définirait un contrat unique pour les membres du personnel, englobant trois types d'engagement : temporaire, de durée déterminée, et de caractère continu.

Le Secrétaire général a également rendu compte des questions suivantes : les conditions d'emploi et émoluments des membres de la Cour internationale de Justice, des juges et des juges *ad litem* des tribunaux internationaux ; la sûreté et la sécurité des membres du personnel humanitaire et des Nations Unies ; le régime des engagements et l'harmonisation des conditions d'emploi ; les agents civils permanents du maintien de la paix ; le recrutement et les affectations ; les activités du Bureau de la déontologie ; les amendements aux Statuts du personnel ; le multilinguisme ; la mobilité du personnel ; ainsi que la composition du personnel du Secrétariat.

En outre, le Secrétaire général a fait état des questions suivantes : les civils détachés à titre gracieux ; l'emploi de retraités, de consultants et de vacataires ; les mesures à prendre pour rendre plus équitable la représentation géographique du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; la réforme de la gestion des ressources humaines ; les concours nationaux de recrutement ; la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; les voyages et questions afférentes ; ainsi que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système d'administration de la justice au sein du Secrétariat, l'Assemblée a adopté les statuts du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies, qui doivent entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2009. Elle a également examiné les rapports du Secrétaire général sur les activités du Bureau de l'Ombudsman, sur les comportements délictueux et les mesures disciplinaires, ainsi que sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies, et a pris des mesures basées sur ces rapports.